



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme sur l'Homme
et la biosphère

Réserves de biosphère

NOTES TECHNIQUES
2-2007

le **dialogue** dans les **réserves de biosphère**

**REPÈRES,
PRATIQUES et
EXPÉRIENCES**



Le DIALOGUE dans les RÉSERVES de BIOSPHÈRE
REPÈRES, PRATIQUES et EXPÉRIENCES



Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des points de vue et informations figurant dans leurs articles, lesquels n'engagent en aucune façon l'UNESCO. Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Directeur de la rédaction : Natarajan Ishwaran
Rédacteur en chef : Meriem Bouamrane
Création graphique : Ivette Fabbri
Photo de couverture : H. de Foresta

Ce travail fait suite à un stage effectué par Matthieu Deldicque au sein de la Division des sciences écologiques et de la terre, sous la direction de Meriem Bouamrane et sous l'encadrement de Jean-Eudes Beuret, ENSAR et a été réalisé en coopération avec la Commission nationale française pour l'UNESCO.

Nous tenons particulièrement à remercier les personnes suivantes pour leur coopération et leurs apports dans l'élaboration de cette note : Salvatore Arico, Andrew Bell, Nicolas Bondil, Amadou Boureima, Catherine Cibien, Miguel Clüsener-Godt, Guillaume Couturier, Pete Frost, Stephane Garnier, Malcolm Hadley, Mireille Jardin, Sami Mankoto, Didier Lecuyer, Valérie Meyer, Thomas Schaaf, Marja Spierenburg, Ken Reyna et Rodrigo Victor.

Citation proposée : Bouamrane, M. (ed.). 2007
Le dialogue dans les réserves de biosphère :
Repères, pratiques et expériences
Réserves de biosphère - Notes techniques - 2-2007
UNESCO, Paris

Publié en janvier 2008
par le Programme MAB, UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15, France
Tél. : 33 (0) 1 45 68 40 67
Fax : 33 (0) 1 45 68 58 04
E-mail : mab@unesco.org
www.unesco.org/mab

Imprimé par I.T.C.
Grigny
Printed in France

Depuis plus de trente ans, et plus particulièrement depuis l'adoption par la Conférence générale de l'UNESCO de la Stratégie de Séville et du Cadre Statutaire (UNESCO, 1996), les réserves de biosphère du Réseau mondial sont des territoires qui permettent et facilitent le dialogue entre les acteurs et les institutions à propos de l'usage des ressources.

Le dialogue tient une place prépondérante pour concilier la conservation et le développement, pour la compréhension, la gestion et la prévention des conflits et dans l'élaboration des règles d'usages et d'accès des ressources dans les réserves de biosphère. Ce dialogue peut être permanent ou ponctuel, s'adresser à l'ensemble du territoire ou concerner une ressource, un écosystème ou une zone. Il est néanmoins fondamental dans les moments clés de la vie d'une réserve de biosphère, au moment de sa création, au moment de l'auto-évaluation qu'est l'examen périodique et bien entendu, tout au long de son itinéraire de vie.

En 2005, le Secrétariat a initié un programme de recherche et de formation sur le Dialogue et la Concertation dans les réserves de biosphère avec pour objectifs de :

- connaître les besoins des réserves de biosphère en termes de prévention et de gestion de conflits ;
- identifier et impliquer des chercheurs nationaux qui travaillent sur ces questions ;
- analyser quelles sont les pratiques des uns et des autres en matière de dialogue et de concertation avec les acteurs locaux, en matière de recherche de compromis entre la conservation de la biodiversité et le développement ;
- analyser et mettre en valeur les expériences de certaines réserves de biosphère qui pourraient être partagées au sein du Réseau mondial ;
- et favoriser des échanges entre les réserves de biosphère autour de ce thème.

En 2006, des études de cas dans onze réserves de biosphère sur les pratiques et expériences de dialogue ont été réalisées et une note technique intitulée 'Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation' a été publiée en trois langues par le Secrétariat.

Cette présente note vise à fournir des repères sur la mise en œuvre des recommandations de la Stratégie de Séville et du Cadre Statutaire en matière de dialogue et de concertation. Elle vise à favoriser les échanges d'expérience de terrain et de connaissances entre les réserves de biosphère en vue de mieux partager les pratiques et de mieux faire connaître la richesse et la diversité des savoirs et savoir-faire locaux, dans des contextes politiques, sociaux, culturels, économiques et techniques variés, pour la mise en place d'un dialogue effectif et efficace. La note est divisée en cinq chapitres qui correspondent à quatre moments clés dans la vie d'une réserve de biosphère. Le cinquième chapitre discute des enjeux du partage des connaissances, des savoirs et des savoir-faire au sein du Réseau mondial afin de faire des réserves de biosphère de véritables laboratoires d'apprentissage d'un développement durable.

Natarajan Ishwaran
Secrétaire du programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)
Directeur de la Division des sciences écologiques et de la terre

Table des matières

Préface	3
Chapitre 1	
Le dialogue dans l'itinéraire de création de la réserve de biosphère	5
Quand le dialogue doit-il s'ouvrir ?	6
Qui sont les participants au dialogue ?	8
Comment ouvrir le dialogue ?	14
Les produits du dialogue	20
Matthieu Deldicque	
Chapitre 2	
La réserve de biosphère, un espace mis en dialogue	23
Optimiser les mécanismes de concertation existants et créer des espaces de dialogue	24
Faciliter la participation des acteurs	26
Le lien entre conservation et développement, support du dialogue et de la coopération	32
Coordonner le dialogue au sein de la réserve de biosphère	35
Matthieu Deldicque	
Chapitre 3	
Le dialogue dans l'analyse et la gestion des conflits	37
L'analyse des conflits dans les réserves de biosphère	38
Le dialogue dans la gestion des conflits	40
Matthieu Deldicque	
Chapitre 4	
L'examen périodique : un moment clef pour le dialogue	45
Une auto-évaluation	46
Meriem Bouamrane	
Un exemple de démarche d'accompagnement pouvant être utilisée lors de l'examen périodique	53
Michel Etienne, Catherine Cibien, Jean Claude Génot	
Chapitre 5	
Le dialogue au sein du Réseau mondial	61
Meriem Bouamrane	
Annexe 1 : Le dialogue dans la Stratégie de Séville	66
Annexe 2 : D'autres pratiques dans les réserves de biosphère	67
Bibliographie sélective	75
Acronymes	80

Chapitre 1

Le dialogue

dans l'itinéraire de création

de la réserve de biosphère

Quand le dialogue doit-il s'ouvrir ?

ART.4 DU CADRE STATUTAIRE DU RÉSEAU MONDIAL

CRITÈRES GÉNÉRAUX À REMPLIR PAR UNE AIRE EN VUE DE SA DÉSIGNATION COMME RÉSERVE DE BIOSPHERE

CRITÈRE 6 : Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère.

Un dialogue en amont de la création de la réserve de biosphère

Le dialogue doit s'ouvrir le plus tôt possible (Beuret, 2006a) ; Borrini-Feyerabend et al., 2004), en amont de toutes décisions concernant la création de la réserve de biosphère. Il est important qu'à l'ouverture du dialogue, toutes les options restent possibles et que les scénarii d'évolution de l'aire géographique concernée n'aient pas été fixés d'avance.

L'ouverture du dialogue en amont du processus assure un degré d'engagement maximal et une mise en confiance des divers interlocuteurs et permet également une appropriation essentielle de l'objet du dialogue.

La mise en dialogue qui précède la création d'une réserve de biosphère répond notamment à deux objectifs (Borrini-Feyerabend et al. op. cité, 2004) :

La légitimation d'un choix de développement : le développement durable

L'objectif du dialogue n'est pas d'aboutir à une solution préconçue par ceux qui ont initié le dialogue ou par ceux qui sont porteurs d'un projet de réserve de biosphère. Il s'agit avant tout de construire ensemble un projet d'avenir. « *Les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes sont un choix de société* » (Approche par Ecosystème, Principe 1).

La construction d'une perspective commune doit se situer en amont de l'itinéraire de création d'une réserve de biosphère qui constitue une modalité du développement durable.

La légitimation de la réserve de biosphère

Une fois que les acteurs se sont saisis des enjeux du développement durable et des bénéfices qu'ils peuvent tirer d'un projet intégrant l'utilisation durable de l'espace et des ressources, ils doivent se poser la question de l'intérêt de la réserve de biosphère pour répondre à cet

objectif. Quels sont les avantages de la création d'une réserve de biosphère aux vues des objectifs envisagés¹? En quoi une réserve de biosphère est-elle un outil efficace pour la conservation de la biodiversité et le développement durable ? En quoi est-elle différente et qu'apporte-t-elle aux aires protégées (parc national, réserve naturelle, etc.) existantes ? Il s'agira de construire collectivement des réponses à ces questions².

Si elle aboutit, cette double légitimation favorisera une implication forte des acteurs dans la réserve de biosphère qui auront appris et compris ensemble, d'une part le lien étroit entre la conservation de l'environnement et un développement économiquement, socialement et culturellement durable et, d'autre part, l'outil (car il s'agit bien d'un outil) que représente une réserve de biosphère pour répondre à ces enjeux.

Cette démarche nécessite du temps (souvent plusieurs années) mais le temps investi à cet apprentissage commun et à la mise en confiance des acteurs constitue la base d'une gestion durable l'espace et des ressources, et de la mise en place d'une culture du dialogue chez les acteurs (Encadré n° 1).

Construire le dialogue chemin faisant...

S'orienter vers l'application de la Stratégie de Séville

Certaines réserves de biosphère créées avant la Stratégie de Séville (1995) ont été créées sans la participation ou la consultation des communautés locales et autochtones. Elles se sont souvent implantées sur la base d'aires protégées à vocation essentiellement conservacionniste, où des restrictions en termes d'accès et d'usages à l'espace et aux ressources avaient cours. L'initiative de création de la réserve de biosphère provient, dans ce cas, généralement d'une institution de l'état (démarche descendante). Les bases du dialogue sont alors très fragiles du fait des relations passées entre l'Etat et les acteurs locaux. C'est le phénomène de « dépendance au sentier ». La construction du dialogue doit ici permettre une légitimation locale de la réserve de biosphère afin de s'engager vers une gestion durable de l'espace (Encadré n° 2).

1. UNESCO. 2005. Réserves de biosphère – Avantages et opportunités. Sourd, C. 2004. Explique-moi les réserves de biosphère. Coll. A la découverte du monde. Ed. UNESCO / Nouvelle Arche de Noé Editions.
2. Une inquiétude également rencontrée concerne le vocable de « réserve » qui renvoie à des termes comme « restrictions », « espace réservé pour la nature sauvage », « exclusion de l'homme », ce qui est bien éloigné du concept de réserve de biosphère. Un travail explicatif sera nécessaire pour que les acteurs s'approprient le concept de réserve de biosphère.

Encadré n° 1

L'itinéraire de création de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre (CANADA)

Dans les années 1980, un projet de développement de l'agriculture vise à endiguer la plaine inondable du Lac Saint Pierre. Cet événement réveille la conscience écologique d'une partie de la population et permet la mise en place d'un dialogue entre les différents acteurs locaux (agriculteurs, agronomes, biologistes, ONG environnementalistes,...). Ce dialogue local permet ainsi la construction d'un projet respectant les intérêts des différentes parties, et quelques années plus tard (1987) la création de zones protégées au nord et au sud du Lac Saint-Pierre grâce à l'acquisition de terres auprès des agriculteurs par des ONG locales ou nord-américaines (ex : l'ONG SARCEL). D'autre part, des initiatives sont lancées conjointement par des ONG conservationnistes et des chasseurs (les ONG conservationnistes comptent de nombreux chasseurs dans leurs membres).

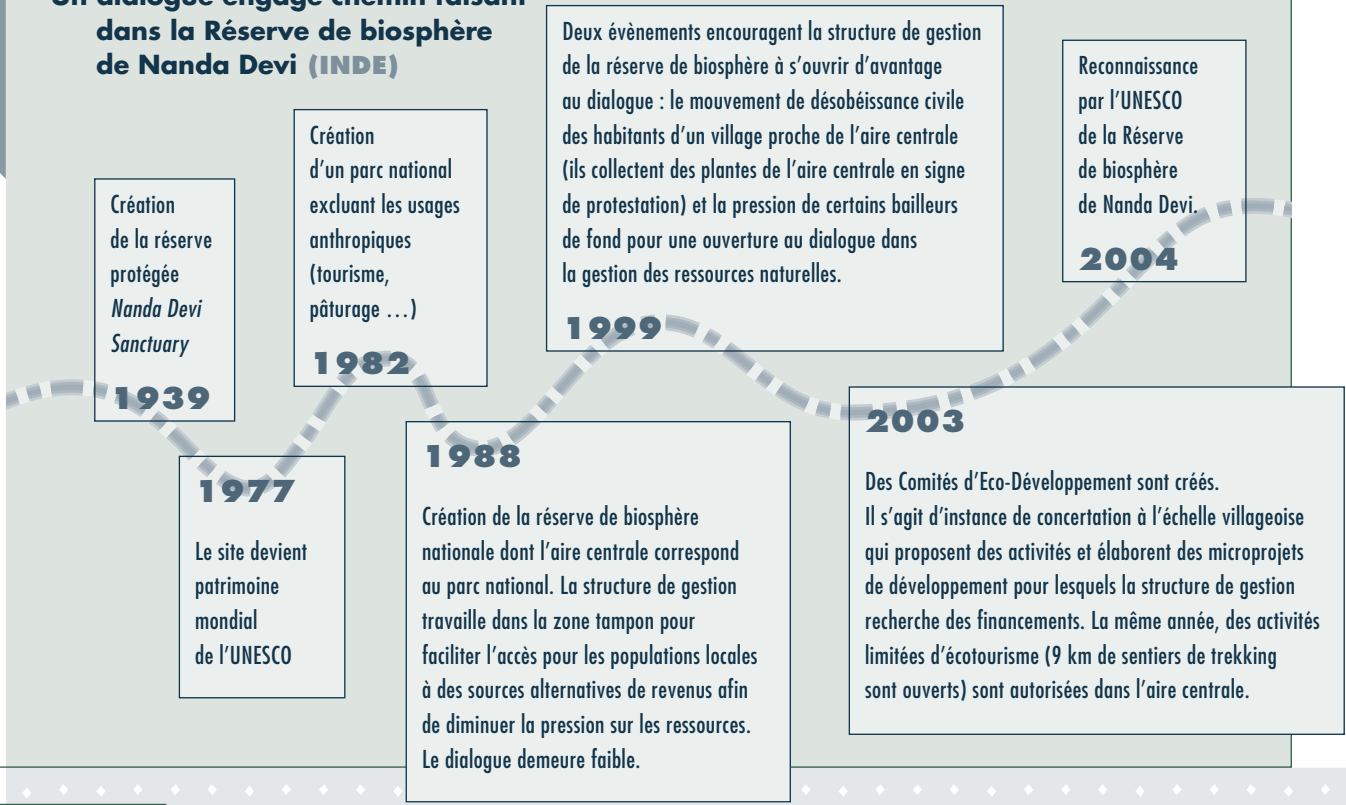
En 1990, un premier projet de parc national qui doit être suivi d'une réserve de biosphère est envisagé. Le projet est abandonné un an et demi plus tard du fait de l'opposition qu'il suscite par rapport à l'expropriation de milliers de personnes. Cependant, l'idée de la réserve de biosphère est reprise et diffusé par Normand

Garriepy, membre d'une association très active à l'ouest du Lac et une étude de faisabilité est réalisée par l'office de tourisme. Un travail de ralliement des autorités locales et régionales, ainsi que des opérateurs privés (ex : une aciérie) commence alors. Le projet remporte ensuite un concours d'initiatives environnementales organisé par le Canada, ce qui apporte une reconnaissance et des financements. Ce projet rassemble les différents acteurs actifs autour du Lac Saint-Pierre depuis 1980 et est soutenu par quatre régions administratives. De nombreuses réunions publiques et rencontres vont enfin permettre d'obtenir le soutien de toutes les institutions du territoire : 26 municipalités, les Municipalités Régionales de Comté, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de la Faune et le Ministère de la Défense. Cet itinéraire de concertation en amont de la création de la réserve de biosphère a permis la mise en place d'une véritable culture du dialogue au sein du territoire.

D'autres pratiques dans les réserves de biosphère (Annexe 2) : Cape West Coast (Afrique du Sud), São Paulo (Brésil), Sierra Gorda (Mexique), Waterberg (Afrique du Sud).

Encadré n° 2

Un dialogue engagé chemin faisant dans la Réserve de biosphère de Nanda Devi (INDE)



Qui sont les participants au dialogue ?

EXTRAIT DE LA STRATÉGIE DE SÉVILLE :

OBJECTIF II.1.5 : Recenser les intérêts des divers partenaires, et intégrer pleinement ces différents acteurs sociaux aux processus de planification et de prise de décision concernant la gestion et l'utilisation de la réserve de biosphère.

De la difficulté d'identifier les acteurs d'une réserve de biosphère

« Toute personne dont certains actes affectent une réserve de biosphère, en tant qu'usager de ressources ou d'espaces qu'elle inclut, en tant que porteur d'une demande relative à certains biens d'environnement qu'elle supporte ou en tant qu'intervenant institutionnel, fait partie des acteurs de cette réserve de biosphère.¹ »

Cette définition soulève bien la difficulté du « recensement » des acteurs de la réserve de biosphère qui deviendront les « partenaires » d'une gestion concertée et durable de l'espace et des ressources. Cette identification des acteurs est liée au contexte local de la réserve de biosphère. La figure 1 présente un éventail des diffé-

rents acteurs que l'on retrouve généralement à l'intérieur d'une réserve de biosphère.

Il existe de nombreuses façons de décrire les acteurs dans l'optique de choisir ceux d'entre eux qui seront légitimes à participer, ainsi que de leur attribuer une importance et un rôle dans le dialogue et la prise de décision. On peut par exemple représenter les acteurs en fonction de leurs degrés d'implication dans la gestion de l'espace et des ressources.²

- **Les co-gestionnaires :** Il s'agit des acteurs qui participent activement à la gestion de l'espace et des ressources, soit en exerçant une activité en lien avec l'espace et ses ressources (gestionnaire direct), soit en détenant un pouvoir politique (autorité élue, chef local, chef religieux,...), ou économique.
- **Les acteurs « ressources » :** Il s'agit des acteurs qui disposent de savoirs et de compétences, qu'ils soient scientifiques ou locaux.
- **Les citoyens :** Il s'agit des acteurs porteurs d'une demande relative à un bien ou à un service. Cette demande peut concerner la protection d'une ressource naturelle ou d'un écosystème comme l'accès et l'usage d'un espace.

Ces trois catégories d'acteurs ne sont cependant pas exclusives. Un agriculteur est un gestionnaire direct du milieu par son activité, il est également détenteur d'un savoir sur le milieu naturel (ex : qualité du sol, réseau hydrographique local,...), mais il peut également être porteur d'une demande liée à la gestion de l'espace et/ou de ses ressources (ex : présence d'une route pour la vente de ses produits, protection d'un espace naturel pour ses loisirs,...). Une ONG environnementaliste est évidemment porteuse d'une demande de protection de l'environnement mais elle peut également disposer de connaissances précieuses concernant le fonctionnement des écosystèmes et être impliquée dans des actions de conservation en partenariat avec les populations locales.

Quel est le cadre spatial du dialogue ?

La dimension spatiale du dialogue dans une réserve de biosphère est essentielle. Cet espace composé de ressources, est ici le lieu et l'enjeu du dialogue, son cadre et son objet. Il faut donc s'accorder sur une délimitation du ca-

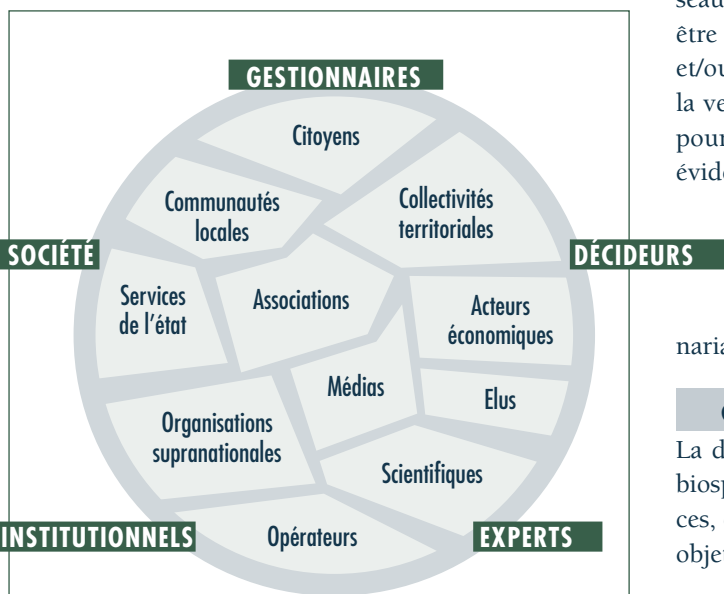


Figure 1 : la ronde des acteurs

Source : UNESCO. 2001. *Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières, Guide méthodologique.*

1. Beuret, J-E. 2006a). Dialogue et Concertation dans les réserves de biosphère : problématiques et enjeux. Bouamrane, M. (ed.) 2006. *Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation.* Réserves de biosphère – Note technique 1. UNESCO, Paris.

2. Traduit et adapté de European Commission. 2003. Common implementation Strategy for the Water Framework Directive. (200/60/EC). Guidance on Public Participation in relation to the Water Framework Directive. Guidance Document n° 8.

Encadré n° 3

Les structures de gestion de la Réserve de biosphère de Montseny (ESPAGNE) : des expressions du pluralisme

- Un pluralisme idéologique représenté par la structure administrative du parc naturel de Montseny composé des élus locaux et qui est responsable de la prise de décision quant à l'exécution du plan de gestion.
- Un pluralisme spatial représenté par le conseil de coordination de la réserve de biosphère composé des élus municipaux et des représentants des différentes échelles administratives, en charge de maintenir l'équilibre – dans les relations inter-administratives – entre souveraineté et autonomie, unité et diversité, coopération et compétition.
- Un pluralisme des intérêts et des usages représenté par le commission consultative composé des représentants des différents secteurs socio-économiques et culturels.

dre spatial du dialogue, qui n'est pas toujours évidente dans une réserve de biosphère (Encadré n° 3). Il faudra s'interroger sur la cohérence de l'espace géographique à tous points de vue.

Une réserve de biosphère, un ensemble hétérogène d'unités socio-territoriales cohérentes

Une réserve de biosphère est rarement composée d'une seule unité géographique cohérente d'un point de vue social et culturel. Il est important d'identifier et de caractériser ces différentes unités pour mettre en œuvre le dialogue et les actions qui en découlent à l'échelle la plus pertinente.

La question de l'aire de transition

L'aire de transition ne dispose pas toujours de limites extérieures clairement établies. Cela permet, par exemple, de faire varier les frontières de la réserve de biosphère, et donc celle de l'espace de dialogue, en fonction de la nature du problème étudié. De plus, cette aire de la réserve de biosphère peut n'être reconnue que de manière informelle pour ne pas créer d'inquiétudes à certains propriétaires fonciers ou au secteur industriel concernant des restrictions d'accès ou d'usages des ressources (Encadré n° 4).

Encadré n° 4

Un découpage de l'aire de transition en trois unités dans la Réserve de biosphère de la Sierra de Huautla (MEXIQUE)

Dans la Réserve de biosphère de Sierra de Huautla, l'aire de transition a été divisée en trois parties en fonction des actions réalisables dans chacune d'elles à court, moyen et long terme.

- **Dans la Zone de Transition de Morelos (ZT1)**, des actions concrètes peuvent être envisagées à court terme du fait d'un dialogue mis en marche avec les acteurs locaux. Un travail de planification participative avec les communautés locales et des projets réalisés avec l'ensemble des communes permettent d'envisager une participation des acteurs de cette zone aux objectifs de conservation de la biodiversité dans un court délai.

- **La Zone de Transition de Guerrero (ZT2)** devrait devenir une aire centrale / zone tampon à moyen terme. Des aires protégées à statuts légaux doivent être créées et un travail participatif avec les communautés doit être engagé.
- **La Zone de Transition Puebla (ZT3)** est la partie de l'aire de transition où le dialogue avec les administrations et communautés locales est le moins avancé. L'objectif, à long terme, est de sensibiliser les acteurs locaux à l'importance de l'utilisation durable de leurs ressources naturelles.

Ainsi, le cadre spatial du dialogue a été conçu pour s'adapter à l'état d'avancement de chacune des Zones de Transition dans l'itinéraire de la réserve de biosphère.

Qui sont les acteurs essentiels ?

EXTRAIT DE LA STRATÉGIE DE SÉVILLE

OBJECTIF IV.1.14 : Veiller à ce que les communautés locales participent à la planification et à la gestion de la réserve de biosphère.

L'identification des participants légitimes au dialogue est très fortement liée au contexte local. Cependant, il est possible de distinguer certaines catégories d'acteurs qui doivent être considérées comme des parties prenantes essentielles: il s'agit des acteurs qui seront directement affectés par la création d'une réserve de biosphère ou des acteurs qui exercent ou exerceront une influence directe sur l'espace et ses ressources en tant que co-gestionnaire. On peut identifier ces acteurs dits « primaires » à l'aide des critères ci-dessous (adaptés de Borrini-Feyerabend et al., 2004) :

- Droits coutumiers ou légaux sur les terres ou les ressources naturelles,
- Relation permanente avec le milieu naturel (ex : les résidents permanents),
- Une dépendance directe aux ressources naturelles pour des questions de subsistance,
- Des relations historiques ou culturelles avec l'espace et les ressources naturelles,
- Des connaissances, compétences ou traditions uniques dans la gestion des ressources naturelles,
- Une dépendance économique ou sociale aux ressources naturelles,
- Pertes ou dommages subies à cause de la gestion de l'espace,
- Intérêts et efforts démontrés dans la gestion de l'espace,

Il s'agit, par exemple, des communautés locales (sédentaires ou nomades) et autochtones qui ont traditionnellement possédé, occupé ou utilisé les terres et les ressources présentes dans l'aire géographique concernée. Ils sont en relation permanente avec le milieu naturel, dépendent directement des ressources locales, ont construit des liens historiques et culturels avec leur environnement et disposent de savoirs et savoir-faire relatifs à l'utilisation durable des ressources naturelles. Etant associées à la majorité voire à la totalité des critères, les communautés locales peuvent logiquement être considérées comme des acteurs primaires.

La Stratégie de Séville insiste d'ailleurs sur l'importance de l'implication des populations locales dans

la gestion des réserves de biosphère. En effet, une des orientations clés qui constituent les bases de la stratégie de Séville insiste sur le fait qu'une réserve de biosphère doit être envisagée « comme un « pacte » entre la communauté locale et la société dans son ensemble ».

Si les communautés locales doivent, selon les critères précédents, être considérées comme des acteurs essentiels et ainsi participées de manière active au dialogue et à la prise de décision, il est important d'établir un réel partenariat entre l'ensemble des acteurs afin d'intégrer les différents besoins, intérêts, attentes et d'aboutir à une gestion durable des espaces et des ressources. (Encadré n° 5).

Quels sont les rôles et les pouvoirs des acteurs ?

De la même manière qu'il existe des acteurs dits de « première importance » et des acteurs dits « secondaires », il existe différents rôles et pouvoirs dans un processus de gestion concertée. Cette distribution des rôles et des pouvoirs est très importante puisqu'elle détermine le rapport de forces entre les différents partenaires du dialogue.

En effet, le dialogue ne semble possible et efficace, aux vues des objectifs à atteindre (une gestion durable et équitable des ressources), que si le rapport de forces est équilibré. « *Le dialogue suppose l'égalité* »¹ (Edgar Morin).

On parle, dans le cas contraire, de *l'effet pervers* du dialogue (Blondiaux, 2004) qui peut entraîner un renforcement des inégalités, voire l'exclusion d'un acteur. Il y a, en effet, un risque que les groupes les plus aptes, socialement ou culturellement, à s'impliquer dans ce type de processus imposent leurs intérêts particuliers (Mormont, 2006).

Une distribution équilibrée des rôles et des pouvoirs dans la gestion de l'espace et des ressources et un renforcement des capacités des acteurs à participer sont donc des conditions essentielles pour assurer le succès des itinéraires de concertation.

Un rôle consultatif

De nombreuses réserves de biosphère sont dotées d'un comité consultatif qui émet des recommandations à destination de l'autorité de gestion. Il est généralement composé d'experts (scientifiques, ONG, administration publique territoriale) et aussi de représentants de différents groupes d'intérêts (populations locales, industriels,...). Cet organe peut se réunir de manière régulière ou sur une question précise soulevée par un acteur de la

1. UNESCO. 2004. Dialogue entre les civilisations, *Le nouveau Courrier*, janvier 2004, Numéro spécial, p.8

Une analyse des acteurs dans la Réserve de biosphère de Seaflower (COLOMBIE)

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion des eaux souterraines de l'île de San Andreas dans la Réserve de biosphère de Seaflower (2000-2009), une analyse des acteurs a été réalisée avec les objectifs suivants :

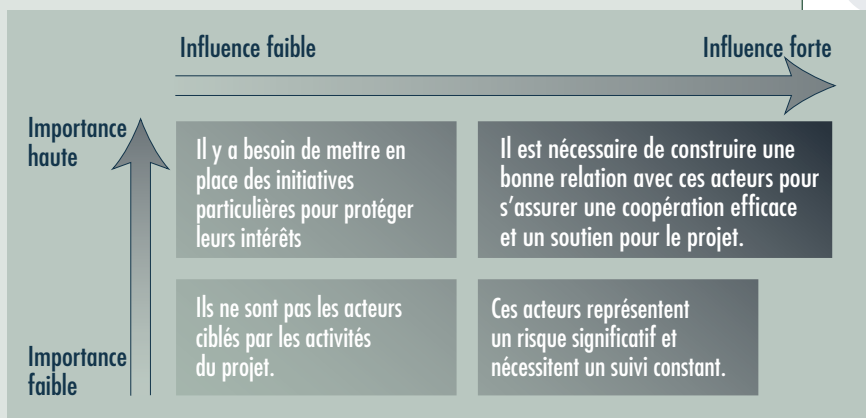
- L'identification des acteurs et de leurs caractéristiques ;
- L'analyse de la façon dont les acteurs peuvent être affectés par le projet ou peuvent avoir un impact sur celui-ci ;
- La compréhension des relations entre les acteurs, qui inclue une analyse des conflits réels et potentiels, et des attentes existantes des différents groupes d'acteurs ;
- L'analyse de la capacité des différents acteurs à participer au projet.

La méthodologie suivie comprend les différentes étapes :

- Lister l'ensemble des acteurs concernés et décrire comment chaque acteur peut être affecté par le projet ou peut affecter le projet, que ce soit de manière positive ou négative ;
- Classer les acteurs en trois catégories :
 1. Les acteurs primaires qui peuvent être affectés par le projet de manière positive ou négative ;
 2. Les acteurs secondaires qui ont un rôle intermédiaire et peuvent être des institutions ou des personnes impliquées dans l'exécution du projet ;
 3. Les acteurs clés qui peuvent influencer le projet d'une manière significative et qui sont importants pour le succès du projet ;

- L'identification des intérêts (économiques, environnementales, culturels,...) des acteurs par rapport au projet
- Réalisation d'une carte « influence – importance » :
 - Importance** : Priorité à satisfaire les intérêts de l'acteur et nécessité de l'impliquer dans le projet.
 - Influence** : Pouvoir que l'acteur a sur le projet, particulièrement dans la prise de décision et la capacité à faciliter sa mise en place.

La réalisation de l'analyse des acteurs a ainsi permis de comprendre les besoins, les capacités, les rôles et les responsabilités de chaque acteur et d'identifier les degrés de participation des différents groupes d'intérêt dans la conception, l'exécution et l'évaluation du plan de gestion.



D'autres pratiques dans les réserves de biosphère (Annexe 2) : Hommes et femmes : des perceptions et aspirations parfois différentes qu'il est nécessaire de prendre en compte, le cas de Nanda Devi (Inde)

réserve. Ce rôle est alors réservé à un nombre restreint de participants (Encadré n° 6).

Le rôle consultatif peut également être exercé par un panel plus large d'acteurs grâce à l'organisation de réunions de consultation. Elles peuvent être régulières pour recueillir les avis des acteurs consultés sur la gestion courante de la réserve de biosphère et leurs recommandations pour l'avenir, comme ponctuelles sur des sujets bien délimités.

Une question importante de la consultation est celle de la prise en compte des recommandations ou avis collectés dans la prise de décision. Cette articulation entre consultation et décision doit être clairement définie et connue par l'ensemble des acteurs. L'absence de transparence à ce niveau peut en effet entraîner la démobilité des acteurs consultés s'ils perçoivent leur contribution comme inutile.

Responsabilité et autorité dans la prise de décision

La prise de décision est une étape essentielle dans un processus de planification et de gestion de l'espace et de ses ressources. Deux questions essentielles sont à considérer.

Qui prend la décision ?

Il s'agit notamment de fixer l'échelle de la prise de décision, c'est-à-dire de savoir à quel niveau de gestion (local, national, régional) revient quelle décision. Le principe de subsidiarité, qui vise à déléguer les responsabilités de la décision à l'échelle la plus petite qui dispose des compétences, c'est-à-dire au plus près du citoyen, tient ici une place importante. « *La gestion devrait être décentralisée et ramenée au plus près possible de la base.* » (Approche Par Ecosystème, principe 2)

Pendant, un élément fondamental de ce principe est la coordination entre les différents niveaux de prise de décision. On parle parfois de *subsidiarité active*¹ pour évoquer l'articulation entre les démarches ascendantes (« *bottom-up* ») et descendantes (« *top-down* »).

Ensuite, il s'agit d'identifier les acteurs qui auront une responsabilité dans la prise de décision. On peut s'appuyer pour cela sur une analyse fine des acteurs (Encadré 5). Les acteurs disposant de droits (propriété, accès, usage) sur les espaces et les ressources constituent également des acteurs clés car ils peuvent bloquer ou au contraire faciliter voire encourager l'application d'une décision.

Comment est-elle prise ?

Il est important d'informer l'ensemble des acteurs sur les modalités des prises de décision. Est-elle prise par un acteur unique (autorité locale ou nationale), en consensus ou à la suite d'un vote ?

Le passage de la phase de dialogue à la phase de décision doit être transparent pour ne pas laisser penser aux acteurs locaux que leur participation n'a été que symbolique, et n'a servi qu'à la légitimation d'une décision déjà arrêtée (Blondiaux, 2004, op cité).

Enfin, les décideurs doivent être responsables des actions engagées devant les autres acteurs, qui peuvent être dotés de moyens de contestation.

Comment choisir les représentants des groupes d'acteurs ?

La création d'un réseau dense d'espaces de dialogue à l'échelle locale devrait permettre la participation directe des acteurs. Cependant, et c'est particulièrement le cas dans les réserves de biosphère de grande taille, l'exis-

tence de représentants s'avère nécessaire. D'autre part, la représentation d'un groupe d'intérêt permet de légitimer l'existence de cet ensemble d'acteurs et de leurs opinions vis-à-vis des autres acteurs. Les représentants peuvent intervenir en tant que porte-parole de leur groupe auprès d'autres acteurs ou au niveau d'échelle de dialogue différente. Par exemple, il peut s'agir d'un représentant d'une communauté locale qui transmet les avis, les inquiétudes ou les doléances du groupe d'acteurs qu'il représente auprès d'une autorité publique territoriale. Cet exemple soulève plusieurs questions :

- Le porte-parole est-il **représentatif de son groupe** ?
Il est nécessaire que le groupe représenté soit relativement homogène, c'est-à-dire qu'il partage des principes, des visions communes. En effet, le dialogue permet l'expression de la diversité des cultures, des convictions, des sentiments ; le risque de la représentation des acteurs est d'entraîner un lissage de cette diversité.
- A-t-il une **légitimité** au sein du groupe d'acteurs qu'il représente ? Il s'agit de la **légitimité interne** du représentant.
- A-t-il une **légitimité** auprès des autres catégories d'acteurs auquel il s'adresse ? Il s'agit de la **légitimité externe** du représentant.

Ces trois questions doivent permettre de vérifier les modes de représentation des acteurs. Il arrive, par exemple, qu'une ONG nationale (voire internationale) s'exprime au nom d'une communauté locale. De telles modalités de représentations sont à examiner avec soin (Borrini-Feyerabend et al., 2004, op cité).

La question de la taille de la réserve de biosphère reste fortement liée aux problèmes de représentation. En effet, plus le cadre du dialogue est large, plus les représentants ont tendance à être déconnectés de leurs groupes. Il semble important d'intégrer des acteurs locaux dans les organes de représentation situés à une échelle globale et ne pas faire représenter le « local » uniquement par des personnes plus au fait des rouages des institutions mais non issues de la communauté (Beuret, 2006b).

D'autre part, le représentant doit restituer aux acteurs qu'il représente les évolutions des débats à l'échelon supérieur afin que le groupe et son représentant avancent conjointement.

Enfin, certains groupes d'intérêts non organisés ne disposent pas de représentants. Il s'agit alors de faire émerger des représentants légitimes de ces catégories afin de garantir l'expression de leurs opinions, de leurs attentes (Encadré n° 7).

1. Brodhag, C. 2004. *Glossaire pour le développement durable*. Agora 21.

Encadré n° 6

Une diversité d'acteurs présents dans la commission consultative de la Réserve de biosphère de Menorca (ESPAGNE)

La commission consultative de la Réserve de biosphère de Menorca est la structure qui permet de « recenser les intérêts des divers partenaires » et de les « intégrer [...] pleinement aux processus de planification et de prise de décision concernant la gestion et l'utilisation de la réserve de biosphère » (Objectif II.1.5 de la Stratégie de Séville). Elle est composée des principaux acteurs du territoire :

- **Les municipalités locales**, représentées par les maires ;
- **Les associations locales** de protection de l'environnement et de conservation du patrimoine culturel de l'île ;
- **Le secteur agricole**, représenté par différentes organisations, comme les propriétaires fonciers et les agriculteurs ;
- **Le secteur touristique**, représenté par les associations de propriétaires d'hôtels ;
- **Le secteur de la construction immobilière**, incluant des investisseurs locaux et étrangers (bien que leur participation soit limitée dans les discussions sur la réserve de biosphère) ;
- **Les partis politiques** représentés sur l'île ;
- **Des intellectuels** de la société civile (scientifiques).

Le problème du « Tiers-absent »

« Le tiers-absent est un acteur clé qui n'est pas présent dans le processus de concertation, soit parce qu'il ne souhaite pas y participer, soit parce qu'il a été exclu par les autres acteurs qui ne lui reconnaissent pas de légitimité, soit parce qu'il n'a pas l'assentiment de sa hiérarchie pour participer. » (Beuret 2006a, op.cité)

Le dialogue entre les acteurs permet de légitimer une décision, la conception d'un projet. L'absence d'acteurs clés ou détenteurs de droits dans le processus entraîne le risque de la légitimation d'une situation inéquitable ou de la mise en place d'un projet inefficace aux vues des objectifs fixés (conservation de la biodiversité, octroi de bénéfices aux populations locales,...). On parle également de « tiers-absent » dans la représentation des générations futures, des être vivants non humains ou du milieu naturel.

Encadré n° 7

La constitution d'une organisation représentative du secteur agro-touristique dans la Réserve de biosphère de Bañados del Este (URUGUAY)

La structure de gestion de la Réserve de biosphère de Bañados del Este a appuyé l'émergence d'une instance représentative du secteur agro-touristique, absente jusqu'alors. Les différents acteurs de ce secteur ont été réunis à l'occasion d'un séminaire qui a permis l'échange des inquiétudes et des propositions. A la suite de plusieurs réunions, l'Association d'Agro et d'Éco-Tourisme de Rocha (ADEATUR) est créée avec des objectifs de représentation, de communication et de pro-

position d'offres touristiques combinées. La structure de gestion de la réserve de biosphère a ensuite renforcé cette association avec l'organisation de formations à la reconnaissance de la faune et de la flore et en formant des guides-nature.

Cette organisation représente désormais de façon légitime ce secteur économique au sein de différentes scènes de concertation.

Comment ouvrir le dialogue ?

EXTRAITS DE LA STRATÉGIE DE SÉVILLE

OBJECTIF II.2.4 : Etablir un cadre pour la consultation locale où sont représentés les partenaires économiques et sociaux, y compris l'ensemble de tous les intérêts. (Par exemple, l'agriculture, les eaux et forêts, la chasse et la récolte, la fourniture d'eau et d'énergie, la pêche, le tourisme, les loisirs, la recherche).

Le contact avec les acteurs

L'explication et la discussion du processus de dialogue

Une étape importante qui précède la mise en dialogue est la prise de contact avec les différents acteurs. L'ensemble des acteurs doit être informé sur :

- Les objectifs de la démarche (ex : la construction d'une vision commune de l'aire géographique concernée, la planification de la gestion de la réserve de biosphère,...),
- Les principales étapes qui seront suivies,
- Les acteurs qui seront impliqués,
- Les méthodes employées,
- La durée des différentes étapes du processus, si elle a été envisagée,
- Et tout autre élément susceptible de rendre le processus plus transparent.

Après cette phase de contact et d'information (sur la forme), il est important de recueillir les commentaires des différents acteurs vis-à-vis du déroulement du processus lui-même. Si les acteurs ne sont pas d'accord avec « la façon de faire », ils auront d'autant plus de mal à s'impliquer dans la démarche (Agossou et al, 1999).

S'assurer de la participation des acteurs

Cette phase de contact doit permettre de s'assurer de la volonté des acteurs à s'engager dans le dialogue. Ce contact peut être réalisé par des entretiens avec les différentes catégories d'acteurs. Ces entretiens préalables ont trois objectifs (Barret, 2003) :

- Savoir comment chaque partie perçoit la situation ;
- Garantir l'engagement des acteurs dans le dialogue ;
- Discuter des modalités du dialogue.

Il est fréquent qu'un acteur (ou plusieurs) refuse le dialogue, notamment du fait de la présence dans le processus d'un autre acteur avec qui il est en forte opposition (Agossou et al, 1999, op cité). Il ne faut pas bloquer la concertation pour autant. En revanche, il faudra tenir au courant tous les acteurs, qui sont en retrait du processus, de l'évolution du dialogue et prendre en compte leurs réactions (Barret, 2003, op cité) tout en les encourageant à s'impliquer. Il s'agit de « garder une porte entrouverte » (Beuret, 2006b, op cité).

D'autre part, certaines contraintes rencontrées par les acteurs peuvent rendre leur implication difficile. Il n'est pas toujours facile d'interrompre son activité pour se rendre à une réunion ou un atelier, ou de se déplacer sur un lieu de réunion éloigné. Il est essentiel de tenir compte de ces difficultés financières et/ou logistiques et d'adapter en conséquence l'organisation du dialogue (Encadré n° 8).

L'invitation, une communication essentielle

L'invitation d'un acteur ou l'annonce d'une séquence de dialogue est une étape qu'il ne faut pas négliger. L'absence de nombreux acteurs à une réunion peut parfois simplement s'expliquer par un manque de communication. De nombreux moyens existent pour avertir d'un événement, qu'il convient d'adapter au public ciblé (courrier d'invitation, mail, affiches, banderole, annonce orale pendant le marché ou tout autre activité sociale, presse, radio,...). Il faut donc, d'une part, que l'information soit facilement accessible pour les acteurs et d'autre part, que les moyens de communication soient adaptés à la nature de l'information. En effet, l'utilisation de supports, habituellement employés dans des opérations de sensibilisation ou par des organisations qui ne sont pas neutres, pour l'annonce d'une journée d'échange ou d'une consultation publique peut créer une ambiguïté (Beuret, 2006b, op cité).

Une première étape : le diagnostic partagé

La première étape d'un dialogue dont l'objectif est de construire ensemble un projet d'avenir pour un espace, ses ressources et sa population est le **diagnostic partagé**. Il s'agit d'une étape primordiale : c'est lors de cette étape que commencent la compréhension mutuelle des acteurs et leur apprentissage commun.

- Apprendre ensemble. Il s'agit, lors de cette étape, d'acquérir une meilleure connaissance de l'autre, de son activité, de ses perceptions, de ses attentes. Cet échange doit permettre de construire ensemble une vision commune de l'état de l'aire géographique concernée (ressources, acteurs), d'enrichir la connais-

Encadré n° 8

La prise en compte du contexte socioculturel local dans l'organisation du dialogue, le cas de la Réserve de biosphère de Mananara Nord (MADAGASCAR)

Dans la Réserve de biosphère de Mananara Nord, l'organisation de réunions avec les populations locales est soumise à des contraintes liées au contexte socioculturel. La tenue d'une réunion doit se faire avec l'accord des notables du village qui ont une forte influence sur la mobilisation de la population. S'ils ne sont pas convaincus de l'intérêt du sujet, la participation risque d'être faible. D'autre part, les actions d'éducation/sensibilisation doivent être réalisées l'un des trois jours où le travail dans les cultures de riz est interdit, les jours fady.

sance et d'identifier les enjeux à venir. L'exploration du « futur » de cet espace et de ce qui le compose (environnement, culture, social et économie) doit permettre le rapprochement des acteurs.

- Le diagnostic proprement dit. Il doit répondre à quatre questions essentielles (Etienne, 2006) :
 - Quelles sont les ressources et que sait-on sur ces ressources pour en garantir une utilisation durable ?
 - Quels sont les acteurs qui jouent un rôle dans la gestion de l'espace et des ressources (directe / indirecte) et quelles sont les interactions entre les acteurs ?
 - Quelles sont les dynamiques écologiques et comment les acteurs interviennent-ils sur ces processus ?
 - Comment chaque acteur utilise-t-il les ressources qu'il convoite ?

De nombreux outils peuvent être mobilisés lors de cette phase de diagnostic partagé dans le cadre de séances en salles (cartographie participative, modélisation d'accompagnement type « Acteurs Ressources Dynamiques Interactions (ARDI, voir chapitre 4 de cet ouvrage) »,...) mais également sur le terrain (transects, visite de fermes ou d'entreprises,...). Les phases de terrain sont essentielles car elles permettent aux acteurs de prendre connaissance et de discuter de cas concrets hors des cadres formels ou encore de découvrir l'activité d'autres acteurs avec qui ils sont en opposition (Encadré n° 9).

Encadré n° 9

Un diagnostic partagé dans la Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta (COLOMBIE)

La Fondation Pro-Sierra Nevada de Santa Marta (FP-SNSM) est une ONG fondée en 1986, soit 7 ans après la création de la réserve de biosphère dans le but de rechercher des solutions alternatives à la détérioration croissante de l'environnement et d'améliorer les conditions de vie des populations locales. La Fondation a développé un modèle innovant de travail avec les populations autochtones (les peuples Kogui, Wiwa et Arhuaco), avec les communautés paysannes, ainsi qu'avec les autorités locales et nationales et d'autres acteurs.

Au début des années 1990, suivant les premières recommandations du comité scientifique associé à la fondation, il est décidé de réaliser un diagnostic de la Sierra. Initialement conçu comme un simple inventaire

des ressources naturelles, la priorité devient rapidement la compréhension de la situation socio-économique ainsi que des dynamiques et interactions sous-jacentes à la situation actuelle de la Sierra Nevada. L'implication des différents acteurs dans la construction de ce diagnostic est également considérée comme essentielle. A l'issue d'un long travail de dialogue avec les communautés locales et les différents acteurs concernés, un plan de développement durable de la Sierra Nevada de Santa Marta fut finalisé en 1997. Il dégage 5 thématiques d'actions : la conservation des écosystèmes et des ressources en eau, le renforcement de l'identité culturelle des populations indiennes, le maintien des communautés paysannes, le renforcement des droits fondamentaux, et la modernisation de l'administration publique.

Le dialogue entre acteurs, de la consultation à la concertation

Il existe différents degrés d'implication des acteurs dans la gestion d'un espace et de ses ressources¹.

Une base, la consultation.

Le premier niveau de participation réelle est la consultation. Seule, elle ne permet pas d'aboutir à une gestion concertée où les acteurs construisent ensemble leur avenir mais elle constitue une base du dialogue. D'autre part, c'est la forme de dialogue la plus utilisée dans les réserves de biosphère. Cette première échelle de participation est à dépasser pour inscrire la culture du dialogue au sein de la réserve de biosphère et aboutir à une prise en compte importante des intérêts et des attentes des partenaires.

La consultation consiste en la collecte des avis, des connaissances, des expériences et des idées des acteurs par la structure de gestion ou les porteurs de projet d'une réserve de biosphère. Trois types de consultation mis en œuvre dans les réserves de biosphère ont été identifiés par Beuret (2006a, op cité) :

- Les consultations informatives qui consistent en un simple échange d'information,
- Les consultations contributives dont le but est de collecter les avis et les propositions des participants,
- Les consultations interactives : il s'agit d'une forme plus aboutie de la consultation où un débat est initié. Des interactions entre les acteurs consultés et les organisateurs de la consultation permettent une construction collective partielle de propositions.

La qualité d'une opération de consultation dépend de plusieurs paramètres :

- **La clarté des intentions et objectifs** perçus par le public consulté : comme pour toutes les étapes d'un itinéraire de concertation, l'objectif de la consultation doit être clair pour tous les acteurs. Une consultation ne doit par exemple pas se transformer en opération de communication, ce qui créerait une réelle ambiguïté dans la démarche et une confusion parmi les acteurs ;
- **L'engagement de la prise en compte des idées exprimées ;**
- **La clarté de la question posée**, s'il s'agit de répondre à un problème spécifique ou **la liberté** des participants dans la définition des questions ;

- **Les moyens engagés** : une consultation sera d'autant plus efficace si elle est réalisée avec un groupe restreint, relativement homogène (pour faciliter l'expression des acteurs peu habitués à cette forme de participation) et sur une durée suffisante. Ces trois conditions nécessitent des moyens importants ;
- **Le niveau d'information des acteurs consultés** : il est important de fournir aux acteurs des informations claires dans le format et la langue adaptés sur l'objet de la consultation et de leur laisser le temps nécessaire à l'appropriation de ces informations. D'autre part, si la consultation est inscrite dans un processus et ne constitue pas une opération ponctuelle, les acteurs seront d'autant plus informés et intéressés.

La prise en compte des avis, opinions ou propositions dans une consultation

Il s'agit du point clé de la consultation. Dans une phase de consultation, il n'existe aucune garantie formelle quant à la prise en compte des avis collectés dans l'élaboration de la décision finale. Pourtant, la gestion des commentaires issus de la consultation est essentielle. On peut mettre en évidence trois étapes :

- **La collecte des avis** : les commentaires issus de la consultation doivent être enregistrés. Un enregistrement audio ou vidéo peut être utilisé. Un ou plusieurs rapporteurs peuvent également établir un compte-rendu de la consultation. Quelque soit la méthode utilisée, il est important que les commentaires soient collectés sans préjugés afin de conserver la diversité des vues exprimées ;
- **La diffusion d'un compte-rendu** de la consultation auprès d'un large public. Les acteurs doivent pouvoir accéder facilement à une information compréhensible. Il est important de tenir compte des différents langages existants (officiels, autochtones) et d'adapter le support au public visé (ex : diffusion orale par la radio ou lors de réunions d'information pour les personnes ne sachant pas lire) ;
- **Le droit à la justification** : Dans le cas où une décision a été prise à la suite d'un processus consultatif, il est important que la structure qui a pris la décision soit capable de justifier ses choix vis-à-vis des acteurs consultés (Encadré n° 10).

Vers l'itinéraire de concertation

Le dialogue à l'intérieur d'une réserve de biosphère doit s'inscrire dans le temps. Il s'agit de passer d'échanges ponctuels à un véritable itinéraire à suivre ensemble. L'objectif étant la construction collective de questions, de visions, d'objectifs et de projets communs à partir d'un dialogue fort et dynamique entre les acteurs. Les contraintes de temps ainsi que l'obligation de résultat

1. Bouamrane, M. (ed.). 2006. *Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation*. Réserves de biosphère – Note technique 1. UNESCO, Paris.

Encadré n° 10

Une consultation pour identifier les priorités des communautés locales dans la Réserve de biosphère de Mananara Nord (MADAGASCAR)

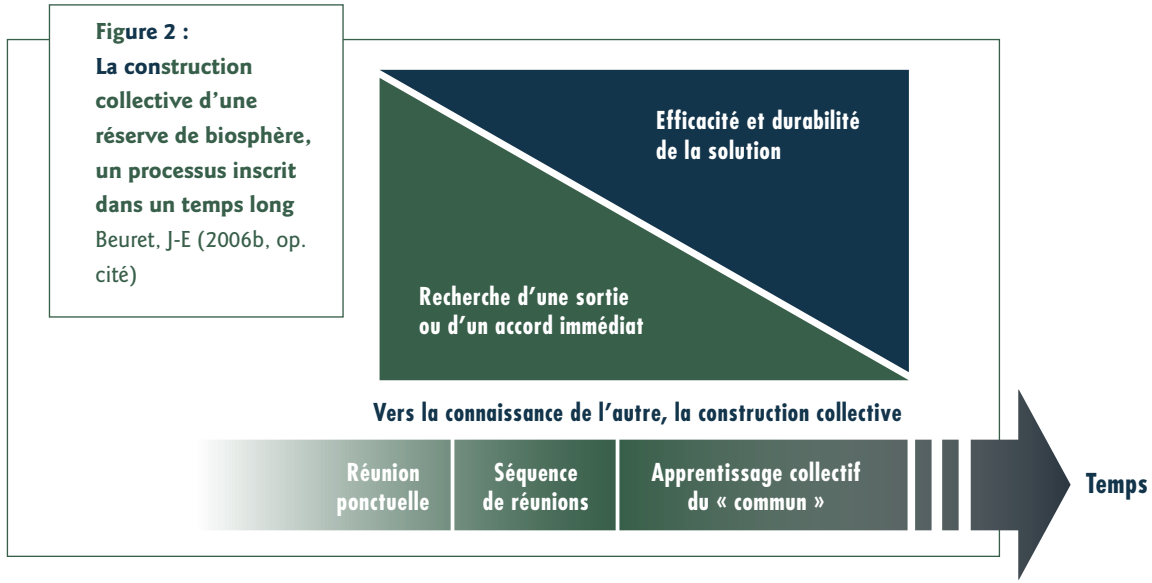
En 1999, des tables rondes sont organisées dans les 35 fokontany (échelle de gestion locale) de la Réserve de biosphère de Mananara Nord afin d'identifier et de prioriser les attentes des communautés locales. Cette étude montre que l'enseignement est le volet prioritaire pour les populations, suivi des thématiques liées à la production agricole (autosuffisance alimentaire, diversification des cultures, commercialisation,...). En réalité, les problématiques de conservation sont presque absentes des priorités d'intervention citées. Cela soulève l'importance de lier conservation et développement dans les activités de la réserve de biosphère. Par exemple, le reboisement des villages, jugé important par les populations locales, fournit une source de bois (de feu ou de construction) tout en permettant la sauvegarde des forêts naturelles.

imposées au début du dialogue risquent de nuire à l'élaboration d'une solution effective et efficace. Un désaccord est parfois préférable à un « faux accord » quand il permet de relancer le processus de dialogue.

La question du temps

Une culture du dialogue ne se met pas en place en quelques jours ou en quelques semaines. Combien de temps est-t-il nécessaire à la mise en place d'un « milieu dialoguant »¹ ? La question mérite d'être posée. La mise en place d'une véritable concertation au sein d'une réserve de biosphère nécessite, d'après les expériences recueillies, généralement plusieurs années. Le dialogue est, il est vrai, incompatible avec l'urgence mais le dialogue permet l'anticipation de certains problèmes, la conception de solutions durables et équitables et c'est en cela qu'il constitue un fondement des réserves de biosphère (Figure n° 2).

Figure 2 :
La construction collective d'une réserve de biosphère, un processus inscrit dans un temps long
Beuret, J-E (2006b, op. cité)



1. Terme employé par Normand Garriepy, coordinateur de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre (cité par Beuret, 2006b).

Favoriser les formats d'échanges dynamiques et conviviaux

Une participation effective des acteurs dans la gestion de la réserve de biosphère passe par la mobilisation d'outils diversifiés et conviviaux qui stimulent la participation. Les acteurs, et principalement ceux qui ne sont pas habitués à ce type d'activité, sont vite ennuyés par la répétition de réunions d'un format trop standard. Il faut rendre le dialogue attractif et créatif pour permettre à toutes les catégories d'acteurs de mobiliser et d'exprimer leurs points de vue et leurs connaissances (Encadré n° 11).

Encadré n° 11

Des espaces de dialogue conviviaux : l'expérience des « ateliers cuisines » dans la Réserve de biosphère de Southwest Nova (CANADA)

Pour favoriser le dialogue au sein de la population à un niveau local, la Réserve de biosphère de Southwest Nova a voulu mettre en place des focus group, c'est-à-dire des groupes de discussion thématique au nombre de participants restreint. Au vu de la faible mobilisation, la réserve de biosphère a décidé de réorienter cette initiative à une échelle très locale. Les groupes ont ainsi pris la forme d'« ateliers de cuisine » où on se réunit entre voisins. Il n'y a ni thème spécifique, ni agenda, ni objectif à court terme. On y discute des préoccupations locales pour répondre à la question de l'amélioration de la qualité de vie dans la communauté, sur le territoire.

Ces initiatives ont eu un grand succès en terme de participation et ont permis à la structure de gestion de la réserve de biosphère de connaître et de comprendre les préoccupations locales, de collecter les idées de chacun. Ce dialogue a également permis un partage des connaissances entre les nouveaux et les anciens résidents et de briser certaines barrières entre les acteurs, par exemple entre les scientifiques et les habitants.

La convivialité et la proximité avec la population ont permis un rapprochement important des acteurs.

Le dialogue interinstitutionnel, pour une gestion cohérente de l'espace

De la complexité de la gestion des espaces

On peut considérer qu'un espace avec ses ressources est doublement fragmenté du fait de la présence d'une multiplicité d'institutions. Il est, d'une part, fragmenté spatialement, par les différentes institutions qui gère des fractions différentes de l'espace. C'est ce qu'on appelle **la gestion en mosaïque** (Beuret, 2006a, op cité). D'autre part, il est généralement fragmenté du fait d'**une gestion par filière** qui consiste à « isoler les différents problèmes ou ressources et les faire traiter indépendamment les uns des autres par des organismes spécialisés » (Barouch, 1989).

Cette double fragmentation de la gestion de l'espace représente une contrainte dans la gestion intégrée et durable des ressources : il y a donc une absolue nécessité de mettre en réseau les institutions pour coordonner leurs compétences et leurs activités sur l'espace et les ressources.

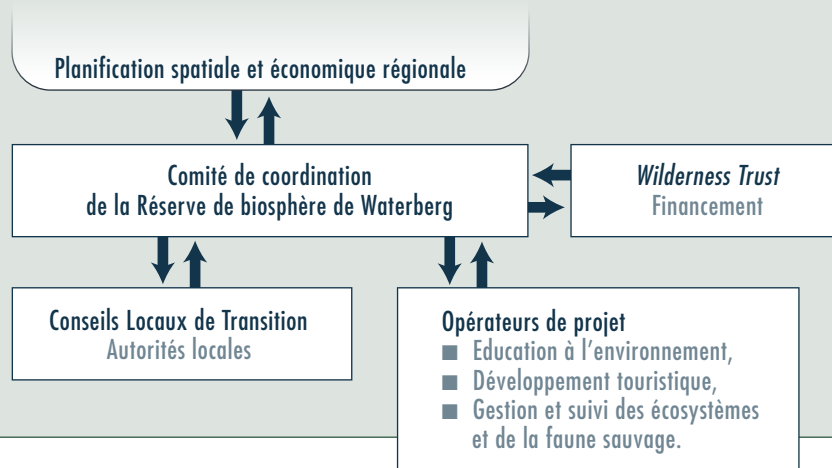
Une réserve de biosphère est un espace géographique inséré au sein d'autres échelles de gestion (nationale, régionale). Son intégration dans les politiques ou plans de gestion de ces administrations représente un atout important : elle légitime son existence et peut représenter un soutien (moral, financier, logistique) facilitant l'application de ses objectifs. Les réserves de biosphère sont des outils de gestion et de planification qui seront d'autant plus efficaces s'ils sont intégrés à des stratégies nationales, régionales ou supranationales d'utilisation durable des ressources et de conservation de la biodiversité (Encadré n° 12 et 13).

Encadré n° 12

La Réserve de biosphère de Waterberg (AFRIQUE DU SUD), une cogestion par des acteurs issus d'échelles différentes

La gestion de la Réserve de biosphère de Waterberg est structurée en plusieurs niveaux. Le comité de la Réserve de biosphère de Waterberg (WBRC), composé des acteurs clés de la réserve de biosphère, assure une fonction de coordination. Il définit par ailleurs les objectifs de gestion et décide de leur mise en application. La réserve de biosphère est également intégrée à plusieurs

plans spatiaux et économiques régionaux. Les conseils locaux de transition, plus petite échelle de gestion publique, mettent en œuvre les objectifs, par exemple à travers la définition des usages du sol. Les opérateurs de projets jouent également un rôle essentiel dans la réalisation des différentes fonctions de la réserve de biosphère.



Encadré n° 13

Un modèle de coopération institutionnelle biorégionale dans la Réserve de biosphère de Southern Appalachian (ÉTATS-UNIS)

La Réserve de biosphère Southern Appalachian est un écosystème de forêts tempérées de feuillus de 250 000 ha qui couvre 6 états. Elle est considérée comme une biorégion cohérente des points de vue écologique, climatique, géologique et culturel. Ainsi, il a semblé particulièrement approprié d'y appliquer un modèle de coopération entre les différentes institutions, ainsi qu'avec le secteur privé, à l'échelle biorégionale. La structure mise en place en 1988 consiste en :

- la coopérative SAMAB (Southern Appalachian Man And Biosphere) composée des différents états concernés, et d'agences fédérales (US Fish and Wildlife Service, US Department of Agriculture-Forest Service,...);
- la fondation SAMAB, à but non lucratif, qui représente le secteur privé (entreprises, ONG) ainsi que les universités régionales.

Cette structure institutionnelle biorégionale doit assurer une meilleure coopération entre ses membres dans la planification et la gestion des projets liés à l'utilisation des ressources grâce à :

- un apprentissage collectif entre les différents membres;
- la recherche collective de solutions sur les problématiques communes au sein d'une structure interdisciplinaire;
- et le partage des responsabilités et une coordination des actions dans les projets d'échelle régionale.

Elle joue aussi un rôle, notamment grâce aux relations avec un réseau régional d'universités, dans la diffusion d'informations scientifiques et techniques auprès du secteur privé et de la population locale.

Les produits du dialogue dans la création de la réserve de biosphère

Un rapprochement des acteurs au sein de la réserve de biosphère

La mise en dialogue des acteurs au moment de la création de la réserve de biosphère doit permettre aux acteurs de se reconnaître mutuellement une légitimité à agir. Le chemin qu'ils auront parcouru ensemble leur permettra de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de faciliter les activités des uns et des autres, ainsi que les actions communes.

Au sein du réseau d'acteurs engagés dans le processus de construction collective de visions, de savoirs, d'objectifs et d'actions, il doit s'opérer un rapprochement grâce à :

- Un élargissement de la vision partagée du champ des possibles ;
- Des capacités au dialogue et une créativité accrues ;
- De savoirs plus importants sur le fonctionnement écologique, social, culturel et économique de l'aire géographique concernée grâce au partage des connaissances (Encadré n° 14).

L'élaboration de mécanismes de gestion de la réserve de biosphère

L'élaboration de plans de gestion

La création d'une réserve de biosphère s'accompagne d'un zonage de l'espace et généralement d'un plan ou

d'une politique de gestion. Ces deux outils permettent l'élaboration de règles d'accès et d'usage des espaces et des ressources dans un cadre spatial. Ces règles, si elles sont élaborées par le dialogue, seront d'une part adaptées au contexte local pour permettre aux acteurs locaux de répondre au mieux à leurs besoins et leurs attentes, et d'autre part, auront davantage de légitimité et seront ainsi plus facilement respectées. Le dialogue pourra ainsi permettre de concilier développement (culturel, social et économique) et conservation de l'environnement (Encadrés n° 15 et 16).

La mise en place d'un comité de gestion qui rassemble les différents acteurs de la réserve de biosphère

De nombreuses réserves de biosphère se dotent de comités de gestion rassemblant différents acteurs de la réserve de biosphère. Un comité de gestion représente une plateforme de dialogue et un élément essentiel pour la coordination des différentes actions menées dans la réserve de biosphère. Ce comité peut être responsable de la prise de décision dans la conception et la mise en œuvre des plans de gestion. Sa composition est fortement liée au contexte local.

La mise en place d'un contrat entre acteurs

La mise en place d'une démarche dite « contractuelle » ou charte entre des acteurs d'une réserve de biosphère constitue un outil très adapté à la gestion d'une réserve de biosphère puisqu'il émerge d'un processus de dialogue et permet d'intégrer les objectifs de conservation et de développement. Ces contrats peuvent concerner un secteur particulier (industrie forestières, opéra-

Encadré n° 14

Un dialogue qui rapproche les acteurs autour des principes du programme MAB dans la Réserve de biosphère des Cévennes (FRANCE)

En 1990, dans la vallée du Galeizon, petit bassin versant de la Réserve de biosphère des Cévennes, un processus de concertation destiné à « faire vivre le concept MAB » sur le territoire a permis l'élaboration d'un plan d'action pour la conservation et le développement, ainsi que la création d'une structure intercommunale pour la mise en œuvre de ce plan. Ce processus de dialogue a impliqué les élus locaux, les associations de la vallée, les représentants des administrations et organismes concernés et la population locale.

Une dizaine d'années plus tard, la construction d'un barrage est prévue dans la vallée pour la réalisation

d'une aire touristique (étendue d'eau, projet immobilier). La population réagit de manière très vive (manifestations, création d'associations) et porte notamment la revendication que ce projet ne correspond pas au concept de réserve de biosphère dans lequel leur territoire est inscrit. Cette mobilisation a mis en lumière le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire et souligne l'intérêt de la démarche participative menée 10 ans auparavant. Le projet de barrage a finalement été abandonné.

Encadré n° 15

Un cadre de développement intégré issu d'un processus participatif dans la Réserve de biosphère de Cape West Coast (AFRIQUE DU SUD)

Le processus de consultation du public réalisé lors de la création de la Réserve de biosphère a abouti à la réalisation d'un « cadre de développement intégré » basé sur les objectifs exprimés par les communautés locales. Par exemple, ce cadre comprend les éléments suivants :

- Insister sur la restauration de l'environnement et la protection à travers la durabilité ;
- Pour les communautés rurales désavantagées, une réappréciation effective de leur culture traditionnelle, de leurs connaissances et de leurs savoir-faire avec le respect de modes de vie durable ;

- Des débouchés durables grâce à un tourisme « de proximité » (ex : aliments issus de l'agriculture locale, services basés sur les savoirs et savoir-faire traditionnel, débouchés pour l'artisanat,...) ;
- La création d'emplois et de revenus liés à la restauration et à la réhabilitation de l'environnement ;
- des opérations de tourisme communes entre les communautés locales et les autorités de la réserve de biosphère (ex : chambre à louer).

teurs touristiques,...), les usagers d'un espace naturel (ex : Charte des randonneurs) ou peuvent être associés à un espace géographique. Cet accord construit permet le respect de pratiques ou de conduites écologiquement durables tout en assurant aux contractants, aux adhérents de la charte de valoriser leur produit par la mise en place d'un label. D'autre part, les acteurs réunis au

sein d'une charte constitueront une nouvelle instance de dialogue (Encadré n° 17).

Une réserve de biosphère existe d'abord suite à l'appropriation de son concept par les différents acteurs, aux différentes échelles. L'émergence précoce d'un dialogue qui engage une large diversité d'acteurs facilitera cet apprentissage. Il est d'autre part essentiel d'inscrire cet apprentissage collectif dans un itinéraire, de se donner le temps nécessaire. Cet apprentissage doit permettre de construire une proximité au sein du réseau d'acteurs avant de se projeter collectivement dans l'avenir vers la construction d'un modèle de développement durable et de conservation de la biodiversité, de ses objectifs, de ses plans et mécanismes de gestion. Le dialogue et ses supports variés et dynamiques assureront ensuite le dynamisme et l'adaptabilité des pratiques de développement durable que représentent la réserve de biosphère. ■■■

Encadré n° 16

La création d'un espace de dialogue sur l'éco-tourisme par la structure de gestion de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre (CANADA)

Ayant constaté l'absence d'un espace de dialogue sur le thème de l'éco-tourisme, la structure de gestion de la réserve de biosphère (la coopérative de solidarité) a été conçue pour combler cette lacune et constitue donc une instance de concertation réunissant les différents acteurs de ce domaine. Une concertation de trois ans entre les différents agents des services publics, les opérateurs touristiques (comités de développements, office de tourisme,...) au sein de la coopérative de solidarité d'une part, et avec le public, les élus et les ONG lors de réunions publiques d'autre part, a permis la réalisation d'un plan de développement éco-touristique pour la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre.

La construction d'une charte des entreprises dans la Réserve de biosphère du Mont Ventoux (FRANCE)

La réflexion sur la mise en place d'une démarche de charte des entreprises a commencé en 1995 (la réserve de biosphère a été créée en 1990). L'objectif premier de cette charte est la valorisation des produits et services du territoire du Mont Ventoux grâce à la mise en place d'un label pour les entreprises engagées dans des pratiques respectueuses de l'environnement. Cette charte réunira des entreprises de tous les secteurs : agriculteurs, opérateurs touristiques, artisans, industriels.

Suite à plusieurs rencontres et études auprès de ces entreprises, il s'est avéré qu'elles n'étaient pas prêtes à s'engager dans un nouveau système contraignant de certification basé sur des contrôles, des audits. Il a donc été choisi d'insérer cette charte dans le cadre des certifications existantes (Agriculture Biologique, ISO 14001,...).

La construction collective de la charte s'est engagée en 2007 dans l'optique de cette démarche plus souple :

- Réalisation d'entretiens individuels auprès des différents acteurs économiques de la réserve de biosphère ;

- Identification des « frottements identitaires » entre les acteurs à partir de cette phase de diagnostic : il s'agit de faire émerger l'identité de la réserve de biosphère à partir des proximités entre les différentes identités locales ;
- Rédaction d'une première version de la charte des entreprises à partir de cette synthèse des représentations des acteurs et des enjeux transversaux du territoire mis en avant par les scientifiques ;
- Discussion collective de tous les acteurs autour du projet de charte ;
- Elaboration de plans d'actions spécifiques pour chaque « micro-territoire » basés sur la charte des entreprises de la réserve de biosphère ;

Au-delà de l'objectif de valorisation des produits et de services de la réserve de biosphère, le projet de charte vise à créer un réseau d'acteurs économiques axé notamment sur « le partage des compétences ».



Chapitre 2

**La réserve de biosphère,
un espace mis en dialogue**

On peut identifier trois rôles importants de la structure de gestion de la réserve de biosphère pour entretenir et améliorer le dialogue qui correspondent à trois dimensions du dialogue. Il faut tout d'abord, un espace de dialogue. Cet espace est le contexte (ex : une table de concertation des industriels forestiers) ou l'échelle (locale, régionale,...) dans laquelle se déroulera le dialogue. La deuxième dimension essentielle est le participant au dialogue. La structure de gestion peut ainsi agir sur les acteurs en les formant au dialogue, en facilitant la circulation des savoirs dans la réserve de biosphère, en aidant certaines catégories d'acteurs à s'impliquer,... La dernière dimension du dialogue est l'objet, ce sur quoi les acteurs vont échanger, débattre. L'autorité de gestion peut apporter des supports de dialogue attractifs pour les acteurs et répondant aux objectifs de conservation de la biodiversité et de développement durable. Enfin, il s'agit pour l'autorité de gestion de coordonner le dialogue entre les différents acteurs et échelles du dialogue.

Optimiser les mécanismes de concertation existants et créer des espaces de dialogue

La mise en place d'un véritable système de concertation nécessite la création d'une trame dense d'espaces de dialogue. D'autre part, il est essentiel qu'il existe des mécanismes pour relier entre eux ces différents lieux d'échanges et faire ainsi vivre le réseau.

Encourager le dialogue au sein des organisations existantes

Avant de créer de nouvelles instances de dialogue, il est préférable de s'assurer que celles existantes sont fonctionnelles et, dans le cas contraire, de les renforcer. En effet, il faut éviter de créer des instances superflues qui risquent d'affaiblir le dialogue dans les structures existantes. Le dialogue, plus que d'une multiplicité d'espaces de concertation, a besoin d'instances qui soient reconnues, actives dans le débat et créatives en terme de proposition. La mise en réseau des différentes organisations existantes dans la réserve de biosphère est encore une fois déterminante.

Selon Beuret (2006b, op cité), la création institutionnelle dans une réserve de biosphère doit être précédée par :

- Une identification des instances de dialogue existantes, qu'elles soient formelles ou informelles ;
- Une identification des mécanismes de coordination existants (ex : la planification spatiale) ;
- Une évaluation de ces mécanismes : fonctionnent-ils de manière satisfaisante ? Ce fonctionnement est-il

lié à des instances de dialogue ? Comment optimiser ces mécanismes ?

- Une identification des besoins de coordination et de dialogue : Quels mécanismes ou instances faut-il optimiser et comment le faire ? Comment mettre en relation des mécanismes ou instances qui devraient être liés ?

Le réarrangement institutionnel pour activer des espaces de dialogue

Un moyen d'activer ou d'optimiser des institutions consiste en la redistribution des compétences liées à la gestion de l'espace et des ressources naturelles. L'attribution à des acteurs locaux de compétences spécifiques desquelles ils peuvent tirer un bénéfice peut créer une véritable dynamique locale et améliorer le dialogue au sein de la réserve de biosphère (Encadré n° 18).

Susciter l'émergence d'espaces de dialogue à différentes échelles

La structure de gestion peut agir pour faciliter l'émergence des scènes de concertation à différents niveaux :

- Au niveau local : La structure de gestion peut faciliter la création du dialogue à une échelle très localisée en leur fournissant des repères et des outils. Un nouvel itinéraire de concertation peut alors voir le jour (Encadré n° 19).
- Au niveau de la réserve de biosphère, par la création d'une table de concertation entre des acteurs qui représentent une autorité (publique ou traditionnelle) sur l'aire géographique concernée (Encadré n° 20).
- Au niveau d'un secteur ou d'une ressource : il s'agit d'une scène de concertation dans laquelle sont présents les différents représentants d'un même secteur ou les différents gestionnaires d'une même ressource (tourisme, industrie forestière, gestionnaire de la ressource « eau ») (Encadré n° 21).

Faire valoir les avantages et les bénéfices du dialogue

Un des moyens d'inciter les acteurs à dialoguer est de communiquer sur les expériences de concertation réussies dans la réserve de biosphère ou en dehors (par des échanges, des visites,...). Des acteurs, qui observent que le dialogue a permis de gérer un conflit ou d'aboutir à une gestion l'espace et des ressources qui correspond à leurs attentes, seront plus à même de se lancer dans une telle initiative. C'est ce qu'on peut appeler l'effet « boule de neige », qui correspond à une forme d'apprentissage social : l'apprentissage vicariant¹, c'est-à-dire, par imitation.

1. Bandura, A. 1995. *L'apprentissage social*, Ed. Mardaga, Bruxelles.

De la restriction des usages à une gestion participative, un changement de politique forestière dans la Réserve de biosphère de Sinharaja (SRI LANKA)

Dans les années 1980, l'autorité gouvernementale forestière interdit tout prélèvement de produits forestiers réalisés sans permission et toute activité autre que la conservation, la recherche, l'éducation et les loisirs. La volonté de coopération des communautés locales est alors très faible.

Au début des années 1990, la prise de conscience de la nécessité du soutien des populations locales pour atteindre l'objectif de conservation a conduit à l'acceptation de la part du gouvernement d'une approche plus participative de la gestion forestière, permettant aux communautés locales de jouer un rôle plus important dans la gestion et la conservation de la forêt humide de Sinharaja. En 1993, le plan de gestion pour la conservation de Sinharaja admet qu'une totale restriction des usages des ressources forestières est contre-productive dans la conservation de la forêt et de sa biodiversité.

En 1995, une nouvelle politique forestière entérine ce changement de position en déclarant que :

- « les droits traditionnels, les valeurs culturelles et les croyances religieuses des populations vivant à l'intérieur ou autour des zones forestières seront reconnus et respectés » ;
- Bien que la forêt naturelle est en premier lieu consacrée à la conservation, « l'état mettra en place, dans les cas appropriés, des partenariats avec la population locale, les communautés rurales et d'autres acteurs, et des arrangements fonciers appropriés ».

Dans le cadre d'un projet de conservation de la forêt humide de Sinharaja (financé par le FEM / PNUD), un modèle de gestion participative est mis en place dans plusieurs zones pilotes de la zone tampon de la réserve

de biosphère. Il s'agit de faciliter les opportunités pour les communautés locales de jouer un rôle significatif dans la conservation et la gestion de la forêt.

Un renforcement organisationnel est réalisé avec la création d'associations communautaires, les « amis de Sinharaja ». Ces nouvelles instances permettent à l'autorité gouvernementale forestière :

- de dialoguer avec les communautés locales et d'installer la confiance dans la construction des règles ;
- d'identifier les causes sous-jacentes des mauvaises pratiques en forêt et de connaître les besoins des populations locales ;
- d'impliquer la communauté dans les mesures de conservation de la forêt ;
- d'identifier les besoins d'ascension sociale dans la zone tampon pour réduire les mauvaises pratiques.

La gestion participative de la forêt doit ainsi permettre d'améliorer les revenus des communautés, d'augmenter la productivité des petites propriétés agricoles existantes, d'apporter un appui logistique et technique aux activités communautaires, et une meilleure implication de la population locale dans le processus de prise de décision pour la gestion forestière.

Lors de l'examen périodique de la réserve de biosphère en 2003, 90 % des personnes consultées étaient largement ou totalement d'accord avec le fait que l'approche de gestion participative menée est bénéfique pour la conservation de la forêt et 81 % d'entre eux étaient largement ou totalement d'accord avec le fait que les communautés locales ont maintenant une « voix » dans la gestion/conservation de la forêt.

La création d'une instance de dialogue locale dans la Réserve de biosphère de Bañados del Este (URUGUAY)

La Laguna Rocha est une aire nationale protégée de la Réserve de biosphère de Bañados del Este. Afin de faciliter la gestion de cette aire protégée, la structure de gestion de la Réserve de biosphère (PROBIDES) a appuyé la création d'une commission représentant les différents intérêts existants dans l'aire géographique. Cette commission, bien que prévue dans la loi sur les aires protégées de 2000, a émergé avant la mise en œuvre des décrets d'application.

Elle a pour objectif :

- d'établir un zonage de la Laguna de Rocha,
- d'élaborer un plan de gestion,
- et d'intégrer les différentes catégories d'usages de l'aire protégée.

Elle est composée de :

- La municipalité de Rocha
- La société civile, représentée par un groupe local issu de l'église, qui entend appuyer les populations défavorisées socialement, notamment les pêcheurs

- L'association des pêcheurs
- Des représentants des autres usagers du territoire concerné (la lagune entourée d'une zone tampon)
- Un collectif d'hôteliers qui font une expérience pilote d'élevage de crevettes dans la lagune
- La structure de gestion de la réserve de biosphère
- Des administrations publiques : Direction de l'Environnement, Direction des Ressources Aquatiques, Direction de l'Agriculture,...
- Des agents de la Préfecture

L'animation du groupe est aujourd'hui assurée par la municipalité, après avoir été prise en charge pendant un temps par la structure de gestion. Cette instance locale de dialogue est aujourd'hui établie et s'inscrit dans un réel itinéraire de concertation quant à la gestion de la Laguna de Rocha.

La table de concertation des élus de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre (CANADA)

À la suite de la création de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre en 2000, les promoteurs de la Réserve de biosphère souhaitent travailler avec les élus et les encouragent à constituer une table de concertation. Cette espace de dialogue est aujourd'hui un des piliers de la réserve de biosphère et un interlocuteur privilégié de la structure de gestion. La table de concertation des élus permet de considérer la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre comme une unité de gestion à part entière et d'y coordonner ainsi les actions des municipalités. D'autre part, elle constitue un intermédiaire très important entre la structure de gestion et les autorités publiques provinciales ou nationales. La table de concertation des élus constitue donc une maille importante de l'espace de dialogue et de gestion que représente la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre.

Faciliter la participation des acteurs

Grâce au partage des savoirs

« *L'approche par écosystème devrait considérer toutes les formes d'informations pertinentes, y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales* » (Approche Par Ecosystème, principe 11).

Mobiliser, rendre accessible et faire circuler l'information

Une accessibilité similaire à l'information pour tous les acteurs est une condition *sine qua non* à la réussite d'un processus de dialogue au vu des objectifs de gestion durable et équitable de l'espace et des ressources naturelles. Le partage équitable de l'information permet notamment un renforcement du pouvoir des acteurs, et agit ainsi sur l'équilibre des rapports de force, autre facteur essentiel de l'efficacité des processus de concertation. Les nouvelles connaissances acquises doivent permettre aux acteurs d'élever leur niveau d'analyse sur des sujets

Une union des coopératives de femmes dans la Réserve de biosphère de l'Arganeraie (MAROC)

L'arganier (*Argania spinosa*), arbre endémique du sud-ouest du Maroc, constitue un pilier du système socio-économique et culturel de la population berbère dans la réserve de biosphère. Des sécheresses importantes ainsi qu'une surexploitation liée au manque de ressources de la population locale menacent pourtant cette ressource essentielle pour les communautés berbères (3 millions de personnes tirent des revenus de l'arganier et de ses produits traditionnels) et la diversité biologique de la région. La diminution du nombre d'arganiers dans la réserve de biosphère a des conséquences importantes sur le niveau de la nappe phréatique, l'érosion du sol et la diversité biologique associée.

Partant de ce constat, des stratégies durables d'exploitation de l'arganier ont été mises en place en partenariat avec la population locale (avec l'appui de la GTZ, Coopération Technique allemande pour le Développement). Une Union des coopératives des femmes pour la production et la commercialisation de l'huile d'argan biologique et des produits agricoles (UFCA) a ainsi vu le jour. Elle réunit treize coopératives et a pour objectif d'améliorer le potentiel commercial des produits sur le marché national comme à l'étranger. Les produits portent la mention « Produits de la Réserve de biosphère Arganeraie ».

complexes, de leur fournir des nouvelles clés de lecture de leur environnement.

Dans un premier temps, il faut mobiliser et collecter l'information. Cela peut être réalisé par les consultations des différentes catégories d'acteurs, par la réalisation d'un diagnostic partagé, ainsi que par des études ou expertises complémentaires qu'elles soient réalisées par les communautés locales, les scientifiques ou de manière participative.

La deuxième étape consiste à rendre accessible les informations collectées pour les acteurs concernés. La collecte d'une information pose plusieurs questions :

- A quelles dynamiques écologiques et activités humaines l'information nouvelle est-elle liée ?
- Quel est l'intérêt de cette information dans l'optique d'un développement durable et la conservation de la biodiversité ?
- Quels sont les acteurs qui doivent bénéficier de l'information, et selon quelle priorité ?

- Les réponses apportées doivent permettre d'identifier le cadre ou le contexte dans lequel doit être diffusée l'information ainsi que le public visé.

Très fréquemment dans une réserve de biosphère, une information nouvelle concerne un ensemble large et divers d'acteurs. Ces acteurs ont généralement des capacités différentes à intégrer l'information diffusée, ne parlent pas toujours la même langue ou le même dialecte, sont habitués à des moyens de communication propres à leurs contextes culturels (écrit / oral) et disposent de technologies d'information et de communication variables.

Il est essentiel d'adapter le contenu de l'information (niveau de détail, de vulgarisation), ainsi que son format pour que chaque acteur concerné soit à même de se saisir et de s'approprier l'information.

La structure de gestion peut jouer un rôle important dans cette traduction et cette diffusion de l'information. Il faudra utiliser une large gamme de moyens de communication. La structure de gestion peut également soutenir la mise en place de canaux d'information comme les radios communautaires qui permettent l'accès aux médias dits « de masse » par les communautés locales.

Intégrer la recherche scientifique dans la gestion de la réserve de biosphère

La recherche scientifique, dans une réserve de biosphère doit permettre de répondre aux objectifs de conservation de la biodiversité et de développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique, et ce grâce à une interdisciplinarité maximale des sciences de la Vie et de la Terre (écologie, génétique, géographie,...) et des sciences humaines (économie, sociologie). Il s'agit d'une « science engagée » (Barbault, 2003; 2006) dans l'action.

Une réserve de biosphère est un lieu privilégié où peuvent se rejoindre les scientifiques et l'ensemble des co-gestionnaires qui interviennent sur l'espace concerné.

La science doit se confronter aux vérités du terrain pour mieux prendre en compte les besoins des acteurs et comprendre les contraintes liées à la gestion et à l'action politique. Les gestionnaires (structure de gestion de la réserve de biosphère, représentants politiques, agriculteurs, industriels, communautés locales...) doivent, quant à eux, se rapprocher des scientifiques pour intégrer les résultats de recherche à l'élaboration des plans d'action et de gestion.

« Une véritable intégration de la fonction de recherche dans les réserves de biosphère » (Cibien, 2006) est indispensable. Le dialogue entre les chercheurs et les gestionnaires doit permettre, d'une part, d'élaborer une stratégie de recherche en relation avec le projet de la réserve de biosphère, et d'autre part, d'élever les capacités d'analyse

des acteurs, et notamment des décideurs, en vue d'une gestion adaptative et éclairée de l'espace et des ressources naturelles.

Le dialogue doit également être élargi avec l'ensemble des citoyens qui doivent être associés au débat sur les orientations de la recherche scientifique (Encadré n° 22).

Vers un partenariat entre chercheurs et citoyens

Outre une intégration de la recherche scientifique dans le cadre de gestion de la réserve de biosphère, l'implication des citoyens auprès des chercheurs est essentielle. Cette rencontre entre chercheurs et profanes doit conduire à un partage réciproque des savoirs. L'objectif de cet échange est l'apprentissage et la construction collective d'une compréhension du réel.

Un exemple de ce partenariat est celui de l'implication des citoyens dans les travaux de collecte de données scientifiques. Les citoyens, par leur nombre, représentent une force de recherche considérable. Ce collectif peut rapidement amasser une quantité importante de données sur des phénomènes divers : qualité de l'air, biodiversité, phénologie, ... En retour, les chercheurs partagent leurs savoirs et les résultats issus de cette démarche de science citoyenne ou participative (Encadré n° 23 et 24).



Encadré n° 22

La recherche, un « service » d'aide à la décision dans la Réserve de biosphère du Rhön (ALLEMAGNE)

L'administration de la Réserve de biosphère du Rhön considère la recherche comme un « service » pour aider à la prise de décision dans la gestion et les politiques environnementales. La Réserve de biosphère se considère en retour comme un partenaire pour les scientifiques qui sont à la recherche de régions adaptées à leurs activités de recherche scientifique. Il s'agit donc d'une relation « d'offre et de demande », de gagnant-gagnant. Un descriptif des projets potentiels, liées aux problématiques de la zone étudiée, est mis en ligne (<http://www.biosphaerenreservat-rhoen.de/>) pour fournir des idées à la communauté scientifique de potentiels sujets de recherche.

En 1996, les trois administrations ont également réalisé un plan-cadre commun pour la recherche scien-

tifique qui présente les différentes questions de recherche liées au territoire de la réserve de biosphère. Le « concept de recherche » élaboré appelle à une recherche interdisciplinaire et à une coordination des projets. A ce jour, des étudiants et des scientifiques d'une trentaine d'universités, de deux instituts de recherche et de plusieurs universités étrangères ont réalisé des projets dans la Réserve de biosphère du Rhön.

Les administrations de la Réserve de biosphère suivent et coordonnent certaines activités de recherche et utilisent les résultats scientifiques, par exemple les Systèmes d'Information Géographique (SIG), comme une base pour l'adaptation de la gestion de la réserve de biosphère.

Encadré n° 23

Les sciences citoyennes dans la Réserve de biosphère de Fontainebleau (FRANCE)

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN, France) a lancé un programme de suivi participatif de la biodiversité. Ce programme, intitulé Vigie-Nature, est notamment mis en œuvre dans la Réserve de biosphère de Fontainebleau. Il vise à suivre l'évolution de la biodiversité grâce à la collecte de données réalisées par un réseau « d'observateurs-acteurs ». Ce réseau est constitué de naturalistes amateurs et du public en général en fonction des activités demandées. Il existe, par exemple, un suivi temporel des oiseaux communs (programme STOC) qui est pris en charge par un réseau

de plus de mille ornithologistes amateurs. En 2006, l'observatoire des papillons de jardins a également été lancé (avec l'association Noé Conservation). Il propose au public de participer à l'identification et au comptage des papillons dans leurs jardins. L'analyse des données rassemblées doit permettre de suivre l'évolution des populations et des dynamiques écologiques, en relation par exemple avec les changements climatiques ou à une échelle plus locale en lien avec les pratiques de jardinage. Un bilan des observations est transmis périodiquement aux membres du réseau.

Encadré n° 24

Un suivi de la Réserve de biosphère de Long Point (CANADA) par les communautés locales

Depuis 1995, avec l'objectif de suivre et d'analyser les changements environnementaux dans le comté de Norfolk (Ontario), la Fondation de la Réserve de Biosphère Mondiale de Long Point est engagée dans un programme de suivi de la biodiversité dans les forêts régionales. La coordination du suivi et les travaux de terrain sont réalisés par des bénévoles et des étudiants. D'autres organisations régionales (services publics de conservation, ONG environnementalistes) participent également à cette collecte de données. L'opportunité d'intégrer et d'étendre ces efforts existants au sein de la réserve de biosphère a constitué le départ du développement d'un programme de suivi réalisé par les communautés locales.

Le projet de suivi par les communautés génère des données destinées à la réalisation périodique d'un rapport sur l'environnement de la Réserve de biosphère de Long Point. La structure de gestion facilite la réalisation du rapport, le financement du suivi, le développement

de partenariats et la communication des résultats. Un atelier regroupant les différents partenaires régionaux a également permis de soulever une série de questions relatives à la mise en place du suivi par les communautés.

Aidé par un comité consultatif, le premier suivi se concentrait essentiellement sur la dimension environnementale de la réserve de biosphère. Il élargit aujourd'hui de plus en plus son domaine d'étude vers les composantes sociale, culturelle et économique du territoire. Le comité consultatif établit également des relations avec les autres organisations impliquées dans des démarches de suivi environnemental comme la Réserve de biosphère de Niagara Escarpment, des services de conservation de la nature ou des parcs nationaux.

La présentation du rapport environnementale représente un outil de communication essentiel pour améliorer les capacités des communautés locales à s'impliquer.

Grâce à l'éducation, la sensibilisation et la formation

EXTRAIT DE LA STRATÉGIE DE SÉVILLE

OBJECTIF III.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation du public et sa participation

5. Encourager la participation des communautés locales, des écoliers et d'autres partenaires dans les programmes d'éducation et de formation, et dans les activités de recherche et de surveillance continue à l'intérieur des réserves de biosphère.

Education, sensibilisation et formation à l'environnement et au développement durable¹

L'éducation à l'environnement doit permettre aux acteurs concernés de mieux comprendre leur milieu naturel proche (l'eau, la forêt, la faune,...) afin qu'ils en reconnaissent la valeur et le respect. Cette sensibilisa-

tion aux richesses de l'environnement vise à la conservation de la diversité biologique et des ressources.

L'éducation au développement durable lie, quant à elle, cet environnement à l'activité de l'homme. Il s'agit d'enseigner la façon dont nos modes de vie (production, consommation, transport) sont en relation directe avec les dynamiques environnementales d'une part, mais également avec les valeurs culturelles et sociales des sociétés locales et de toutes les sociétés humaines dans le cadre de la mondialisation des échanges. L'objectif est de sensibiliser les acteurs à des comportements qui s'orientent vers une utilisation durable des espaces et des ressources naturelles.

Une méthode pédagogique d'éducation au développement durable consiste à étudier ensemble les comportements, les modes de vie personnels des acteurs pour en évaluer la durabilité d'un point de vue environnementale (ex : l'empreinte écologique), économique, sociale et culturelle. Une fois cette prise de conscience engagée, il faudra leur proposer des pistes d'action pour modifier leurs comportements dans l'optique du développement durable.

Les acteurs sensibilisés seront plus volontaires à s'engager dans un dialogue sur des problématiques environnementales et pourront à leur tour sensibiliser leurs proches. Un enfant sensibilisé à la valeur de la ressource en eau pourra transmettre ce message à son entourage familial.

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable concernent l'ensemble des acteurs d'une réserve de biosphère, notamment les responsables politiques, souvent négligés par ces activités, alors qu'ils détiennent le pouvoir d'impulser des politiques environnementales fortes (Encadrés n° 25 et 26).

La formation au dialogue

La mise en dialogue d'une réserve de biosphère nécessite des ressources humaines importantes en termes d'animation, de médiation ou de traduction (Encadré n° 27). Nous regrouperons, par la suite, sous le terme de « facilitateur » l'acteur qui prend en charge ces différentes fonctions bien qu'elles peuvent être effectuées à des temps différents du processus et par plusieurs personnes. Un facilitateur doit disposer de nombreuses compétences : certaines peuvent être acquises lors d'une formation ou par l'expérience, d'autres relèvent d'avantage de la personnalité de l'individu.

Encadré n° 25

Un diplôme d'éducation à l'environnement pour les enseignants dans la Réserve de biosphère de la Sierra Gorda (MEXIQUE)

Depuis une vingtaine d'années, les activités d'éducation à l'environnement sont importantes dans la Sierra Gorda. Elles représentent un pilier de la réserve de biosphère créée en 1997 (reconnue par l'UNESCO en 2001). De nombreuses activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sont réalisées auprès des écoliers et des communautés. Par exemple, des « aires scolaires protégées » ont été mises en place : il s'agit de surfaces destinées à la plantation d'arbres par les élèves qui assurent également le suivi de ces « forêts des enfants » pendant leur parcours scolaire.

En 2006, le Centre Terre, centre de formation et d'éducation à l'environnement, est créé. Parmi les nombreuses activités proposées, une formation destinée aux enseignants des écoles primaires a été mise en place. Elle leur permet d'acquérir des capacités éducatives en matière d'environnement. À l'issue de la formation, ils obtiennent un « diplôme d'éducation environnemental communautaire ».

1. Il s'agit d'une préoccupation majeure de l'UNESCO, qui est l'agence tête de file des Nations Unies pour La décennie des Nations Unies pour l'Éducation en vue du Développement Durable (2005-2014)

Encadré n° 26

L'identification des acteurs cibles des actions de sensibilisation dans la Réserve de biosphère de Mananara Nord (MADAGASCAR)

Dans la Réserve de biosphère de Mananara Nord, un travail d'identification des acteurs cibles de la sensibilisation environnementale et des actions appropriées à mettre en œuvre en fonction du type d'acteur

a été réalisé. Le tableau suivant présente les différents acteurs cibles retenus pour les actions d'éducation environnementale avec les objectifs d'éducation associés à chaque catégorie d'acteur :

Acteurs cibles	Objectifs de l'éducation à l'environnement
Villageois	C'est un « moyen d'obtenir la conservation des ressources forestières ».
Écoliers	Ils représentent « l'avenir de la zone » et porteront « dans le futur, les idées prépondérantes de la région ».
Enseignants et parents d'élèves	Ils « doivent être sensibilisés de manière à pouvoir communiquer avec les enfants ».
Agents de projet dans la réserve de biosphère	« [...] Véhiculent des idées conservationnistes auprès de la population, ils doivent recevoir une formation de base ».
Touristes	Il s'agit « de rappeler les règles à observer et de fournir l'information logistique [...] »

Encadré n° 27

Une formation des agents forestiers aux techniques de participation communautaire dans la Réserve de biosphère de Sinharaja (SRI LANKA)

Dans le cadre du projet de conservation de la forêt humide de Sinharaja (financé par le FEM/PNUD), les agents du projet et les agents de l'autorité gouvernementale de la forêt ont reçu une formation aux techniques de participation communautaire. Voici les différents types de formation qui ont été réalisés :

- Conservation de la biodiversité et gestion participative ;
- Mobilisation sociale, leadership et développement communautaire ;
- Gestion forestière et mobilisation sociale ;
- Techniques et outils pour l'évaluation rurale participative ;
- Principes, techniques et outils de communication.

Voici une liste non exhaustive des différentes compétences dont doit disposer un facilitateur. Elle peut constituer une aide dans le choix et la formation des facilitateurs (Beuret, 2006a, op cité) :

- Capacité à créer un climat de coopération dans lequel les acteurs se sentent rassurés :
 - Ouverture et impartialité
 - Capacité à percevoir la sensibilité de l'autre
 - Se rendre crédible
- Capacité d'écoute active :
 - Stimuler l'expression et la production d'information,
 - Stimuler l'écoute mutuelle,
 - Capacité à reformuler et à recentrer les échanges,
 - Connaissances des méthodes et des outils du dialogue
- Capacité de compréhension et d'analyse de l'information :
 - Connaissance du sujet,
 - Ouverture aux « langages » de chacun,
 - Capacité d'analyse de l'information vis-à-vis du contexte,
 - Capacité de synthèse.
- Capacité de conduite de groupe
- Capacité à stimuler le groupe et sa créativité (attitude énergétique)
- Disponibilité, engagement personnel et patience.

Le lien entre conservation et développement, support du dialogue et de la coopération

EXTRAIT DE LA STRATÉGIE DE SÉVILLE


OBJECTIF II.1 : S'assurer du soutien et de la participation des populations locales

7. Evaluer les produits naturels et les services de la réserve et, sur la base de ces évaluations, promouvoir les moyens écologiquement sains et économiquement viables d'en tirer des bénéfices pour les populations locales.
8. Créer des incitations à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, et des sources alternatives de revenus pour les populations locales [...].
9. S'assurer que les bénéfices provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont équitablement partagés avec les partenaires [...].

Encadré n° 28

Le lien entre conservation et développement dans la Réserve de biosphère de Xishuangbanna (CHINE)

De 1993 à 2003, la réserve de biosphère a soutenu la mise en place dans les villages de 1200 fours à bois à meilleur rendement, l'amélioration de 1500 fours à bois et l'installation de 50 fours à biogaz (gaz issus de la décomposition des déchets naturels). Grâce à cet effort, le prélèvement de bois de combustible a considérablement diminué. Cela représente d'une part une économie de travail importante pour les communautés locales et d'autre part, une action de conservation de la forêt et de sa biodiversité.

 **D'autres pratiques dans les réserves de biosphère (Annexe 2)** : La recherche de technologies « mixtes » pour la sylviculture dans la Réserve de biosphère du Manicouagan-Upashika (Canada)

Alimenter le dialogue autour de points de repères du développement durable et de supports de compromis.

La structure de gestion peut, par exemple, proposer la création de label qui permet la valorisation et la reconnaissance d'un produit ou d'un service en conditionnant l'attribution de ce label à des pratiques (charte, code de bonne conduite,...) qui soient respectueuses de l'environnement, des droits des populations locales (ex : commerce équitable) ou encore des valeurs culturelles associées.

Ces écolabels peuvent être liés à un secteur d'activité particulier : c'est, par exemple, le cas du tourisme pour lequel une évolution vers un tourisme vert, équitable ou solidaire est indispensable ; c'est encore le cas des chartes de bonnes pratiques dans l'industrie forestière.

Ces écolabels peuvent également être liés à l'appartenance à la réserve de biosphère. Cette « charte de la réserve de biosphère » devra alors être déclinée pour les différents secteurs d'activité. Cette labellisation permet d'une part d'inciter les acteurs à s'engager dans le développement durable en valorisant leur activité, et assure d'autre part la promotion de la réserve de biosphère grâce aux produits et services labellisés.

Pour cela, il est important que la charte ou le code des bonnes conduites associé au label soit pleinement discuté et négocié par les acteurs. La mise en place d'un label conditionné par des règles mal définies ou peu respectées risque en effet de décrédibiliser cette action.

De la même manière, le partage équitable des bénéfices liés aux activités de la réserve de biosphère est un objet essentiel du dialogue pour lequel les populations locales et autochtones, notamment, ont un grand intérêt.

De manière générale, la mise en dialogue d'objets mixtes, c'est-à-dire alliant à la fois des objectifs de conservation et de développement, permettra d'autant plus facilement l'implication des acteurs et la réalisation des actions appropriées. (Encadré n° 28 et 29).

Une coopération active des acteurs dans la gestion de la réserve de biosphère

Elle constitue une étape supplémentaire dans un partenariat entre le comité de gestion de la réserve de biosphère et les acteurs locaux. Une coopération active des acteurs locaux consiste en une participation à des actions de conservation de la biodiversité en échange de

Une conservation au bénéfice des populations locales dans la Réserve de biosphère de la Sierra Gorda (MEXIQUE)

« Si l'habitat est valorisé, chacun s'attachera à le préserver »¹.

Quatre-vingt-dix-sept pour cent de la réserve de biosphère appartient à de petits propriétaires privés. Ainsi, seule une prise de conscience et de responsabilité de la part de la population locale peut aboutir à l'utilisation durable des ressources et à la conservation de la biodiversité. Cette prise de responsabilité dans la gestion de l'environnement nécessite que les populations locales tirent des bénéfices des actions réalisées. Trois types de bénéfices peuvent être identifiés :

- Les services directement rendus par l'écosystème aux habitants (ressources naturelles, paysage,...).
- Les bénéfices associés aux services rendus par l'écosystème. Par exemple, l'environnement préservé a permis de développer des activités d'écotourisme. Sierra Gorda Ecotours, entreprise liée à l'association Grupo Ecologico Sierra Gorda, propose des circuits d'écotourisme encadrés par des guides issus de la population locale.
- La rémunération des services rendus par les habitants à l'écosystème. Pour lutter contre la déforestation qui a des conséquences importantes sur les ressources en eau et l'érosion des sols, un pro-

gramme lancé en 2003 rémunère (grâce à des fonds de la Commission Gouvernementale des Forêts) les propriétaires qui s'engagent dans des actions pour limiter le pâturage et le déboisement, et ainsi, assurer la viabilité et la qualité des bassins versants. Ce programme permet de protéger les milieux montagneux forestiers, de réduire les risques d'inondations et d'assurer l'approvisionnement en eau des villes situées en aval. Pour assurer la pérennité de ces revenus, (tributaires de la situation politique) des études (avec l'appui de l'Université de Querétaro) sont réalisées pour quantifier les avantages financiers que la gestion hydrologique dans la réserve de biosphère apporte aux entreprises en aval (hydroélectricité, exploitation minière et forestière). Il s'agit de convaincre les entreprises d'investir dans la conservation de la réserve de biosphère. Un accord a d'autre part été conclu avec la Fondation pour les Nations Unies qui rémunère la réserve de biosphère pour le piégeage de 5 500 tonnes de carbone.

1. Martha Ruiz Corzo (directrice de la Réserve de biosphère de la Sierra Gorda et fondatrice de l'association Grupo Ecologico Sierra Gorda)

bénéfices qui peuvent être financiers, liés à un meilleur accès aux espaces et aux ressources naturelles (attribution de droits de propriété, d'usage ou d'accès) ou au respect de valeurs culturelles. Cette coopération doit aboutir à un bénéfice réciproque. D'une part, l'implication des populations locales rendra plus efficace les actions de protection de la biodiversité ou de surveillance continue. Et d'autre part, ce contrat doit avoir comme objectif d'améliorer les conditions de vie des populations locales (Encadrés n°30 et 31).

Encadré n° 30

Les « familles protectrices » de la forêt dans la Réserve de biosphère de la mangrove de Can Gio (VIETNAM)

En 1990, le gouvernement du Vietnam propose à de nouveaux résidents de venir s'installer dans la forêt en leur offrant de la terre, une subvention d'installation (construction d'une maison, achat d'un bateau,...), des subventions mensuelles et des opportunités de revenus additionnels tirés d'activités cadrées par les règles d'usages des ressources. Les familles qui acceptent s'engagent à protéger, à gérer et à utiliser la forêt suivant des règles fixées par un comité de gestion de l'environnement forestier (la future structure de gestion de la réserve de biosphère). Dix « familles protectrices » se sont ainsi installées en 1990. Un an plus tard, 157 des 400 familles vivant autour ou au sein de la forêt sont devenues des

« familles protectrices ». L'intégration de ces familles dans le système de surveillance et de gestion de la forêt a permis de réduire les activités illégales liées à l'usage des ressources, et de conserver ainsi la biodiversité, tout en assurant aux familles des opportunités de revenus alternatives. Ce système a également permis d'engager le dialogue avec les braconniers, ce que ne parvenaient pas à réaliser les gardes forestiers. « Il faut résoudre les choses par le dialogue. Nous amenons [les braconniers] à la maison et on discute. Nous pouvons discuter avec eux alors qu'avec les forestiers, il n'y avait pas de discussion »¹

1. Paroles d'un membre d'une « famille protectrice ».

Encadré n° 31

Du renforcement des capacités organisationnelles des populations à une gestion communautaire des ressources naturelles dans la Réserve de biosphère de Mananara Nord (MADAGASCAR)

Le bilan de la phase I (1989-1992) de gestion de la Réserve de biosphère de Mananara Nord (RBMN) a soulevé la nécessité d'une meilleure appropriation des activités par la population locale, certains responsables du programme jugeant que seule la gestion communautaire des ressources permettra d'assurer la fonction de conservation de la RBMN. Un travail important a ainsi été réalisé dans le renforcement des capacités d'organisation des communautés locales :

- Les greniers communautaires villageois, structures collectives de stockage du riz pour palier les variations saisonnières des prix ;
- Les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC), mises en place pour assurer l'auto-développement et la durabilité des greniers communautaires. Comptant une centaine d'adhérents en 1999, un an après le

lancement du projet, les MEC rassemblent près de 500 membres en 2001.

Dans le cadre de ce renforcement des capacités des communautés, et en accord avec la loi de 1996 sur la Gestion Contractualisée des Forêts, un transfert de compétences a été opérée pour permettre une « communautarisation » de la gestion des ressources forestières. Les communautés locales, organisées en comités de gestion des forêts, ont désormais la responsabilité dans la gestion des droits d'usage, dans la valorisation commerciale des produits forestiers et dans la conservation de la ressource. Ce transfert de compétences se fait sur la base d'un contrat entre l'Etat propriétaire et la communauté, d'un cahier des charges et d'une délimitation de l'espace forestier à gérer.

La structure de gestion de la Réserve de biosphère de Manicouagan-Upashika (CANADA) : un nœud de réseau

La réserve de biosphère constitue un nœud du réseau des acteurs du territoire grâce aux liens qu'elle a noués avec ceux-ci. Elle représente une passerelle entre le secteur privé et le secteur de l'environnement, et renforce ainsi l'unité du système de concertation. Elle a par exemple été contactée par le Ministère de l'environnement pour introduire une question particulière auprès d'une entreprise.

La structure de gestion de la Réserve de biosphère de Long Point (CANADA) : une association ouverte à tout le monde

Lors des premières réunions publiques qui ont suivi la nomination de la réserve de biosphère en 1986 afin d'expliquer le concept de réserve de biosphère et son application dans le cas de Long Point, les communautés locales ont clairement exprimé leur souhait de participation. De 1985 à 1990, plusieurs essais ont été réalisés pour concevoir une organisation de la réserve de biosphère qui inclurait les différents intérêts des acteurs présents sur le territoire. Le format retenu en 1989 est celui d'une association à but non lucratif ouverte à toutes les personnes qui souhaitent en devenir membre, avec un comité directeur de 15 membres élus pour 3 ans, renouvelé par tiers tous les ans. La structure de gestion de la Réserve de biosphère de Long Point est donc dirigée par des bénévoles. Les membres du comité directeur sont d'origines variées : commerçants, agriculteurs, forestiers, biologistes, ingénieurs, enseignants, écrivains.

Ils interviennent de manière personnelle et non comme représentant de leur secteur d'activité. Aujourd'hui, plus de 50 personnes issues de la population locale ont déjà siégées dans le comité directeur. Un rôle essentiel et reconnu de cette association est de promouvoir le dialogue et la coopération au sein de réseaux horizontaux.

Coordonner le dialogue au sein de la réserve de biosphère

Visibilité de la structure de gestion

L'existence d'une réserve de biosphère est parfois peu connue de la population locale et ignorée des visiteurs occasionnels. Il est important de mettre en place une communication sur la réserve de biosphère, ses objectifs, ses activités auprès d'un large public. Cette communication peut être réalisée grâce à la distribution de dépliants dans des lieux fréquentés et neutres (bibliothèques, marchés, office de tourisme,...), la mise en place de panneaux informatifs dans la réserve de biosphère, etc.

Coordonner le réseau

L'articulation et la coordination des instances de dialogue constitue une des principales clés du succès dans les processus de participation et nécessite la mise en place d'une véritable « infrastructure de la participation » (Bishop, 2005).

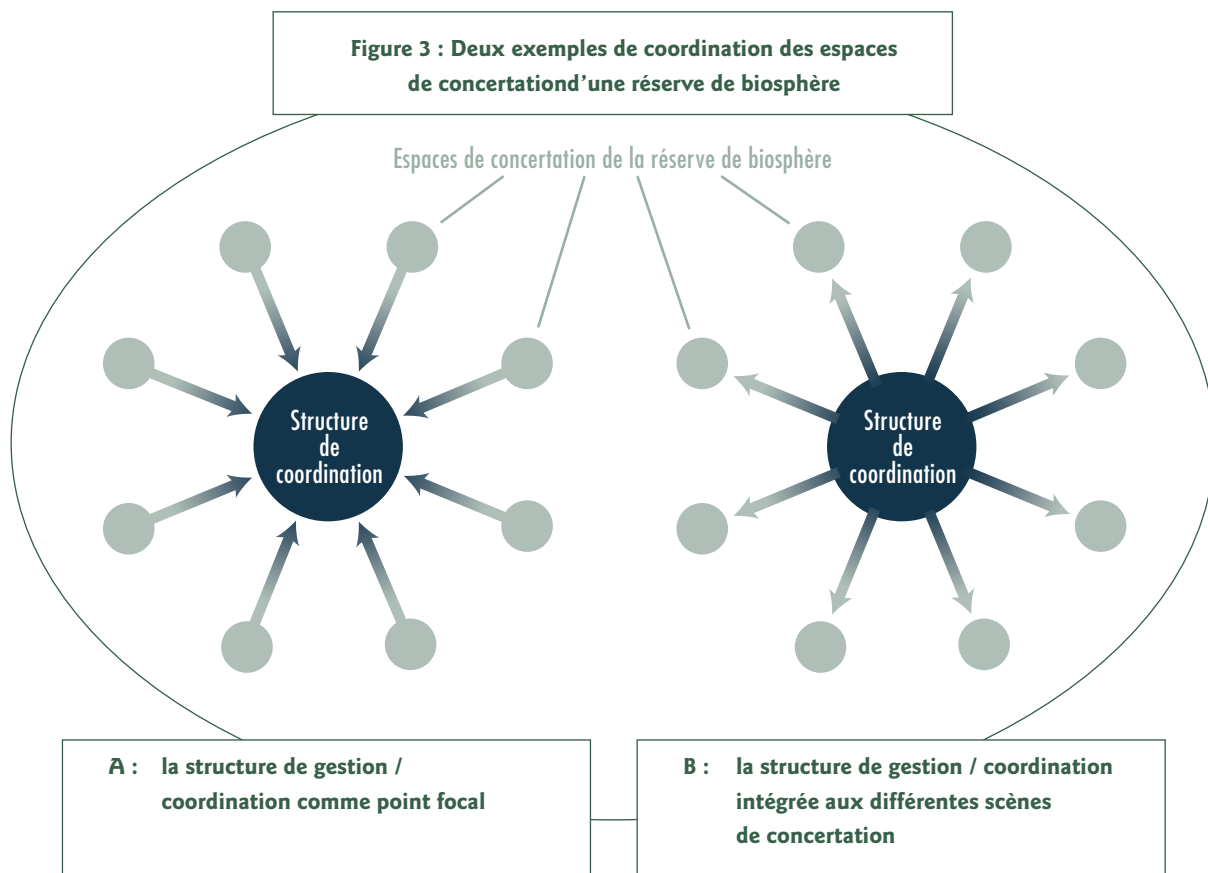
On peut imaginer le dialogue territorial comme un filet dont les nœuds constitueraient autant de scènes de concertation. Pour que cette trame soit fonctionnelle, il faut que l'ensemble des fils, qui constituent les itinéraires de dialogue, soient solidaires et organisés. C'est le rôle de la structure de gestion, ou plutôt de coordination, de s'assurer du fonctionnement du réseau. Elle peut, par exemple, constituer un nœud de réseaux pour permettre la coordination entre des acteurs ou des échelles différentes et combler les trous du système de dialogue.

Deux approches, généralement combinées (Figure 3) peuvent être utilisées pour coordonner le réseau :

- Avec un comité de gestion (ou de coordination) représentatif des acteurs, qui constitue un point focal du dialogue (figure 3.A),
- Avec la participation de membres du comité de gestion aux différentes scènes de concertation de la réserve de biosphère (figure 3.B).

Une réserve de biosphère est un espace dans lequel un dialogue vivant entre des usages, des intérêts et des attentes variés doit permettre de construire un modèle de gestion durable de l'espace et des ressources naturelles. Afin de rendre ce dialogue effectif et efficace, la struc-

ture de gestion peut accompagner ce partage de valeurs et de savoirs en optimisant l'infrastructure de ce « milieu dialoguant », en facilitant la circulation de l'information, en renforçant les capacités des acteurs à participer aux processus de prise de décision et de gestion, et en proposant des occasions d'échanges ou d'actions communes aux acteurs. Enfin, la structure de gestion d'une réserve de biosphère, qui constitue une passerelle entre les différents acteurs de l'espace (scientifiques, communautés locales, institutions publiques,...) doit coordonner les actions communes pour rendre efficace cette gestion concertée de la réserve de biosphère. ■■■



Chapitre 3

Le dialogue

**dans l'analyse et la gestion
des conflits**

EXTRAIT DE LA STRATÉGIE DE SÉVILLE

OBJECTIF IV.1.5 : Elaborer des lignes directrices sur les problèmes de gestion de réserves de biosphère, y compris, entre autres, [...] sur les techniques de résolution des conflits.

La mise en place d'un dialogue entre les acteurs doit permettre une anticipation de l'émergence de controverses et ainsi une gestion préventive des conflits aux vues des éléments cités précédemment (reconnaissance mutuelle, compréhension de l'autre,...). Pourtant, une réserve de biosphère est un espace en évolution : des bouleversements dans les dynamiques environnementales liés à des phénomènes externes comme le réchauffement climatique, à des changements de positions des acteurs ou à l'émergence de nouveaux acteurs, à des évolutions du cadre réglementaire sur les usages de ressources sont des sources de changements et de conflits potentiels. Comment comprendre un conflit, en identifier les différents intervenants et objets, et finalement accompagner la gestion de ce conflit grâce à la concertation ? Des repères concernant ces différentes questions sont présentés dans ce chapitre.

L'analyse des conflits dans les réserves de biosphère

L'analyse des conflits constitue un point de passage essentiel en vue de sa gestion et de la recherche d'un accord.

Les différents types de conflits

On peut identifier quatre grandes classes de conflits (d'après la typologie de Pendzich cité par Jones, P.S. et al., 2005) :

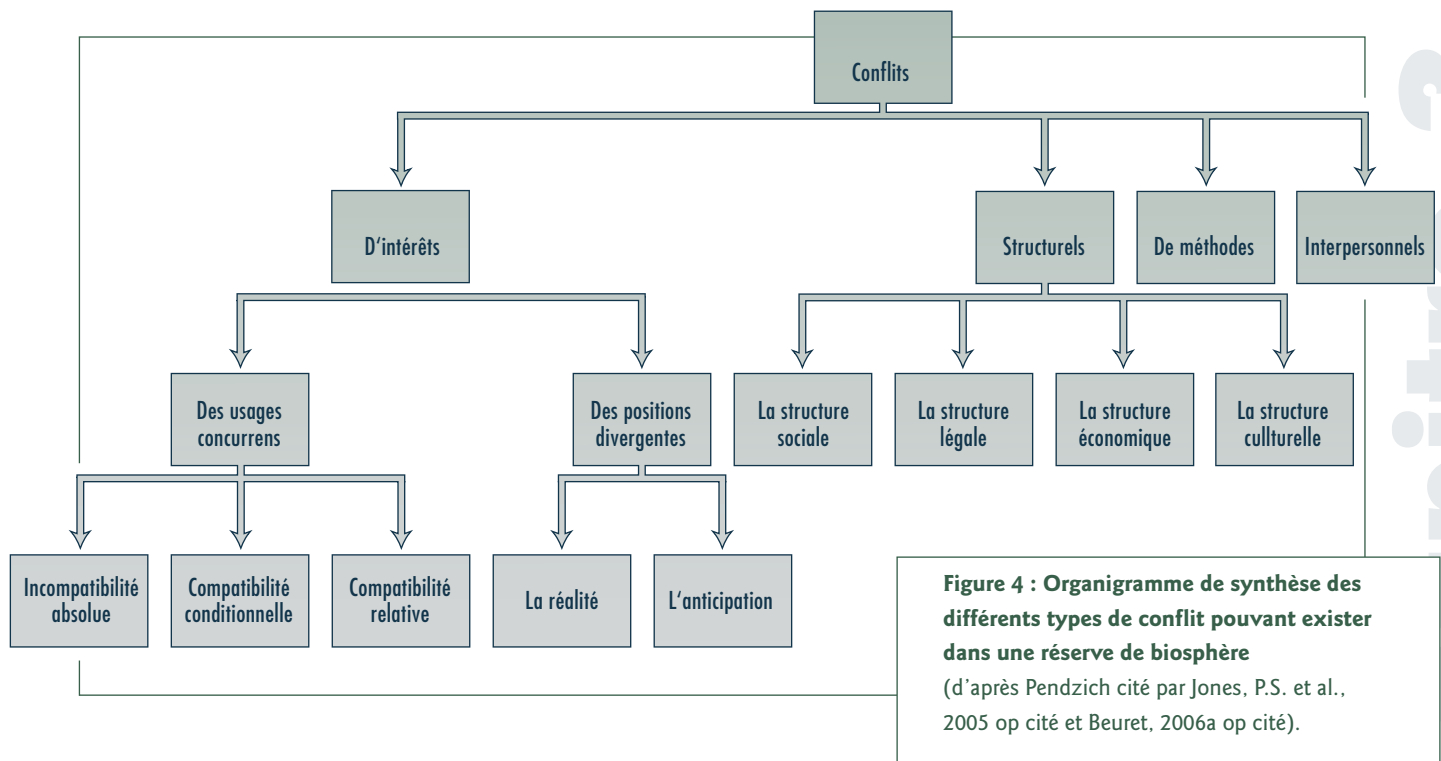
- Les conflits d'intérêts liés à des usages concurrents, voire incompatibles des mêmes ressources ou à des positions divergentes. On distingue plusieurs formes de conflits liés à cette multifonctionnalité des espaces et ressources naturelles (Pennanguer, cité par Beuret, 2006c) :

Les conflits liés à des usages concurrents

- Le conflit par incompatibilité absolue lorsque deux activités s'excluent totalement, le développement de l'une entraînant la disparition de l'autre ;

- Le conflit par compatibilité conditionnelle lorsque deux activités ne sont compatibles que sous certaines conditions ;
 - Le conflit par compatibilité relative lorsqu'une activité altère les conditions de réalisation d'une autre activité.
- Les conflits liés à des positions différentes concernant les objectifs de gestion
 - Liés à la réalité, lorsque des acteurs ont des opinions réellement opposées quant à la gestion de l'espace et des ressources naturelles. Par exemple, certains animaux sont vus par les uns comme des espèces menacées et par les autres comme un repas ou encore un trophée potentiel.
 - Liés à une anticipation, lorsqu'un acteur anticipe la position d'un autre acteur. Les conflits par anticipation sont tout à fait symptomatiques d'un manque d'information et de dialogue au sein de la réserve de biosphère et peuvent être résolus en renforçant la confiance des acteurs les uns envers les autres. On rencontre particulièrement ces conflits au moment de la création d'une réserve de biosphère qui suscite des inquiétudes quant à la mise en place d'une réglementation contraignante pour l'accès et l'usage des ressources.
 - Les conflits sur la méthode, c'est-à-dire la façon dont les différents groupes d'acteurs gère une situation, un problème. Ce peut être le cas lors de processus de gestion qui incluent des dispositifs légaux et des règles coutumières ou encore lorsque des solutions diplomatiques s'opposent à l'usage de la force, la voie législative à la désobéissance civile.
 - Les conflits structurels, qui sont liés à la structure de la réserve de biosphère au niveau :
 - Social lorsque l'organisation sociale dans la réserve de biosphère est, de manière réelle ou perçue comme telle par certains acteurs, non représentative, inéquitable ou injuste (système éducatif, capacité à négocier, poids dans la décision,...) ;
 - Légal, lorsque le système favorise certains acteurs (reconnaissance, égalité devant la loi,...) ;
 - Economique, par exemple lorsqu'il n'y a pas d'intégration de dimensions environnementales dans les politiques économiques ou du fait de la domination de l'économie locale par certaines entreprises puissantes ;
 - Culturelle, du fait de la présence de systèmes de valeurs différents qui ne se comprennent ou ne s'acceptent pas.

Ces différents types de conflits peuvent coexister au sein d'une réserve de biosphère.



Comment analyser et comprendre les conflits ?

Identifier les racines du conflit

L'analyse d'un conflit consiste à identifier et faire émerger ses causes profondes, ses sources primaires.

Il faut donc énoncer le problème visible à l'origine du conflit et ensuite le fractionner en plusieurs éléments, eux-mêmes fractionnables à leur tour. On peut ainsi représenter le conflit comme un arbre à problèmes où les racines représentent les causes du conflit et les branches, ses effets. La construction collective de cet arbre doit permettre d'éviter l'oubli de certaines causes du conflit et la prise de conscience des acteurs de la complexité de la situation. Cette phase apparaît essentielle tant la gestion durable d'un conflit lié à l'environnement impose de s'attaquer aux racines de celui-ci, et non pas d'en corriger les effets.

L'analyse des représentations des acteurs à partir des ordres de grandeur

Il est ainsi indispensable de comprendre les intérêts, les craintes et les besoins des acteurs dans l'analyse d'un conflit. Les positions des différents acteurs renvoient généralement à des systèmes de valeurs propres à chacun. Boltanski et Thévenot (cité dans Beuret, 2006a op. cité) évoquent des ordres de grandeurs, c'est-à-dire les systèmes de référence auxquels se rattachent l'argumentation, la justification d'un acteur. L'identification de ces ordres de grandeurs peut faciliter la compréhension des

logiques d'acteurs. On distingue six ordres de grandeur, c'est-à-dire six manières de se représenter la réalité en fonction de l'importance accordée à telle ou telle chose :

- La justification domestique, lorsqu'on porte une plus grande importance aux choses qui sont proches, familières comme des personnes, des lieux, des traditions ;
- La justification civique, lorsqu'on porte une plus grande importance à l'intérêt général, à l'équité entre les citoyens ;
- La justification industrielle, lorsqu'on porte une plus grande importance à l'efficacité, la performance, à l'aspect fonctionnel des êtres et des choses ;
- La justification marchande, lorsqu'on porte une plus grande importance à la valeur marchande de l'espace et de ses ressources naturelles.
- La justification inspirée, lorsqu'on met en avant le caractère esthétique, singulier d'un espace naturel ou transformé par l'homme, ou de pratiques culturelles,
- La justification de renom, lorsqu'on fait référence à la notoriété d'une personne, d'une organisation, d'une méthode pour lui attribuer sa confiance.

Les acteurs d'une réserve de biosphère se basent ainsi sur ces ordres de grandeur pour justifier une position mais également pour critiquer les représentations des autres acteurs. Cette lecture du comportement des acteurs peut donc aider à faire évoluer la situation. Elle peut, par exemple, permettre de distinguer les revendications justifiées des acteurs par rapport à la situation et certaines prises de positions « stratégiques ».

Se concentrer sur la réalité des conflits

Quelque soit la nature du conflit, il paraît essentiel de se concentrer sur la réalité du contexte local. Deux conflits peuvent mobiliser des ressources ou des écosystèmes identiques (ex : une zone côtière), des catégories d'acteurs similaires (ex : pêcheurs, touristes, écologistes) et avoir des origines, liés aux contextes locaux, très différentes. Par exemple, un conflit interpersonnel peut être dissimulé derrière un conflit lié à l'usage des ressources ; un conflit d'accès aux ressources peut expliquer un conflit qui se présente comme culturel, etc. Si l'analyse du conflit est erronée, sa gestion risque d'échouer (Encadré n° 34).

Comment la recherche peut-elle aider à la gestion des conflits ?

La recherche scientifique dans une réserve de biosphère peut aider à l'analyse et à la gestion des conflits en apportant des informations destinées à alimenter le dialogue en vue de la construction collective de solutions. Ces connaissances apportées par la science peuvent être relatives aux accès et aux usages des ressources et de la biodiversité (compréhension des comportements, des règles coutumières,...), à la perception des acteurs, à des savoirs locaux ou à des innovations techniques. La compréhension des dynamiques sociales, c'est-à-dire du comportement des différents groupes d'acteurs et de leurs interactions semblent, notamment, essentielle à la gestion des conflits (Encadré n° 35).

Le dialogue dans la gestion des conflits

Expliciter les conflits latents

La première étape vers la gestion d'un conflit est la reconnaissance par les acteurs de son existence. Si certains acteurs se refusent à admettre qu'ils sont dans une situation conflictuelle, un itinéraire de gestion pourra difficilement être engagé.

D'autre part, les conflits dits « latents » (Beuret, 2006a op. cité) peuvent s'exprimer par des blocages et des pressions exercés par des acteurs sur d'autres. L'explicitation du conflit dans un espace de dialogue semble donc essentielle. Elle pourra permettre, en plus de rendre le problème discutable, l'expression de demandes sociales sous-jacentes par les acteurs.

Encadré n° 34

La caractérisation du niveau de conflictualité dans la Réserve de biosphère de Bañados del Este (URUGUAY)

Dans la Réserve de biosphère de Bañados del Este, le tableau suivant a été utilisé pour caractériser le niveau d'importance des conflits :

Pression exercée par un secteur d'activité sur le milieu	Elevée			
	Moyenne			
	Basse			
		Basse	Moyenne	Elevée
		Fragilité du milieu sous pression		

Cette première description des conflits entre conservation et développement doit être complétée par une analyse de la réalité du contexte conflictuel, des dynamiques sociales existantes, des différents acteurs en jeu et de leurs intérêts.

Encadré n° 35

L'apport de la recherche scientifique sur les usages et des interactions entre l'homme et la nature dans l'analyse et la gestion des conflits dans la Réserve de biosphère de Nanda Devi (INDE)

Des recherches menées dans la Réserve de biosphère de Nanda Devi apportent des éléments de compréhension des conflits et des intrants pour leur gestion.

Les objectifs de recherche étaient de :

- connaître le statut socio-économique et culturel des villageois et identifier les raisons de l'acceptabilité (ou non) d'alternatives écologiquement durables ;
- quantifier la dépendance et la pression exercée par les villageois sur les ressources naturelles de la zone tampon et sur les forêts adjacentes ;
- suggérer des stratégies pour l'utilisation durable des ressources naturelles de la zone tampon.

La démarche a porté sur :

- l'analyse socio-économique (reconnaissance de la zone, entretiens avec les leaders locaux, question-

naire sur la démographie, les usages du sol, l'utilisation des ressources auprès de toutes les familles, observation participante) ;

- l'analyse de la dépendance de l'homme vis-à-vis des ressources dans trois villages correspondant à des étages écologiques différents (analyse de la consommation de bois de feu, des transferts de bois, animaux, ... aux points d'entrée et de sortie du village pendant un an) ;
- l'analyse de la pression exercée sur le milieu naturel le long d'un transect qui part du centre du village.

Ces études ont permis d'étudier précisément les effets de l'action humaine sur la biodiversité, la logique des actions, des comportements des villageois, ainsi que les perceptions vis-à-vis des alternatives proposées.

Encadré n° 36

Un préaccord, première étape de l'itinéraire de gestion du conflit entre la pêche sportive et la pêche commerciale dans la Réserve de biosphère du Lac Saint Pierre (CANADA)

La diminution du stock d'une espèce de poisson emblématique du Lac Saint-Pierre, la Perchaude, est à l'origine d'un conflit d'usage entre la pêche sportive et la pêche commerciale. Un groupe de travail représentant les différents acteurs en conflit se met en place sur l'initiative du Ministère de l'agriculture et des pêcheries (qui soutient la pêche commerciale) et du Ministère de la Faune (qui soutient la pêche sportive). La première étape revient à se réunir autour d'un préaccord qui fixe les termes et les règles du dialogue. Le groupe de travail convient ainsi que la décision doit être basée sur des études scientifiques et que les solutions extrêmes que constituent l'interdiction de l'une ou l'autre des activités sont exclues. Ce préaccord fixe l'engagement des acteurs dans le dialogue.

Comment initier un itinéraire de gestion d'un conflit ?

Il est souvent difficile de réunir les différents acteurs du conflit autour d'une table et ouvrir ainsi le dialogue par une simple invitation. Pour que les acteurs acceptent de s'engager dans un itinéraire de concertation, il est souvent nécessaire d'établir un « préaccord » sur le cadre du dialogue. Ce cadre peut porter :

- D'une part, sur le déroulement du processus lui-même : les modes de représentations des acteurs, les règles du dialogue, les connaissances à mobiliser (scientifiques, locales,...), les acteurs qui interviendront au cours du processus (experts scientifiques, associations,...)
- D'autre part, sur l'objet du dialogue, ce dont il sera ou ne sera pas discuté. Il s'agit de réunir les acteurs autour de ce qu'ils jugent acceptable à négocier. Les différents acteurs du conflit devront ainsi consentir à des concessions pour que ce préaccord aboutisse.

Ce préaccord constitue, en quelque sorte, les garanties dont chaque acteur a besoin pour s'engager dans le dialogue. Il permet d'obtenir un engagement des acteurs quant à leur implication dans le processus de dialogue. Cet engagement (oral ou écrit) rend plus difficile le retrait d'une des parties et pose les bases de l'itinéraire de concertation (Encadré n° 36).

La gestion d'un conflit : un itinéraire

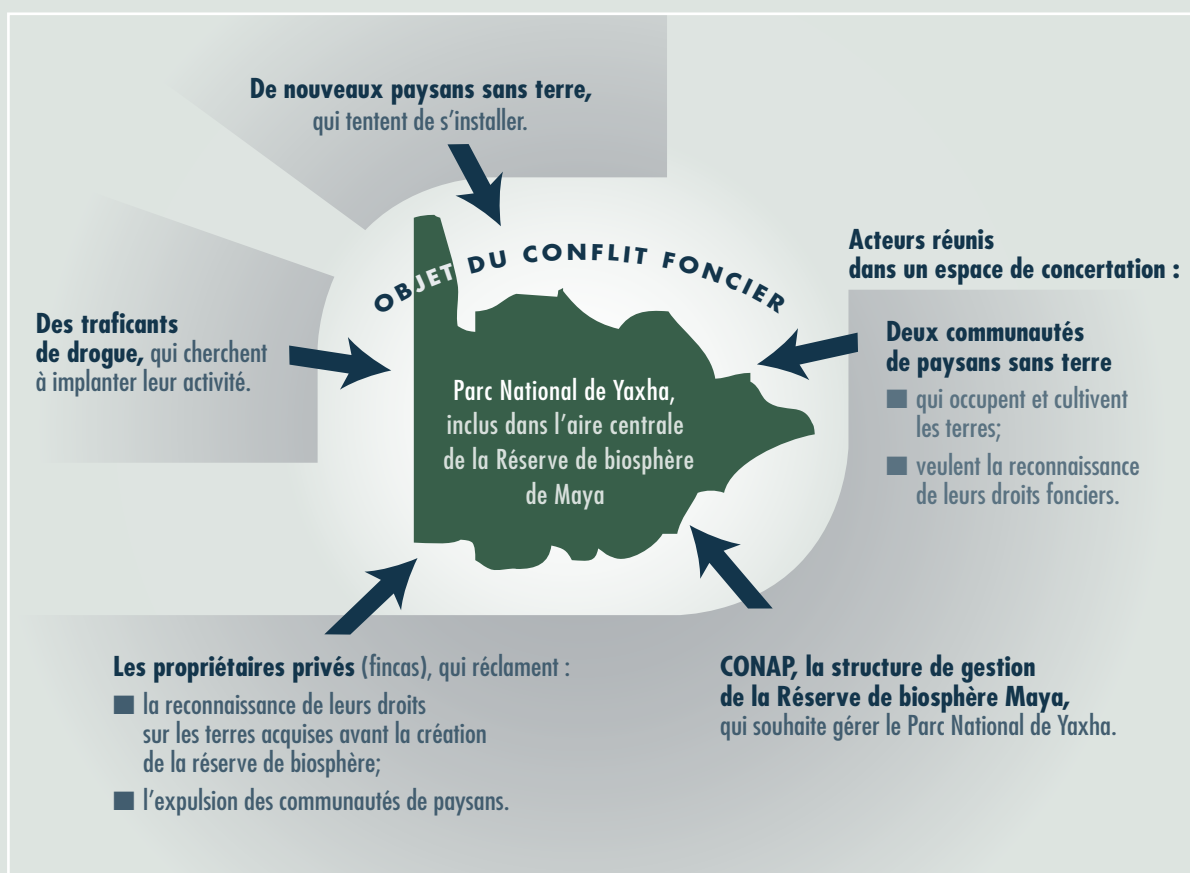
Comme lors de la construction collective de la politique ou du plan de gestion d'une réserve de biosphère, la gestion d'un conflit doit se faire le long d'un itinéraire de concertation inscrit dans le temps. La structure de

gestion de la réserve de biosphère peut, de la même façon, agir en tant que facilitateur et coordinateur de la concertation. L'encadré ci-dessous présente des itinéraires de gestion des conflits (Beuret, 2006b op. cité) (Encadré n° 37).

Encadré n° 37

L'itinéraire de gestion d'un conflit concernant le régime foncier d'une aire centrale de la réserve de biosphère Maya (GUATEMALA)

Un conflit sur le régime foncier au sud du Parc National de Yaxha, aire centrale de la réserve de biosphère



Structuration d'un espace de concertation

Sur la volonté des communautés paysannes, les « maires auxiliaires », nommés par les municipalités locales auprès des deux communautés installées illégalement, demandent à la CONAP, structure de gestion de la réserve de biosphère, d'engager un processus d'organisation et de planification spatiale. A la suite de deux réunions très vives entre la CONAP et les communautés paysannes d'abord puis en présence des propriétaires, il est décidé de créer un comité, qui rassemble :

- cinq représentants de chacune des communautés paysannes ;
- sept représentants des propriétaires de terres (ils appartiennent tous à la même famille) ;
- des représentants de la CONAP (le directeur régional de la CONAP conduira le processus) ;
- CONTIERRA, une organisation publique spécialiste de la médiation dans les conflits fonciers ;
- Le gouverneur et son représentant.

L'organisation des parties prenantes du conflit

Communautés paysannes

Moins au fait du format de la négociation engagée, elles sont appuyés par un assesseur, un avocat choisi par une organisation religieuse qui intervient dans l'appui au développement, le Vicariat Apostolique de Petén.

Propriétaires des terres

Le porte-parole est le chef de famille des propriétaires fonciers

Une négociation intra-catégorielle pour définir le champ des possibles et la stratégie à adopter

Communautés paysannes

Faut-il réclamer de façon indifférenciée des droits de propriété sur les terres privées et sur les terres expropriées, considérées comme appartenant à l'Etat ? Peut-on envisager le déplacement de certaines familles sur d'autres terres ?

Propriétaires des terres

Faut-il rester sur une position extrême, c'est-à-dire réclamer les droits de propriété sur toutes les terres, y compris celles expropriées ou assouplir la position ?

L'obtention d'un préaccord qui consolide le comité et ouvre des perspectives de gestion

Des concessions de la part de chacune des parties prenantes permettent l'obtention d'un préaccord :

- engagement a priori des communautés paysannes à se déplacer si des terres leurs sont attribuées ailleurs ;
- engagement a priori des propriétaires fonciers à renoncer aux terres déjà expropriées et à perdre 10% de leurs terres si leurs droits sont officiellement reconnus ;

- la structure de gestion évoque la possibilité d'attribuer à chacun une aire standard libre de droits de propriété.

Le préaccord constitue un palier très important du processus de gestion du conflit. Il rend irréversible :

- une situation du fait des concessions réalisées par chacune de parties (qui peut être inéquitable) ;
- un réseau d'acteurs car il engage chacun dans le processus.

Cet itinéraire de gestion du conflit se poursuit actuellement avec l'évaluation exacte de la situation du foncier (mesure des parcelles, cultures en place, etc.)

Des approches pour faire avancer l'itinéraire de gestion d'un conflit

Il existe plusieurs approches utilisées en médiation territoriale pour déverrouiller des situations de dialogue délicates ou pour faire avancer l'itinéraire de concertation vers la construction d'un accord (D'après Barret, 2003 op cité et Beuret, 2006 op cité).

- Le retour sur les valeurs communes : il s'agit de recentrer ou de faire tenir le dialogue sur ce qui rapproche les acteurs au-delà de leurs divergences d'intérêts. Il peut s'agir d'un sentiment d'appartenance à une communauté, à un groupe d'acteurs, à un territoire, ou encore d'une vision commune de l'avenir, des objectifs généraux de la réserve de biosphère comme le développement durable et la conservation de la biodiversité.
- L'invitation au rêve : il s'agit de les inviter à exprimer, au-delà des contraintes particulières du contexte local sur lequel il s'oppose, leurs aspirations, leurs attentes quant à l'avenir de la réserve de biosphère. Cette prise de recul peut s'avérer très bénéfique pour la reprise du dialogue.
- Le scénario du pire : il s'agit de leur présenter les conséquences qu'entraîneraient un arrêt du dialogue et un retour au statu quo. Il ne s'agit surtout pas

d'effrayer les acteurs par la menace en les incitant à trouver un accord dans l'urgence mais plutôt de les responsabiliser en leur rappelant les opportunités et les bénéfices que peut apporter la construction commune d'un accord (Encadré n° 38).

- L'inspiration par l'exemple : il s'agit de s'inspirer d'une situation de gestion de conflit comparable au sein de la réserve de biosphère elle-même ou issue d'une autre réserve de biosphère du Réseau mondial.
- Dépasser les représentants : les représentants ont parfois une position plus figée que les acteurs qu'ils représentent, se sentant investis de la tâche de défendre les intérêts de ces derniers. Il peut ainsi être judicieux de contourner les représentants pour faire évoluer plus facilement la situation.
- Protéger le dialogue des pressions extérieures : il s'agit de protéger les participants des pressions de certains acteurs de la réserve de biosphère opposés à l'accord envisagé. Ces pressions se rencontrent plus fréquemment au moment de la phase finale de l'itinéraire de gestion d'un conflit, lors de la conclusion de l'accord. Le risque est que certains acteurs se retirent finalement du dialogue et de la construction de l'accord, lui faisant ainsi perdre toute légitimité.

La pluralité des enjeux dans une réserve de biosphère peut aboutir à la naissance de conflits entre les acteurs. La gestion durable de ces conflits liés à des intérêts, des usages, des valeurs opposées nécessite une compréhension profonde des causes et des dynamiques de ces conflits. La prise en compte des différents acteurs dans cette analyse des conflits doit permettre l'établissement des conditions préalables à leur gestion. D'autre part, le dialogue permet la recherche collective d'une solution durable et partagée par tous. ■■■

Encadré n° 38

Stimuler l'accord volontaire en révélant des menaces existantes lors d'un conflit dans la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre (CANADA)

Le conflit concerne l'usure des berges du fleuve Saint-Laurent liée à la vitesse excessive des navires. Le représentant de la réserve de biosphère met en avant le risque pour l'image des entreprises de transport maritime si l'usure des berges s'accroît. Cet argument, ainsi que la menace d'une réglementation contraignante les encouragent d'abord à participer au dialogue. Ensuite lors des réunions, le représentant de la réserve de biosphère cite différentes alternatives possibles parmi lesquelles une compensation financière des dommages environnementaux, une restauration des berges, et une prévention de l'érosion par la réduction des vitesses. L'association des armateurs du Saint-Laurent choisit ainsi la dernière solution, la moins coûteuse. Cette approche a ainsi permis de catalyser la construction d'un accord volontaire.

Chapitre 4

L'examen périodique :

un moment clef

pour le dialogue

4.1 - Une auto-évaluation

ARTICLE 9- EXAMEN PÉRIODIQUE

1. L'état de chaque réserve de biosphère fait l'objet d'un examen périodique tous les dix ans, sur la base d'un rapport que l'autorité concernée établit en se référant aux critères de l'article 4, et que l'état concerné adresse au Secrétariat.

UNESCO. 1996. LA STRATÉGIE DE SÉVILLE ET LE CADRE STATUTAIRE.

Les premières réserves de biosphère désignées en 1976 étaient des sites principalement dédiés aux objectifs de conservation et de recherche. A partir des années 1985 et 1986, suite à une évolution des besoins et des pratiques sur le terrain, ce sont bien les trois fonctions de la réserve de biosphère qui sont mises en avant. C'est également à cette période que sont apparues des questions portant sur ce qu'il était possible, autorisé ou non de faire dans une réserve de biosphère. Un groupe de travail international a été constitué, et l'article 3 sur les fonctions des réserves de biosphère et l'article 4 sur les critères ont ainsi été rédigés. Ces textes ont fait l'objet de réelles négociations et de compromis, marqués par un souci de flexibilité de mise en œuvre du concept. A l'époque, une centaine de réserves de biosphère ne remplissaient pas les fonctions et critères et nécessitaient donc une mise à niveau au sein du Réseau mondial. L'un des principes de l'examen périodique est qu'il n'existe pas d'évaluation externe, d'où la rédaction de l'article 9 qui prévoit que l'examen se fait sur la base d'un rapport. L'avantage de ce procédé est que les autorités concernées sont incitées à regarder ce qu'est une réserve de biosphère, ce qui force à l'auto-critique et à la prise de responsabilités. De nombreux ateliers nationaux ont été organisés à la suite de cet exercice.

L'exercice de l'examen périodique est donc plus politique que scientifique et vise à améliorer la qualité des sites, et par la même la crédibilité et la visibilité du Réseau. Le rapport issu de l'examen périodique est censé analyser le fonctionnement de la réserve, et de répondre à des questions plutôt actuelles comme existe-t-il ou non un plan de gestion ? Les limites de l'exercice sont liées à sa nature : c'est un exercice statique qui vise à remettre à niveau les sites. Pour de nombreux pays, ainsi que pour le Bureau du Conseil International de Co-ordination du Programme MAB (UNESCO, 2007), il est désormais important et nécessaire de passer à un processus plus dynamique. Le formulaire de l'examen périodique est actuel-

lement discuté afin qu'il puisse fournir des données de manière régulière¹, notamment sur les progrès accomplis, les changements effectués, les acquis en matière de connaissances et de pratiques durables, et les capacités de gestion et de gouvernance adaptatives des sites (Encadré n° 39).

Quelques leçons

En novembre 2007, 213 réserves de biosphère avaient soumis un rapport au Secrétariat pour répondre à l'examen périodique. Ce chiffre était de 48 rapports en juin 1998 (Oszlanyi J. dans UNESCO, 2000) et de 108 en 2001 (UNESCO, 2001). L'analyse des premiers rapports soulignait que les fonctions de conservation et de recherche étaient prédominantes mais que le dialogue et la participation des acteurs faisaient défaut, notamment car la fonction de développement n'était pas encore suffisamment mise en œuvre dans la majorité des pays (Price, 2000).

Parmi les impacts marquants de cet exercice, on peut mentionner l'implication croissante de certains Etats membres pour améliorer le fonctionnement et la gestion de leurs sites, l'envoi de rapports et de données significatives sur les sites au Secrétariat, l'organisation de réunions et de plateformes de discussions au niveau local et au niveau national, la renégociation des limites et des frontières de certains sites afin de mieux assurer la mise en œuvre des trois fonctions (France, Egypte, Suisse), le retrait du Réseau mondial par plusieurs Etats membres de sites ne remplissant pas les critères du Cadre statutaire (Allemagne, Australie, Royaume-Uni, Norvège) faisant du Réseau mondial un réseau exigeant en matière d'intégration des trois fonctions et de participation des acteurs.

Un moment de bilan : des changements et des acquis

Une réserve de biosphère est un espace socio-écologique en perpétuelle dynamique et en perpétuelles interactions avec son environnement au sens le plus large, y compris politique. Le zonage par exemple, est le fruit d'une négociation entre acteurs et institutions pour répondre à des objectifs précis et acceptés par tous à un moment donné. Ce zonage cohérent pour répondre aux

1. Il est important de noter que pour certaines réserves de biosphère, notamment celles désignées dans les premières années du programme MAB, le Secrétariat ne disposait pas de données, d'où le choix de poser certaines questions sur des inventaires de faune et de flore dans le formulaire de l'examen périodique pour une mise à niveau des informations disponibles pour chaque site au sein du Réseau mondial.

L'examen périodique : Vers un processus d'apprentissage pour évaluer les changements et la capacité d'adaptation des réserves de biosphère

En 2005, le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère avait exprimé le besoin de réexaminer la procédure d'examen périodique afin de mieux suivre et évaluer les changements dans le cadre de l'intégration des trois fonctions des réserves de biosphère. Le Bureau du Conseil du MAB, en 2005, avait pris note de ces recommandations et notamment qu'il était nécessaire de reconsidérer la procédure d'examen périodique qui tendait à être descriptive et statique. Il avait aussi recommandé d'améliorer le suivi des tendances et l'évaluation des changements et de mettre en place un projet pilote. Ce projet pilote mettrait l'accent sur l'intégration des fonctions de conservation, de développement et de soutien logistique, ainsi que sur la manière dont la structure de gestion de la réserve s'est adaptée pour assurer sa fonctionnalité. Il comprendrait la préparation d'une série complète de données pour les réserves de biosphère avec l'établissement d'éléments de référence qui pourraient être utilisés pour suivre l'évolution des réserves et contribuer ainsi à améliorer l'efficacité des examens périodiques. Le projet pilote doit répondre aux questions suivantes :

1. Qu'est ce qu'une réserve de biosphère qui fonctionne (une 'bonne' réserve de biosphère), selon le Cadre Statutaire et la Stratégie de Séville (UNESCO, 1996);

2. Comment mesurer les changements dans l'itinéraire des réserves de biosphère en mettant l'accent sur l'intégration des trois fonctions de conservation, de développement et de soutien de connaissances ;
3. Comment évaluer les processus d'adaptation des structures de gouvernance dans le temps et dans l'espace, qui permettent d'assurer les trois fonctions ;
4. Est-il possible d'utiliser les réserves de biosphère comme laboratoires pour mesurer le développement durable.

Ce projet pilote devrait être mis en place dans au moins six pays et six réserves de biosphère afin de tester les procédures et les moyens nécessaires pour préparer un set complet de données et d'indicateurs pour les réserves de biosphère, qui permettraient d'avoir des états de références pour appréhender les dynamiques et les changements, l'intégration des trois fonctions, ainsi que les processus de concertation entre acteurs.

L'objectif global serait, en s'appuyant sur les expériences et pratiques des sites, de construire des référentiels de pratiques de développement durable, afin que le Réseau Mondial des réserves de biosphère devienne une plate-forme internationale pour l'articulation gestion/recherche/décision en matière de biodiversité et pour faire face aux enjeux globaux, comme le changement climatique.

objectifs du moment peut s'avérer ne plus être pertinent au regard de nouveaux défis et changements que doit relever la réserve de biosphère et sa population (Cibien, 2007).

Le changement de modes de gouvernance (changements politiques, institutionnels, relations entre communautés locales), la création de nouveaux partenariats, la naissance ou l'intérêt nouveau de villes ou villages situés à proximité du site peuvent entraîner la nécessité de redéfinir les modalités de gestion, les frontières (géographiques et institutionnelles) et les objectifs de la réserve de biosphère.

Comme suite directe à l'examen périodique entrepris par les pays, plusieurs réserves de biosphère ont été renommées notamment pour mieux prendre en compte l'extension de ses limites géographiques, se sont agrandies pour inclure des communautés, des villes (France, Canada) afin de mieux refléter les dynamiques et les interactions socio-économiques de la région.

L'examen périodique est le moment de faire un bilan qualitatif (Cibien, op. cité 2007) qui peut porter sur l'organisation et sur les actions qui ont été mises en œuvre par la structure de coordination, sur les résultats obtenus, en s'appuyant notamment sur les indicateurs de mise en œuvre de la Stratégie de Séville (Estonie) ou des indicateurs élaborés par le pays dans le cadre d'un programme de suivi-évaluation. C'est l'occasion de discuter de la mise à jour du zonage et d'évaluer sa pertinence. Cela peut être aussi le moment de remettre en cause certains des objectifs et des moyens de la politique de gestion et l'occasion de remettre à plat certaines questions et difficultés de mise en œuvre. C'est le temps d'une discussion pour aussi identifier les lacunes et les faiblesses. Pour faciliter ce bilan et ces analyses, certains pays ont mis en place des indicateurs pour faciliter le suivi-évaluation de leurs activités. Certains de ces indicateurs sont spécifiques à l'évaluation de la participation et du dialogue (Encadré n° 40). L'élaboration d'indicateurs pertinents

L'utilisation d'indicateurs relatifs à la participation et au dialogue pour le suivi-évaluation de la Réserve de biosphère de Maya (GUATEMALA)

Les aires centrales et les concessions forestières de la zone tampon de la réserve de biosphère (zones d'usages multiples) font l'objet d'un suivi-évaluation avec des indicateurs relatifs à la participation de tous à la gestion des concessions.

Quelques exemples des indicateurs de participation et d'accès à la participation dans le cadre de la gestion collective des ressources sont présentés ci-dessous :

- Degré de développement de la structure organisationnelle : existence de statuts de l'organisation et respect des statuts, degré de définition des fonctions des uns et des autres, mécanismes de délégation et de participation.

- Représentation des divers groupes d'intérêt dans l'organe décisionnel (% de groupes qui sont représentés parmi ceux qui sont identifiés).
- Degré de concentration de la prise de décision dans la structure de décision (le gérant laisse-t-il le conseil de direction participer à la décision ? Quelle est la participation des femmes ?).
- Degré de socialisation du système comptable et de gestion (les membres connaissent-ils ce système et ont-ils accès à des informations qui en sont issues ?).
- Renforcement des capacités pour un accès à la participation : niveau d'éducation, investissement en ressources éducatives (bourse d'études, financements d'enseignants...).

permettant à la fois de faire un bilan qualitatif et quantitatif tout en indiquant les facteurs des changements fait partie des objectifs d'amélioration du formulaire de l'examen périodique afin de mieux aider les pays à faire cet examen de manière qualitative et dynamique.

L'examen périodique est également un temps fort pour faire le point sur les acquis et les progrès de la réserve de biosphère, notamment en terme d'évolution des connaissances, de mise à jour des données, notamment scientifiques, des compétences acquises dans la gestion des ressources et des écosystèmes, des relations des acteurs à propos de la gestion des ressources, en matière d'éducation et de programmes d'information à l'égard du grand public. C'est un temps pour discuter de quelle manière la création de ces nouvelles connaissances et compétences, de ces nouveaux savoirs et savoir-faire ou la consolidation de ces derniers, l'enrichissement des acteurs locaux par des expériences et des pratiques issues de la réserve de biosphère seront valorisés et utilisés pour définir les nouveaux objectifs de gestion de la réserve de biosphère. Ces progrès réalisés et ces connaissances acquises, ainsi que ces espaces de dialogue sont des produits à mettre au bilan positif de la réserve de biosphère et constituent une base solide pour saisir de nouvelles opportunités, construire de nouveaux partenariats, rediscuter des choix et faire face ensemble à de nouveaux défis.

Un temps long d'échanges et de dialogue entre acteurs et institutions

L'examen périodique est une opportunité à saisir pour mobiliser les compétences des acteurs et des institutions

tant au niveau local qu'au niveau national. De nombreux pays organisent des ateliers locaux et nationaux, réunissent les personnes clés des différentes réserves biosphère et font appel aux compétences et ressources scientifiques locales et nationales, avec le soutien et l'appui du Comité National MAB (Encadré n° 41).

Les recommandations de la réunion internationale d'experts « Séville +5 » sur la mise en oeuvre de la Stratégie de Séville (UNESCO, 2001) donnent des précisions sur les responsabilités locales et internationales pour l'exercice de l'examen périodique et soulignent le rôle essentiel de la participation et de l'implication des acteurs locaux dans cet exercice (Encadré n° 42).

L'examen périodique est un temps de dialogue long, qui nécessite un minimum de ressources tant humaines que financières pour que le dialogue soit véritable et durable. L'examen périodique est également un temps pour mettre en place des approches et procédures réelles de concertation, en mobilisant des moyens et des ressources pour que les acteurs concernés aient à la fois le temps et l'espace pour exprimer leurs désirs, leurs opinions, leurs préoccupations, leurs espoirs et leurs attentes.

C'est aussi l'occasion pour de nombreux pays de tester et d'utiliser différentes approches et méthodes de dialogue, avec la possibilité d'innover en terme de concertation et de co-construction des enjeux de long terme. Les chercheurs en sciences sociales et naturelles peuvent ici jouer un rôle clé dans l'accompagnement de cet exercice en privilégiant une approche interdisciplinaire. La recherche joue ici un rôle de médiateur, pour respecter et prendre en compte la diversité des intérêts et des points

Encadré n° 41

Constitution d'un groupe de travail multi-institutionnel dans la Réserve de biosphère de Oberlausitzer Heide – und Teichlandschaft (ALLEMAGNE)

Pour l'examen périodique, un groupe de travail est constitué, avec des représentants des différents Länder, des unités administratives de la réserve de biosphère, du Comité national MAB ainsi que des scientifiques. L'examen périodique se fait en utilisant les recommandations internationales de la Stratégie de Séville et également les critères développés au niveau national pour la désignation et l'évaluation des réserves de biosphère tels que :

Administration et organisation :

(15) La population locale doit avoir les moyens d'être impliquée dans la création de la réserve de biosphère comme un espace de vie, de travail et de loisirs. Des preuves doivent être apportées sur la manière dont la participation des citoyens a été effectuée;

Encadré n° 42

Recommandations du groupe de travail 8 sur l'impact de l'examen périodique, Pampelune, Espagne (UNESCO, 2001)

1. Le processus d'examen périodique devrait être considéré comme une occasion de renforcer le soutien aux réserves de biosphère et d'accroître la sensibilisation des institutions nationales, des ONG et d'autres partenaires. Au niveau de chaque réserve de biosphère, les partenaires locaux devraient être activement impliqués dans le processus de l'examen périodique.
2. Le principal objectif de l'examen périodique est d'assurer que chaque réserve de biosphère remplisse effectivement les trois fonctions, ou ait le potentiel de le faire, notamment grâce à un arrangement institutionnel solide et efficace. L'examen périodique devrait donc prêter une attention particulière à l'aspect institutionnel.
3. Le processus d'examen périodique devrait être interactif et impliquer au moins le(s) coordinateur(s) des réserves de biosphère concernées et le Comité national ou le point focal du MAB. Selon les cas, un atelier comprenant des scientifiques de différentes disciplines et des experts (y compris des coordinateurs d'autres réserves de biosphère du pays) devrait également être organisé dans le cadre du processus. Dans la mesure du possible, des visites sur le terrain devraient avoir lieu pour contribuer au processus et renforcer l'engagement local.
4. Le processus devrait aussi favoriser l'émergence de nouvelles orientations politiques dans le pays concerné pour l'amélioration et l'expansion des réserves de biosphère existantes et pour la sélection de nouvelles.
5. Les réserves de biosphère sont des entités dynamiques en ce qui concerne les politiques en matière de gestion, d'utilisation des sols et de conservation. Il convient de développer et d'appliquer pour chaque réserve de biosphère, en partenariat avec les acteurs locaux, un ensemble d'indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs devant servir d'outils pour l'évaluation des résultats obtenus par la réserve de biosphère pour remplir ses fonctions. Ces indicateurs de progrès devraient être d'un usage facile, bon marché et rapides.
6. Le Secrétariat du MAB devrait apporter un appui grâce à la compilation, la diffusion et l'analyse critique des expériences nationales du processus d'examen périodique, si possible en organisant des ateliers. Le Secrétariat du MAB, y compris les bureaux régionaux de l'UNESCO, devrait, lorsque cela lui est demandé, aider aussi à la préparation des rapports et à la mise en œuvre des recommandations.
7. En vue d'améliorer le suivi des recommandations à la suite de l'examen périodique, le Secrétariat devrait demander que l'information sur les mesures prises lui parvienne dans les délais pour la réunion suivante du Comité consultatif.

L'utilisation d'outils participatifs dans la Réserve de biosphère de Fanjingshan (CHINE)

En 1999, la Réserve de biosphère de Fanjingshan présente son dossier d'examen périodique. Le Comité consultatif sur les réserves de biosphère salue les progrès réalisés depuis la création de la Réserve de biosphère en 1986 mais recommande notamment une implication plus large de la population locale dans sa gestion. L'année suivante, la réserve de biosphère a mis en place une série de nouvelles méthodes pour promouvoir la participation locale, comme l'Evaluation Rurale Participative (ERP). L'ERP, méthode souvent présentée par la FAO ou la Banque Mondiale, doit permettre à une communauté d'évaluer ses ressources, d'identifier les problèmes et de les classer hiérarchiquement, et d'évaluer les stratégies de gestion de ces problèmes.

de vue et pour rendre compte de la richesse des propositions et des choix possibles (Encadrés n° 43 et 44).

La coopération entre les chercheurs, les gestionnaires et les acteurs locaux permet aussi d'actualiser certaines données clés, de faire le point sur les informations disponibles dans la réserve de biosphère, de comparer les données et d'identifier les nouveaux besoins en matière de recherche et de renforcement des capacités, y compris des formations. L'examen périodique peut être le moment pour mobiliser les habitants de la réserve de biosphère, lesquels peuvent contribuer de manière significative et sur une base volontaire à la collecte de données et d'informations, dans une approche de 'sciences citoyennes' de plus en plus utilisée et expérimentée dans plusieurs réserves de biosphère du Réseau mondial (France, Canada, Royaume-Uni, USA).

Un moment de négociation pour se construire un avenir commun

L'examen périodique est un moment de réflexion et de négociation dans un moment particulier de la vie de la réserve de biosphère. Cet examen peut nécessiter l'utilisation d'outils novateurs et souligne le rôle essen-

La recherche médiatrice: le jeu de rôle comme support d'une réflexion collective dans la Réserve de biosphère de Camargue (delta du Rhône) (FRANCE)

Dans la Réserve de biosphère de Camargue (delta du Rhône), un jeu de rôles a été développé pour engager une réflexion collective sur la gestion durable des roselières (massifs à *Phragmites australis*) et la conservation du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), héron vulnérable à l'échelle européenne. Les objectifs sont la prise de conscience :

- des interdépendances biologiques et hydrologiques et de leurs dynamiques à différentes échelles spatio-temporelles ;
- des aspects technico-économiques et socioculturels des différents usages des roselières ;
- de l'intérêt et des limites de la concertation et de la négociation pour la gestion des espaces naturels non protégées par des mesures réglementaires.

Le modèle, support du jeu de rôles, consiste en une représentation spatiale d'une zone humide archétype divisée en deux propriétés, l'une privée, l'autre appartenant à la commune, et toutes deux interdépendantes d'un point de vue hydrologique. Chaque propriété est divisée en huit unités de gestion. Les décisions d'utilisation du sol et de gestion de l'eau sont prises par les joueurs, à l'issue

d'une négociation, au niveau de la zone humide, de la propriété et des unités de gestion. Un modèle informatique permet alors de simuler les effets à court terme et à long terme de la gestion de la zone humide résultant des décisions prises par les éleveurs, les récoltants de roseau, les pêcheurs, les chasseurs et les naturalistes.

Plusieurs sessions ont eu lieu avec différents acteurs : des étudiants, des responsables de projet de conservation de la nature, des scientifiques et des gestionnaires d'espaces naturels protégés.

D'une manière générale, les jeux de rôles (et la modélisation d'accompagnement) permettent de :

- faciliter le partage des perceptions entre les acteurs pour favoriser une vision élargie de la situation ;
- stimuler l'interaction entre acteurs ;
- faire prendre conscience de l'impact des actions entreprises sur leur propre environnement et sur celui des autres pour les aider à mieux évaluer les actions qu'ils entreprennent ;
- fournir les outils et les moyens d'imaginer et d'évaluer collectivement des alternatives de gestion de leur territoire.

tiel d'une recherche d'accompagnement. En effet, la gestion concertée d'une réserve de biosphère nécessite de reprendre régulièrement le processus d'identification des objectifs, des enjeux, des acteurs, de leurs représentants, plutôt que de considérer cette étape comme franchie une fois pour toutes.

Les outils et les démarches présentées dans ce chapitre (voir aussi Etienne et al, cet ouvrage) et notamment la modélisation d'accompagnement, ont pour point d'ancrage la co-construction des questions posées pour la gestion d'un territoire et de ces ressources. Cette co-construction mobilise des acteurs de la recherche et de la gestion et représente une démarche de construction de l'interdisciplinarité et permet de construire une vision partagée des enjeux de gestion de la réserve de biosphère. Ces approches et outils permettent de mieux comprendre les changements et de les prévoir grâce à une modélisation dynamique, représentation simplifiée du réel. L'élaboration de scénarios peut permettre aux acteurs de la réserve de biosphère de faire des choix pour le futur, basés sur les informations disponibles, sur un bilan et un diagnostic partagé, sur des pratiques existantes et sur des options discutées et validées pour le futur.

La modélisation d'accompagnement qui a été utilisée avec le soutien du Comité MAB France dans plusieurs réserves de biosphère à l'occasion de l'examen périodique (Etienne et al, cet ouvrage) est une approche parmi d'autres qui peut aider à impulser le dialogue et à le faciliter.

Il est ensuite nécessaire de poursuivre ce dialogue, de le formaliser, de le ritualiser et de le traduire à la fois en termes de gestion de la réserve de biosphère et en termes de soutien au niveau politique (Encadré n° 45).

L'examen périodique est un temps fort et long de dialogue entre acteurs et institutions, qui met en valeur ce qu'ils ont réussi à faire ensemble pendant dix années et qui offre une plateforme pour discuter de ce qu'ils ont envie de faire ensemble pendant les dix prochaines années.

Moment de dialogues et d'échanges, moment de bilan et de réflexion, l'examen périodique est aussi un moment clé pour laisser la place à la nouveauté et à l'innovation. Il est également une formidable opportunité de mobiliser et d'impliquer les acteurs clés de la réserve de biosphère, des habitants de la réserve de biosphère, en passant par les chercheurs, le Comité national MAB, les élus locaux et les institutions politiques au niveau national. Il est source de diversité dans les approches et les supports utilisés pour faciliter l'exercice (approches participatives, jeux de rôle, indicateurs de suivi-évaluation, modélisation d'accompagnement, ateliers nationaux, forums et plateformes de discussions ...). Il est source d'apprentissage pour les acteurs et pour les personnes

impliquées. Il est source d'apprentissage pour le Réseau mondial qui bénéficie des connaissances accumulées, des expériences et pratiques utilisées par les différentes réserves de biosphère au cours de l'exercice.

Il implique la mobilisation des acteurs locaux et nationaux (Comité national MAB en premier lieu), ainsi que celle des acteurs régionaux comme les Réseaux régionaux et les Bureaux régionaux de l'UNESCO qui ont un rôle important à jouer dans le suivi des recommandations émises au niveau international par le Comité consultatif et entérinées par le Bureau du MAB. Ces recommandations faites au niveau international permettent de mettre l'accent sur les éléments à améliorer dans le fonctionnement des réserves de biosphère et de soutenir les efforts des pays en faveur de leurs sites.

L'examen périodique représente un investissement en termes de ressources humaines et financières et permet de mobiliser et de valoriser des compétences locales, nationales et régionales.

Cet investissement des acteurs locaux et nationaux, des pays, des acteurs régionaux et internationaux est une opportunité unique pour le partage d'expériences et de pratiques, pour un apprentissage collectif au niveau mondial.

Cet exercice mobilise des réseaux uniques d'acteurs qui ont une compétence, une expertise, des savoirs qu'il convient de mieux partager au sein du Réseau mondial. L'examen périodique est devenu une base solide et majeure pour que le Réseau mondial des réserves de biosphère renforce sa visibilité et sa crédibilité comme cadre de référence international pour des pratiques de développement durable issues d'un réel dialogue. ■■■

Bibliographie

- Bioret, F. et al. 1995. *Méthode d'élaboration de guides d'aide à la gestion pour les réserves de biosphère : application aux réserves de biosphère françaises*. Dossier MAB 19. Unesco, Paris.
- Beuret, J. E. 2006. *Environnement et développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère : recueil de fiches techniques*. UNESCO-MAB.
- Cibien, C. 2007. *Un examen périodique des réserves de biosphère, pour quoi faire ? La lettre de la biosphère*. N. 7 Juillet 2007. Comité MAB France.
- Price, M. (ed.). 2000. *EuroMAB 2000. Proceedings of the First Joint Meeting of EuroMAB National Committees and Biosphere Reserve Coordinators*. 10-14 April 2000. Cambridge, UK.
- Price, M. F. 1996. *People in biosphere reserves: An evolving concept*. *Society and Natural Resources*, 9: pp.645 –654.
- UNESCO. 2001. *Seville + 5. International meeting of experts*. Compte rendu. Pamplona, Spain. 23-27 October 2000. MAB Report Series N. 69. UNESCO, Paris. <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001236/123605m.pdf>
- UNESCO. 2000. *Information on the results of the survey on the implementation of the Seville Strategy*. Sixteenth Session of the International Co-ordinating Council of the Man and the Biosphere Programme. UNESCO Paris 6-10 November 2000. SC-OO/CONF:208/3 add.

Le Partenariat de la 'Dyfi Biosphere', Réserve de biosphère de Dyfi (ROYAUME-UNI)

La Réserve de biosphère de Dyfi a été désignée par l'UNESCO en 1976, et ne répond pas aux critères de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire du Réseau mondial adopté en 1995. Quand le Royaume-Uni a rejoint l'UNESCO en 1997, le pays a donc procédé à la mise en place de l'examen périodique dans le but de moderniser la Réserve de biosphère de Dyfi et de la rendre conforme aux critères du Cadre statutaire, ce qui a suscité l'enthousiasme localement. Néanmoins, la Vallée de Dyfi (connue sous son nom gallois de *Bro Ddyfi*) possède déjà de nombreuses désignations (Réseau européen Natura 2000, Aire spéciale de conservation (*Special Area of Conservation - SAC*) et Aire spéciale de conservation marine SAC, Réserve nationale naturelle et Site de Ramsar). Il est apparu clair que l'unique valeur ajoutée qui proviendrait de son statut de réserve de biosphère serait d'inciter les communautés locales à travailler de manière plus active pour un développement durable.

Plutôt que de moderniser et d'étendre la réserve de biosphère, et ensuite de faire participer les acteurs locaux, la décision a été prise de laisser ces derniers faire un choix en connaissance de cause sur l'avenir de la réserve de biosphère. L'idée étant que s'ils faisaient un choix librement, ils mettraient suffisamment d'enthousiasme et d'espoir pour que la désignation de réserve de biosphère fournisse des bénéfices tant pour eux que pour l'environnement naturel.

Le Partenariat de la « Dyfi Biosphere » a été créé dans le but de gérer en profondeur le processus d'engagement des acteurs en particulier pour déterminer si on devait proposer à l'UNESCO d'agrandir la réserve de biosphère ou de la retirer du Réseau mondial. Il était clair que la mission du Partenariat n'était pas de représenter les acteurs locaux mais de les informer et de les faire participer à la finalisation du dossier de révision, si tel était leur choix. Le Partenariat a été formé en invitant les membres des organisations qui auraient pu bloquer la modernisation de la réserve de biosphère et les organisations dont le soutien était essentiel au succès du projet.

Les partenaires comprenaient les quatre autorités locales qui couvrent l'aire géographique, les deux syndicats représentant les intérêts des fermiers locaux, le Conseil pour la conservation de la nature du Pays de Galles (*Countyside Council for Wales*, institution para étatique responsable de l'environnement naturel), le Conseil de la langue galloise, deux départements de l'Assemblée gouvernementale du Pays de Galles, Ecodyfi (une ONG clé concernée par le développement durable), le Partenariat touristique du centre du Pays de Galles et l'Agence de l'Environnement (l'institution para-étatique responsable de la protection environnementale).

Le Partenariat a recruté un responsable de l'engagement communautaire pour aller au contact des communautés locales de la Vallée de Dyfi, leur fournir des informations pertinentes sur les réserves de biosphère et examiner les implications pour la vallée, ainsi que pour encourager leur participation active, vitale pour le processus engagé.

Le projet d'engagement des acteurs a compris : une série de réunions publiques à thème dans la vallée ; la participation à des manifestations locales agricoles ; des présentations aux clubs locaux et à des sociétés cercles ; et la tenue de séminaires sur invitations avec des acteurs clés pour explorer la pertinence de la désignation de réserve de biosphère pour les secteurs clés de l'agriculture, de la foresterie et de la culture. De plus, chaque foyer dans la vallée a reçu un dépliant sur la réserve de biosphère, expliquant les opportunités et les options possibles. A la suite de cette phase de sensibilisation et d'information, le Partenariat a tenu d'autres réunions avec des groupes d'acteurs clés pour examiner des problèmes plus en profondeur et a ensuite mis en place une consultation formelle pour demander aux acteurs si la réserve de biosphère devait être modernisée et étendue. La réponse à cette question a été un « oui » franc.

Le dialogue se poursuit actuellement avec les autorités locales, l'Assemblée gouvernementale galloise et les institutions britanniques comme le Comité national MAB du Royaume-Uni afin de préparer le formulaire de révision.

4.2 – Un exemple de démarche d'accompagnement pouvant être utilisée lors de l'examen périodique

Depuis la Conférence de Séville, le Comité National MAB France s'intéresse aux moyens de mobiliser la société locale, de mieux l'impliquer dans la « vie » des réserves de biosphère et de contribuer à la construction de son futur, d'en faire des espaces de dialogue ouverts au service de la conservation et du développement durable, ce qui appelle des démarches de concertation et de conception spécifiques.

Fondements de la démarche

Une réserve de biosphère est le siège de relations complexes entre des dynamiques écologiques et des dynamiques sociales. Les acteurs locaux en sont non seulement les parties prenantes, mais devraient contribuer à l'élaboration des politiques de gestion. Comment imaginer localement une gestion plus ouverte, dynamique, capable d'adaptation et d'anticipation, rassemblant les différents acteurs dans un partenariat, contribuant à préserver les ressources naturelles grâce à une gestion durable, s'appuyant sur des bases scientifiques correctes et une réelle créativité culturelle ? Comment mobiliser l'intelligence collective locale des habitants ?

A chaque acteur du territoire, sa représentation du monde et de ce qu'il contient, source d'analyses différentes, de comportements contrastés voire de conflits.

La démarche d'accompagnement proposée vise à faciliter les échanges de points de vue et le dialogue entre acteurs, de mener une analyse collective des enjeux du territoire en matière de développement durable et de conservation de la biodiversité, puis de mettre en lumière les priorités d'actions dans la perspective d'une politique de gestion, au moyen d'exercices de co-construction. Face à la diversité des points de vue, le parti choisi est d'explicitier collectivement les problèmes qui se posent en matière de gestion et d'identifier les conflits.

Il faut aussi mobiliser les connaissances nécessaires à la gestion de la réserve de biosphère, concernant tant sa nature que les activités humaines qui s'y déroulent, afin d'engager suivi scientifique, études et recherches de façon plus ciblée et opérationnelle (Encadré n° 46).

La démarche en pratique

Basé sur la construction collective de références partagées, un travail riche en débats est organisé au cours d'ateliers animés par des modérateurs. Celui-ci est utile à chaque fois qu'il est nécessaire d'engager, de mobiliser ou de remobiliser les acteurs de la réserve de biosphère sur un projet collectif. Ainsi, cette démarche est pertinente en amont de la création des réserves de biosphère, permettant un premier état des lieux des enjeux en pré-

Encadré n°46

Quelle est l'origine de cette démarche d'accompagnement ?

L'intégration de modèles de simulation dans l'aide à la décision collective pour la gestion de ressources naturelles est une des particularités de la gestion adaptative (Holling, 1978; Walters, 1986). Mais l'utilisation de ces modèles pour stimuler la participation des acteurs dans l'élaboration de scénarios d'aménagement est beaucoup plus rare (Costanza and Ruth, 1998; Bousquet et al., 2004). Le passage progressif de documents d'aménagement basés sur un modèle autoritaire ou rationaliste vers des outils de médiation basés sur un modèle démocratique (Chauvin, 2002) appelle la mise en œuvre de nouveaux outils de construction et de partage des informations. Un collectif de chercheurs issus du Cirad, de l'INRA, du Cemagref, et du CNRS a ainsi développé une démarche dite de modélisation d'accom-

panement permettant d'impliquer des acteurs des territoires à la définition d'un projet de développement territorial durable (www.commod.org). Cette méthode a été testée sur des cas complexes (espaces naturels à usages multiples, réserves de biosphère) ou dans des situations conflictuelles (Opération Grand Site, interfaces urbain-forêt).

La partie finale de la démarche trouve son origine dans une réflexion menée par le réseau des coordinateurs des réserves de biosphère concernant les politiques de gestion pour les réserves de biosphère, qui avait produit la Méthode d'élaboration des guides d'aide à la gestion pour les réserves de biosphère françaises, publiée par l'UNESCO (Bioret et al. 1998).

sence, des connaissances concernant le site, des acteurs importants. Lors de la phase de montage du dossier, lors des examens périodiques, quand émerge une volonté de changements de limites ou d'établissement d'un zonage plus en cohérence avec les enjeux de gestion, ou encore en préalable à la rédaction du plan ou de la politique de gestion prévue par le cadre statutaire du réseau mondial, elle permet d'alimenter de façon approfondie le chapitre « perspectives ». Dans le cas des réserves de biosphère transfrontalières, cette méthode peut aider à progresser vers plus d'intégration et de compréhension mutuelle.

Enfin, la démarche peut être aussi très utile ponctuellement, dans les situations de gestion complexe (nombreux acteurs aux enjeux contradictoires) ou de conflits.

Suivant ces différents contextes, elle sera appliquée de différentes façons: soit de façon globale soit plus en détail, par enjeu. En cas de conflits ou de problèmes de gestion importants, il est intéressant de la compléter d'une modélisation informatique permettant d'établir des scénarios et éventuellement des jeux de rôle.

Qui la met en œuvre

Les commanditaires

Dans chaque situation, il convient de s'interroger sur la légitimité de l'organisme ou de la personne qui invite des acteurs locaux à participer à un exercice de construction concernant des enjeux collectifs. Dans les réserves de biosphère, la structure en charge de sa coordination est souvent la plus à même de susciter une démarche d'accompagnement. C'est généralement à son responsable politique que revient l'invitation.

Dans le cas des réserves en projet, l'initiative peut venir d'une administration, d'une ONG ou d'élus impliqués ou porteurs du processus de création.

Dans les réserves anciennes qui demandent à être profondément révisées et pour lesquelles il est difficile de trouver un leader local engageant le processus de révision, le comité national MAB est légitime à initier cette démarche (Encadré n° 47).

Encadré n°47

Révision de la Réserve de Biosphère de Camargue (FRANCE)

1977 : la réserve de biosphère de Camargue est désignée par l'UNESCO. La zone concernée est une réserve naturelle d'intérêt international pour la conservation des zones humides.

1995 : Il est évident que cette réserve de biosphère ne correspond plus aux critères déterminés lors de la Conférence de Séville. Comment pratiquer, dès lors que localement ne se dessine pas de leader possible à une évolution de cette réserve. C'est le comité MAB France qui prendra l'initiative de réunir en lieu neutre un panel aussi large que possible des parties prenantes de l'ensemble du delta biogéographique du Rhône : administrations des deux régions et des deux départements concernés, maires de communes, acteurs socio-économiques, chercheurs, ONG. Il propose aux participants de procéder soit à une révision définitive de la réserve de biosphère, soit à la suppression de la désignation. Procéder à la révision de la réserve de biosphère nécessite de définir un nouveau périmètre considérant l'écosystème camarguais dans sa globalité et impliquant l'ensemble des acteurs locaux, et d'identifier un organisme approprié pour sa coordination.

La réunion plénière vise à informer sur la démarche qui s'engage et à lancer une consultation et un débat collectif aussi large que possible. Une démarche d'accompagnement est conduite brièvement (il était impossible de mobiliser ces participants plus d'une demi-journée), montrant bien la diversité des points de vue sur les ressources locales et les interactions entre acteurs. Le projet de révision a recueilli l'assentiment des participants qui ont désigné un « noyau dur » d'organismes chargés d'élaborer la nouvelle réserve de biosphère, demandant que le Comité national MAB France, neutre, dirige le processus et désignant un « secrétaire local », le Parc Naturel Régional de Camargue.

Pendant un an et demi, des séances de travail fréquentes ont lieu pour construire progressivement, dans le débat et la concertation, le projet de la réserve de biosphère et intégrer à la dynamique engagée le Syndicat mixte de la Camargue Gardois, situé à l'Ouest du Rhône.

2006 : L'UNESCO reconnaît officiellement la réserve de biosphère de Camargue (Delta du Rhône) dont la coordination est co-assurée par le Parc National Régional et le Syndicat Mixte de la Camargue gardoise.

Les animateurs

Il est en général préférable que les personnes devant conduire l'animation des ateliers ne soient pas parties prenantes de la vie locale, ou plus précisément du problème traité.

Les animateurs doivent être identifiés pour leur aptitude et leur légitimité à mener les débats lors du processus de co-construction. Ils doivent donc s'être formé à la démarche. Leur formation peut être assurée par les comités nationaux du MAB, à l'instar de ce qui est envisagé en France et en Suède. Une équipe minimale de deux personnes est nécessaire, une conduisant le débat et la deuxième jouant les rôles de secrétaire et d'observateur. En cas de constitution de sous-groupes de travail, des animateurs supplémentaires peuvent être nécessaires.

L'intérêt du portage par un scientifique réside dans sa relative indépendance, son complet détachement des contraintes socio-économiques locales et sa maîtrise rapide de l'outil. Il faudra dans ce cas choisir un chercheur dont le domaine d'intérêt se situe à la charnière entre sciences de la vie et sciences l'homme et ayant une expérience d'animation de débats entre chercheurs et gestionnaires. Des médiateurs ou spécialistes des débats publics peuvent aussi jouer ce rôle à condition qu'ils soient formés ou sensibilisés aux questions de gestion de territoire, de biodiversité et de développement local.

L'animation des ateliers par les agents des réserves de biosphère ou de collectivités peut être envisagée mais dépend du contenu de la question abordée pour laquelle une indépendance doit demeurer.

Que faire en amont des ateliers

Clarifier la question sur laquelle porte la démarche

La raison pour laquelle une intelligence collective est sollicitée doit être clairement énoncée, et concerner un territoire bien identifié. Sa formulation sera établie par le commanditaire en accord avec les animateurs

Constituer un groupe de travail pertinent : identifier les partenaires

De nombreux critères peuvent entrer en jeu dans le choix des partenaires à impliquer dans la démarche. Ce choix a une certaine souplesse. Selon les cas et les préférences des commanditaires, trois types de situations peuvent se présenter :

- Une vision globale du système est privilégiée : les participants seront alors des "techniciens" du territoire dont l'expérience locale légitime leur convocation pour parler au nom des acteurs qu'ils côtoient au quotidien. Il faut veiller à ne pas oublier d'activité a priori déterminante, et ne pas sur-représenter une activité par rapport à une autre (par exemple, inviter trois techniciens forestiers parce que forêt publique, forêt privée et faune forestière dépendent d'organismes différents et sont présents sur le territoire).
- L'implication d'acteurs locaux est privilégiée, tout en maintenant une vision globale du système : les participants seront alors des représentants des acteurs locaux choisis pour leur légitimité (élus démocrati-

Encadré n°48

L'animation des ateliers

Le rôle des animateurs consiste à «être la main» du collectif. Le premier animateur conduit le débat de façon à ce que les participants discutent et s'entendent sur les termes à utiliser et n'intervient que lorsque la proposition est formulée sous une forme trop générique, par un mot polysémique ou qui peut prêter à confusion. Par exemple, le terme « gestionnaire », trop vague, doit être systématiquement refusé et précisé pour définir un acteur. De même, le terme « bois » désigne à la fois un « lieu où poussent des arbres » et un « matériau issu de l'exploitation des arbres ». Or, un bois (dans le premier sens du terme) ne produit pas forcément du bois (en tant que ressource utilisée par quelqu'un).

Son assistant l'aide à observer et noter le déroulement de la session.

Afin que chacun soit amené à donner son avis quelle que soit sa position sociale, sa timidité..., l'animateur donne la parole à tour de rôle aux participants. Ces tours de table, dont l'animateur veille à changer le sens et donc la première personne à s'exprimer, favorisent un accès égal à la parole.

Il est indispensable de faciliter le suivi par tous de la démarche de construction collective, afin qu'un climat de confiance, de transparence et de débat ouvert y préside. Des diagrammes visibles par l'ensemble des participants montrant chacun des éléments proposés sont donc construits au fur et à mesure, soit sur tableau, soit sur un ordinateur avec projection simultanée (depuis le logiciel Power point par exemple).

quement) et pour la pertinence de leur activité par rapport à la conservation ou au développement de la région.

- L'implication d'acteurs locaux est privilégiée, tout en cherchant à apprécier la diversité du système : les participants seront alors des acteurs locaux choisis pour la diversité de leurs pratiques.

Il est logique de constituer la liste des participants aux ateliers à partir des membres des comités de gestion soit :

- des représentants des différentes collectivités locales et territoriales (en France communes, communautés de communes ou d'agglomération, conseil général, conseil régional) ;
- des représentants d'administrations (en charge de l'environnement et de l'aménagement, de l'agriculture, la pêche et la forêt, de l'équipement, des questions économiques, et industrielles, des questions culturelles) ;
- des représentants d'établissements publics gestionnaires des terres, ressources biologiques (forêts...) de l'eau ;
- des représentants d'associations (naturalistes, chasseurs, pêcheurs, usagers des sports de nature, patrimoine culturel...) ;
- des représentants d'organismes socio-professionnels (Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Comité départemental du tourisme) ;
- des acteurs socio-économiques (hôteliers restaurateurs, agriculteurs, pêcheurs, industriels, artisans, PME-PMI).

La place des chercheurs dans le processus est variable. Généralement on sélectionne les scientifiques porteurs de connaissances sur les principaux processus en jeu sur le site concerné. Certains seront donc présents dès l'initiation de la démarche. D'autres pourront être associés plus tardivement si les participants ressentent le besoin d'une expertise sur un thème particulièrement important pour la compréhension du fonctionnement du système. Des érudits locaux peuvent aussi être associés.

Il est nécessaire de trouver un compromis entre la représentativité des acteurs principaux et influents du territoire de la réserve de biosphère, et le nombre de participants à la démarche, de façon à ce que les réunions ne soient pas rendues inopérantes par un nombre trop grand de participants (une trentaine est probablement le seuil à ne pas dépasser).

Comment inviter les partenaires aux ateliers

Le choix du lieu, de la durée et de la périodicité des ateliers dépend de nombreux facteurs extérieurs à l'exercice en lui-même qu'il convient de considérer avec soin:

la disponibilité, l'existence d'horaires d'astreinte de certains partenaires que l'on souhaite impliquer.

Quelques principes gagnent à être respectés :

- le lieu se doit d'être facile d'accès pour les participants, le plus neutre possible à moins d'être clairement identifié comme le lieu légitime du partenaire qui convoque à l'exercice ou qui pose la question abordée (par exemple le siège de la réserve de biosphère) ;
- chaque séance doit durer au minimum deux heures et les participants doivent rester centrés sur l'exercice collectif. L'idéal est d'enchaîner les phases sur une période ne dépassant pas 1 mois. Cela peut prendre la forme d'un atelier de deux jours et demi, d'une demi-journée par semaine ou de trois journées séparées d'une dizaine de jours ;
- le mode d'invitation se doit aussi d'être suffisamment attractif pour éviter l'absence de partenaires importants.

Le déroulement des ateliers

Première étape :

Partager des représentations sur le territoire et en appréhender les dynamiques

Cette étape vise à ce que les participants identifient, ensemble, les potentialités de développement du territoire. Celles-ci dépendent d'une part des ressources présentes et d'autre part des acteurs qui jouent un rôle prépondérant sur le territoire considéré. Les dynamiques écologiques en jeu sont identifiées, contribuant à l'évolution quantitative, qualitative et spatiale de certaines des ressources. Les dynamiques sociales le sont également. La façon dont les acteurs interagissent avec les ressources est également envisagé.

Les participants sont conduits à répondre collectivement à une série de questions, posées par l'animateur.

QUESTION N° 1 : Quelles sont les principales ressources du territoire et les informations essentielles à savoir pour en garantir une utilisation durable

L'exercice consiste à faire la liste des ressources déterminantes du territoire (Figure 5), le mot « ressource » s'appliquant à tout bien ou produit mobilisé par un des acteurs.

Les informations relatives aux ressources concernent les indicateurs permettant d'en quantifier ou qualifier la valeur. Ainsi, plusieurs indicateurs peuvent être associés à une même ressource. Par exemple, la forêt peut être qualifiée de nombreux indicateurs dépendant des acteurs présents dans la salle : le nombre de m³ de bois produits par hectare (le sylviculteur), le nombre d'animaux gibier prélevés (le chasseur), la qualité du silence (le résident), l'harmonie des couleurs (le promeneur),...

Si certaines ressources sont temporaires, on précisera aussi leur période d'existence (saison, année favorable) et/ou leur pérennité (durée de vie d'un bâtiment, temps de colmatage d'un étang). Les ressources fonctionnant comme des variables exogènes mais dont les caractéristiques sont déterminantes dans le fonctionnement du système sont également indiquées (ex. l'aléa climatique).

Enfin, les processus qui sont à l'origine des principales transformations de ces ressources seront listés : leur origine peut être naturelle ou anthropique.

QUESTION N° 2 : Quels sont les principaux acteurs qui semblent pouvoir ou devoir jouer un rôle décisif dans la gestion durable de ce territoire?

On établit la liste des acteurs qui interviennent sur le site, en distinguant les acteurs directs (acteurs dont les pratiques ont un effet direct sur la dynamique de certaines ressources du territoire), des acteurs indirects (acteurs qui encouragent les acteurs directs à changer de pratique) (Figure 6).

Figure 5



Figure 6



- ONCFS :** Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (Administration en charge de la gestion de la faune)
- EDF :** Electricité de France
- ONF-RTM :** Office National des Forêts, Restauration des Terrains en Montagne
- DDAF :** Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (Administration de l'agriculture et de la Forêt)
- SAFER :** Service foncier
- APPMA :** Association de pêche, pisciculture et des milieux aquatiques
- DDE :** Direction départementale de l'équipement (ou Administration de l'équipement)
- PME :** Petites et Moyennes Entreprises
- PMI :** Petites et Moyennes Industries



QUESTION N°3 : Comment les principaux acteurs utilisent-ils les ressources qu'ils convoitent ?

La réponse à cette question s'effectue en identifiant les interactions entre les ressources et les acteurs préalablement identifiés et en les qualifiant (Figure 7). Les participants, guidés par l'animateur, dessinent des flèches entre les acteurs et les ressources et formulent le verbe qui qualifie la nature de l'interaction.

Quand les diagrammes réalisés sont complexes, il est préférable de découper l'exercice en plusieurs phases.

Deux options sont possibles :

1. Si des enjeux n'ont pas été clairement identifiés au préalable, l'animateur propose de regrouper les ressources par catégories (par exemple bâti, eau, animal, végétal...), puis constitue des groupes de travail sur les trois ou quatre ressources qui paraissent les plus importantes aux participants. Une phase de mise en commun et de mise en relation entre diagrammes construits doit alors être prévue.
2. Si des enjeux ont clairement apparu lors des débats associés à la co-construction, l'animateur va proposer de réaliser un schéma d'interactions par enjeu. Il doit veiller à ce que les ressources et les acteurs mentionnés par les participants concernent bien l'enjeu traité, et en cas de doute, faire expliciter le lien envisagé.

Par exemple, lors de la révision de la réserve de biosphère de Camargue, les enjeux suivants avaient été identifiés : Agriculture, élevage et eau ; tourisme et loisirs ; Interface entre zone industrielle et zone naturelle ; Foncier. Chaque « sujet » a fait l'objet d'un diagramme qualifiant la relation entre les principaux acteurs et les principales ressources.

Deuxième étape : Identifier les priorités de recherche et de développement

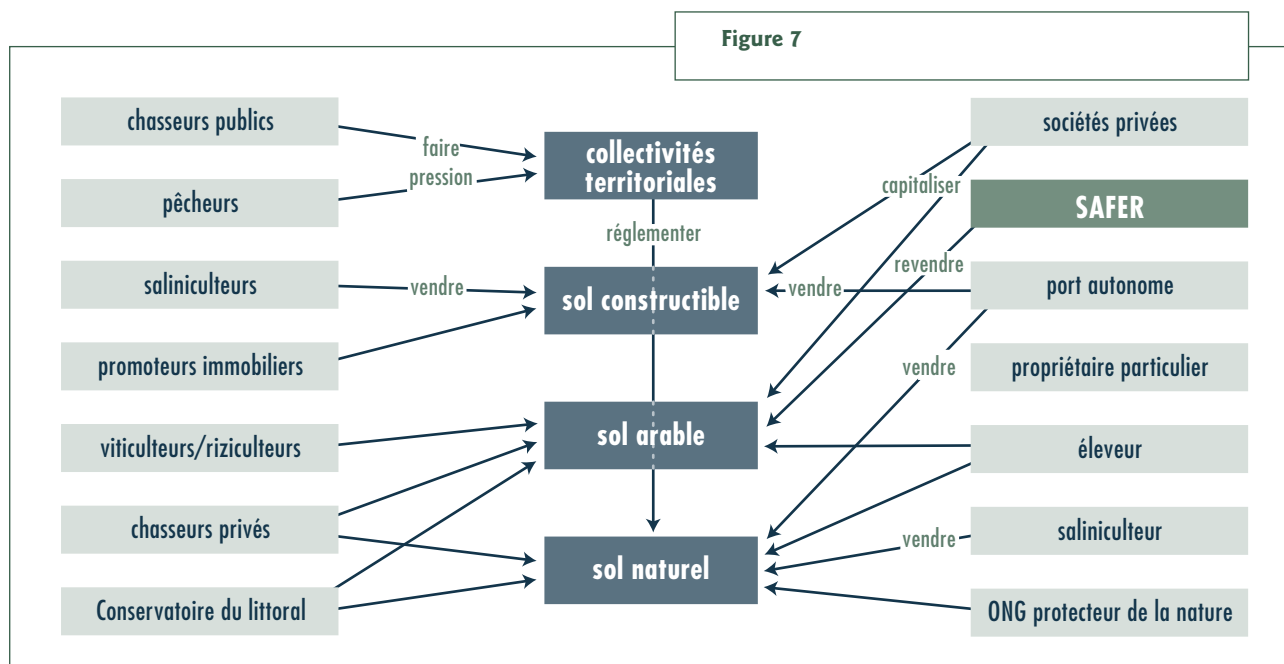
Mieux connaître pour mieux gérer signifie pour les réserves de biosphère d'identifier les lacunes dans les connaissances relatives à leurs grands enjeux de gestion.

Dans une perspective de développement durable, des questions se posent nécessairement sur quelle la viabilité écologique, économique, sociale et culturelle du mode de développement de la réserve de biosphère. A t'on suffisamment d'éléments objectifs pour en juger ?

L'animateur demande aux participants d'établir la liste des activités existant sur le territoire et d'évaluer quelle partie de la réserve est concernée. Cela concerne soit la surface de la réserve de biosphère, soit un élément particulier : rivière, grottes... Il convient d'en évaluer l'importance relative. Puis, est évalué collectivement l'impact écologique, économique, social et culturel de chacune des activités, et le niveau de connaissance, scientifique ou empirique que l'on en a (voir Tableau).

Troisième étape : Construction du projet de la réserve de biosphère

Les potentialités et les enjeux du territoire étant clarifiés et partagés par des participants divers, tous acteurs locaux, reste à imaginer les actions à mettre en œuvre pour assurer durablement la conservation des ressources, le développement de la réserve de biosphère avec les acteurs essentiels. Les questions cruciales qui se posent et qui devraient faire l'objet de priorités de recherche et de surveillance continue doivent aussi être débattues. De



Activités	Personnes concernées	Surface concernée	Incidence écologique	Incidence économique	Incidence sociale	Etat des connaissances
<ul style="list-style-type: none"> ■ En faire la liste 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Type ■ Nombre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ponctuel (qualifier) ■ Surface (% du total) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Positive, Négative, Neutre ■ Faible, Moyenne, Importante ■ Augmente, Diminue (éventuellement) ■ Les qualifier éventuellement ■ Ne sait pas 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La qualifier par type ■ Positive, Négative, Neutre ■ Faible, Moyenne, Importante ■ Augmente, Diminue (éventuellement) ■ Ne sait pas 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Positive, Négative, Neutre ■ Faible, Moyenne, Importante ■ Augmente, Diminue (éventuellement) ■ La qualifier éventuellement ■ Ne sait pas 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scientifique, Empirique ■ Nul, Faible, Moyen, Bon, Excellent

même, les politiques d'éducation, de formation et d'information.

Les zones prioritaires d'intervention sont déterminées, en terme de conservation comme en terme de développement, nécessitant un travail sur carte et suivant la logique de zonage propre aux réserves de biosphère.

Aux journées d'animation qui permettent d'élaborer collectivement les grandes lignes du projet de la réserve de biosphère, succède un travail en groupes thématiques. Puis, après argumentation, la rédaction d'un document. Elle est assurée par l'équipe de coordination de la réserve de biosphère, mais peut aussi impliquer des partenaires. Il est souhaitable de le présenter pour discussion aux principaux acteurs du territoire, puis qu'il soit formellement approuvé par les autorités et les élus locaux.

La forme du document final demeure souple, s'adaptant à la diversité des situations institutionnelles, de même que sa durée de vie. Toutefois, cette dernière doit être déterminée, et de l'ordre de la décennie, correspondant à la périodicité des révisions des réserves de biosphère, de l'examen périodique.

Quelques mots sur les moyens

Pour une mise en œuvre satisfaisante de cette démarche concourant à sa gestion adaptative, la réserve de biosphère doit disposer de moyens humains et financiers suffisants. En effet ce n'est qu'à cette condition :

- qu'elle pourra donner de la visibilité à ses actions en assurant la sensibilisation et l'information nécessaires de la population, des acteurs socio-économiques,...
- qu'elle pourra acquérir une légitimité suffisante pour sa fonction d'animation, de coordination, et également de déclouonnement des structures agissant

sur un même espace, ce qui demande de mobiliser des savoir faire ;

- qu'elle aura la capacité politique et technique d'agréger les énergies locales dans un projet global de territoire, concrétisé par un document formellement approuvé, seul garant de la lisibilité de ses actions. Sa constitution demande des efforts (organisation et animation de réunions et négociations avec des acteurs locaux, régionaux, nationaux...) impossibles à assumer sans moyens.

Au delà des questions financières, cela implique des personnels formés ou l'établissement de relations constructives avec les organismes spécialisés, y compris des organismes de recherche. ■ ■ ■

Bibliographie

- Bioret, F et al. 1995. Méthode d'élaboration de guides d'aide à la gestion pour les réserves de biosphère : application aux réserves de biosphère françaises. Dossier MAB 19. UNESCO, Paris.
- Chauvin C. 2002. L'aménagement, outil de suivi de gestion durable, *Ingénieries*, n° spécial Aménagement forestier, p. 29-34.
- Costanza R., Ruth M. 1998. Using dynamic modelling to scope environmental problems and build consensus. *Environmental Management*, 22, pp. 183-195
- Etienne M., collectif ComMod. 2005. La modélisation comme outil d'accompagnement. *Natures, Sciences et Sociétés*, 16(2).
- Holling C. 1978. *Adaptive environmental assessment and management*, John Wiley, London.
- Walters C. 1986. *Adaptive management of renewable resources*, New York, McGraw Hill.

Chapitre 5

Le dialogue

au sein du Réseau mondial

Le dialogue et la concertation sont devenus les principes de base pour la création et la gestion des réserves de biosphère depuis l'adoption de la Stratégie de Séville et du Cadre Statutaire (UNESCO, 1996). La mise en œuvre de ces principes exige de nouvelles compétences de la part des acteurs impliqués, en premier lieu les acteurs en charge de la coordination et de la gestion des réserves de biosphère.

La Stratégie de Séville a ainsi incité les acteurs et les institutions responsables des réserves de biosphère, particulièrement en ce qui concerne celles créées après 1995, à mobiliser des méthodes et à tester des pratiques favorisant le dialogue, la concertation, la gestion et la prévention des conflits.

Les chapitres précédents ont présenté certaines de ces méthodes, expériences et pratiques de dialogues au sein du Réseau mondial. La diversité et la richesse des savoirs existants en matière de dialogue sont bien plus vastes que ce qui a été présenté dans cette note. D'autres approches et expériences méritent d'être mieux connues, valorisées et partagées au sein du Réseau mondial.

Des compétences et des capacités pour le dialogue à reconnaître et à renforcer

Le Réseau mondial est riche de talents et de compétences locales, individuelles et institutionnelles pour le dialogue. La mise en œuvre de la Stratégie de Séville a contribué à l'émergence d'experts du dialogue et en médiation.

De nombreux gestionnaires ou coordonnateurs de réserves de biosphère sont devenus, sur le terrain, en mettant en pratique les objectifs ambitieux d'une réserve de biosphère, les animateurs principaux du dialogue au niveau du site. Dotés d'une solide connaissance des enjeux du territoire et de l'espace, certains sont devenus des experts du dialogue, en faisant le lien entre les instances décisionnelles et les communautés locales, entre les partenaires extérieurs (administratifs, techniques, financiers) et l'autorité de gestion.

La compétence de ces acteurs clés est principalement liée aux qualités personnelles de la personne, à son expérience acquise dans la vie de la réserve de biosphère, dans l'animation de groupes de travail, dans la coordination d'activités, dans la gestion de conflits entre institutions et acteurs.

Ce travail de dialogue est permanent et quotidien pour grand nombre d'entre eux, sans qu'une formation spécifique ait été suivie.

Ce rôle d'animateur du dialogue est plus explicite dans le terme de coordonnateur, tel qu'adopté par les participants du Réseau régional d'EuroMAB (EuroMAB, 2005), pour mieux illustrer cette responsabilité de met-

tre en relations des acteurs et des espaces variés (enjeux liés à la zonation) dans la réserve de biosphère.

Ces compétences ne doivent pas occulter un réel besoin de bien définir les rôles et les responsabilités des acteurs et institutions en charge de la coordination d'une réserve de biosphère, en termes de coordination, d'animation du dialogue au niveau du territoire, de médiation en cas de conflits et de prise de décision.

Depuis Séville, les attentes exercées sur les acteurs en charge de la réserve de biosphère se sont avérées plus importantes et plus exigeantes en matière de dialogue et de concertation. Il a été nécessaire d'accompagner ces besoins plus explicites afin de mieux mettre en œuvre la participation et la concertation dans les réserves de biosphère créées avant Séville particulièrement. Certains forestiers formés à protéger tel espace ou telle ressource de toute exploitation humaine (considérée comme une pression) et autorisés à utiliser la force si nécessaire, devaient, sans formation, dialoguer et négocier avec des communautés locales exclues pendant des années de toutes activités dans le territoire.

Ce changement de vision de ce que devait être une réserve de biosphère selon les critères du Cadre statutaire a entraîné un changement du rôle, de la fonction et de la responsabilité des acteurs et des autorités en charge de la gestion du territoire. Ce changement de pratique a à la fois permis l'émergence de réels talents du dialogue dans les réserves de biosphère et a montré l'impérieuse nécessité de développer les capacités individuelles et organisationnelles en matière de dialogue et de concertation.

De nombreux efforts ont été réalisés par certains pays en matière de renforcement des capacités locales et nationales, en matière de prévention et de gestion des conflits pour les différentes catégories d'acteurs intervenant au sein d'une réserve de biosphère (gestionnaires, communautés locales, institutions, décideurs...). Des ateliers et des formations ont été organisés, adaptés aux besoins des acteurs intervenant dans une réserve de biosphère.

Pour faire vivre une réserve de biosphère, ces acteurs cumulent des compétences variées et diverses en termes de biodiversité, d'éducation, de gestion du territoire, d'animateur, de négociateur. Ils font le lien indispensable entre des institutions et des groupes qui n'ont pas le même objectif, la même perception des enjeux du territoire. Ces acteurs sont forts de leur réputation, de leur travail, de leurs talents de médiation, de leurs connaissances.

Le talent et les compétences de ces acteurs de dialogue doivent être mieux reconnus au sein du Réseau mondial. C'est une richesse pour les pays, pour le Réseau mondial qu'il est nécessaire de mieux partager à l'extérieur.

L'émergence de ces talents de dialogue au sein des réserves de biosphère s'est accompagnée de l'accumulation de connaissances issues d'un dialogue entre des scientifiques de différentes disciplines et les gestionnaires¹ des réserves de biosphère.

Des savoirs et des connaissances issus d'une co-gestion adaptative à partager

La gestion adaptative² mise en place dans les réserves de biosphère favorise les processus d'apprentissage à propos des interactions entre les dynamiques sociales et les dynamiques écologiques. La fonction de soutien logistique de la réserve de biosphère (fonction d'apprentissage) favorise en premier lieu le travail en commun de scientifiques issus de différentes disciplines. L'objectif de développement durable recherché incite à mettre en place les modalités pour promouvoir une 'science de la soutenabilité'³, qui nécessite que les chercheurs de différentes disciplines travaillent ensemble. Cette interdisciplinarité est riche et complexe et nécessite une réelle ouverture et une réelle volonté de dialogue entre les participants pour aboutir à un travail collectif. Robert Barbault (2006) décline cette interdisciplinarité à trois niveaux : a) interdisciplinarité entre biologistes ; b) interdisciplinarité élargie à l'ensemble des sciences de la nature ; c) interdisciplinarité entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme et de la société.

Ces travaux interdisciplinaires sont vus « comme des véritables processus sociaux qui impliquent :

- l'usage de règles permettant à la fois d'animer le travail collectif et de réguler les rapports de force fondés sur des statuts spécifiques et des asymétries d'informations ;
- le recours à des outils de médiation qui facilitent les négociations et permettent de créer un langage commun autour de la problématique traitée ;
- l'existence d'un animateur-médiateur, légitime aux yeux des parties prenantes, qui va donner aux travaux interdisciplinaires leurs caractères « efficace » et « juste » en veillant à ce que les règles du jeu à la base du processus soient respectées. » (Levrel, H. 2007.)

On retrouve dans cette mise en œuvre de l'interdisciplinarité, le même vocabulaire que celui décliné précédemment pour la création et la gestion d'une réserve de biosphère : l'exigence d'un réel dialogue entre les disciplines pour travailler ensemble sur une même problématique.

Cette approche interdisciplinaire est l'un des atouts des réserves de biosphère. Cet atout se transforme en force privilégiée, avec l'existence au sein de l'UNESCO de nombreux programmes scientifiques internationaux qui favorisent cette nécessaire interdisciplinarité: outre

le Programme MAB sur l'Homme et la biosphère (MAB), on compte le Programme hydrologique international (PHI), la Commission Océanographique intergouvernementale (COI), le programme pour la gestion des transformations sociales (MOST), le Programme international de Géosciences (PICG) et le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF). Certaines réserves de biosphère, comme au Canada, sont devenues la démonstration de cette interdisciplinarité en mobilisant les chercheurs de ces différents programmes intergouvernementaux pour mettre en œuvre un développement durable.

Cette interdisciplinarité entre scientifiques, ce dialogue sont des conditions nécessaires mais pas suffisantes pour faire des réserves de biosphère des espaces de dialogues d'excellence. Il est également nécessaire d'instaurer des relations durables entre les acteurs de cette recherche et les acteurs de la gestion de la réserve de biosphère. C'est la base nécessaire d'une réelle co-gestion adaptative, qui signifierait 'partage des savoirs et des pouvoirs' (Levrel, op. cité). Cette co-gestion prend en compte la diversité des acteurs, de leurs points de vue, de leurs savoirs et de leurs connaissances.

Cette co-gestion contribue au renforcement des relations entre monde de la recherche et monde de l'aménagement et de la gestion des écosystèmes à l'échelle locale. C'est l'échelle à laquelle les interactions sociales sont les plus intenses, où il est possible d'initier des processus de dialogue, de concertation, de négociation en s'appuyant sur les acteurs, les réseaux d'acteurs, les organisations et les institutions. Une co-gestion à cette échelle permet de mobiliser un fort capital social et les systèmes institutionnels de coopération entre acteurs locaux sur des problématiques communes comme il est préconisé par le programme MAB en s'appuyant sur l'approche écosystémique.

Les exemples et les pratiques présentés dans cette note nous permettent de dégager plusieurs éléments qui méritent d'être étayés par d'autres études et analyses au niveau du Réseau mondial :

- Les réserves de biosphère permettent l'étude et l'observation sur le long terme des règles d'accès et d'usages entre les acteurs à propos des ressources et permettent de mieux comprendre et de faciliter les échanges et le dialogue entre les institutions et les

1. Gestionnaires au sens large tels que définis au chapitre 1 de cet ouvrage.
 2. La gestion adaptative est une gestion interactive fondée sur l'idée que toute pratique de gestion doit être envisagée comme participant à un processus d'expérimentation itératif et continu dans lequel les décideurs, les scientifiques et les gestionnaires coopèrent (Folke, 2003; Olsson et al, 2004 ; Levrel, 2007).
 3. Terme créé par le Conseil de la recherche national américain (National Research Council), cité par Levrel, H. 2007. voir <http://www.sustainabilityscience.org>

réseaux d'acteurs pour la mise en place d'une co-gestion adaptative.

- Les réserves de biosphère, de par leur diversité socio-économique et culturelle, sont des sources de connaissances, de créativité et d'innovation, bien armées pour fournir des réponses variées et adaptées aux changements. Les réserves de biosphère représentent des sources permanentes et dynamiques de dialogue entre acteurs, qui permettent à la fois de prendre en compte les savoirs et connaissances des uns et des autres, d'améliorer ces connaissances dans le temps en faisant face aux différents aléas de l'itinéraire de vie de la réserve de biosphère, et qui constituent des sommes d'expériences qui doivent être relayées par des réseaux d'acteurs et institutionnels.
- Les réserves de biosphère favorisent les échanges entre les savoirs scientifiques et les savoirs locaux permettant un partage des savoirs et des connaissances, la co-construction de références communes, l'apprentissage commun, et l'intégration de ces connaissances combinées dans les institutions sociales en charge de la gestion et de la coordination du territoire.
- Les réserves de biosphère légitiment la coopération et le dialogue comme sources d'enrichissement pour la compréhension des interactions sociétés-nature, pour améliorer l'information collective, pour mieux gérer les écosystèmes et la biodiversité, et par là même mieux faire face à l'incertitude et aux changements.

Pour que les réserves de biosphère puissent être ces centres d'excellence du dialogue et de la co-construction d'un savoir collectif, il est évident que les principes et les valeurs d'équité et de justice doivent prévaloir : les échanges et le dialogue doivent être transparents, réciproques dans l'accès et le partage des informations, des connaissances des savoirs et dans leurs usages.

Un enjeu pour le Réseau mondial : communiquer et transmettre ces savoirs

Les réserves de biosphère sont des lieux dynamiques de dialogue, des lieux d'expérimentation et d'apprentissage, des lieux de communication et de transmission de connaissances.

Les études menées dans le cadre du programme de recherche et de formation sur le dialogue et la concertation (Beuret, 2006a ; Bouamrane, 2006 ; Boureima, 2007 ; Deldicque, 2007 ; Levrel et al, 2006 ; Etienne, 2006) en mettant en valeur la dynamique des itinéraires de plusieurs réserves de biosphère, ont fait apparaître des réseaux d'hommes et de femmes passionnés et passionnants. Ces acteurs initient, perpétuent, transmettent

des gestes, des paroles et des pratiques de dialogue et de concertation dans des contextes variés et uniques. En observant et en étudiant ces pratiques, ces expériences, ces liens, on découvre une diversité de manières de dire et de faire le dialogue au sein des réserves de biosphère.

Cette note a voulu contribuer à la reconnaissance de cette pluralité des pratiques et des talents de dialogue au sein du Réseau mondial. Elle avait également pour objectif, en s'appuyant sur l'expérience localisée et contextualisée des uns et des autres, de rendre compte des difficultés auxquelles sont confrontées les acteurs sur le terrain pour mettre en œuvre les recommandations de la Stratégie de Séville. Elle voulait aussi rendre hommage aux capacités de création et d'innovation des acteurs et des institutions pour les mettre en œuvre et faire face à différents défis.

Les aspects les plus concrets des démarches qui ont été présentées contribuent dans le même temps à la construction sociale de normes, de principes et de réseaux sociaux au sein des réserves de biosphère qui contribuent à leur tour à la communication et la transmission de ces savoirs et de ces connaissances.

Ces échanges de pratiques et d'expériences, de moments de dialogue aiguisent la curiosité vers d'autres pratiques et cultures de dialogue au sein du Réseau Mondial. Les réserves de biosphère sont des sources dynamiques de connaissances sur l'environnement et sur le monde qu'il est impératif de mieux transmettre. Le Réseau mondial est une encyclopédie de savoirs spécifiques et localisés qui se relie à des savoirs universels, à toutes les périodes et dans tous les pays.

C'est le rôle de l'UNESCO, et plus particulièrement du programme MAB, de penser aux modalités concrètes de concevoir un recueil dynamique des pratiques des réserves de biosphère, des productions, des circulations et transmissions des savoirs et des connaissances, en croisant les approches et en convoquant les différentes disciplines et les différents programmes scientifiques et en mobilisant les différents acteurs.

C'est une des conditions pour faire des réserves de biosphère du Réseau mondial, des laboratoires de développement durable connus et reconnus. ■■■

Bibliographie

- Barbault, R. 2006. Chercheurs, gestionnaires et autres acteurs de la biodiversité: des partenariats à construire. Bouamrane, M. (ed). Biodiversité et acteurs. Des itinéraires de concertation. *Réserves de biosphère. Notes techniques 1*. UNESCO, Paris.
- Carpenter, S.R. and C. Folke. 2006. Ecology for transformation. *Trends in Ecology and Evolution*.
- Folke, C. 2003. Social-ecological resilience and behavioural responses. Biel A., Hanson, B. Martensson, M. (eds). *Individual and structural determinants of environmental practice*. Ashgate Publishers, London : 226-242.
- German Commission for UNESCO. 2006. Strengthening cooperation between national commissions for UNESCO and International/intergovernmental scientific programmes. Framework Action Plan of the workshop in Berlin, 30 January-1 February 2006.
- Etienne, M., Le Page C., Cohen, M. 2003. Role-Playing Games, Models and Negotiation Processes : part I. *A step-by-step Approach to building Land Management Scenarios Based on Multiple Viewpoints on Multi-agent system simulations*. JASSS (6) issue 2.
- EuroMAB Austria 2005 - Meeting of the EuroMAB Biosphere Reserve Coordinators and Managers; Proceedings, Hernstein (Austria), 25-30 October 2005/ http://hw.oeaw.ac.at/euromab_austria_2005inhalt?frames=yes
- Levrel, H. et al. 2006. Co-construction dans six réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest : à la recherche d'indicateurs d'interactions pour gérer la biodiversité. Bouamrane, M. (ed). Biodiversité et acteurs. Des itinéraires de concertation. *Réserves de biosphère. Notes techniques 1*. UNESCO, Paris
- Levrel, H. 2007. Quels indicateurs pour la gestion de la biodiversité. Les cahiers de l'IFB. IFB, Paris.
- Olsson P, Folke C., Berkes, F. 2004. Adaptive co-management for building resilience in social-ecological systems. *Environment management* (34) : 75-90.

Annexe 1 : Le dialogue dans la Stratégie de Séville (UNESCO, 1996)

Grand objectif II : Utiliser les réserves de biosphère comme modèles d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable

- II.1.** S'assurer du soutien et de la participation des populations locales
 - II.1.1. Préparer des lignes directrices pour les problèmes clés que posent la gestion des réserves de biosphère, y compris la résolution des conflits, l'octroi de bénéfices localement, et la participation des partenaires à la prise de décision et à la responsabilité de gestion.
 - II.1.4. Identifier et encourager des activités compatibles avec les objectifs de conservation, par le transfert de technologies appropriées, intégrant les connaissances traditionnelles et de nature à promouvoir le développement durable dans les zones tampon et de transition.
 - II.1.5. Recenser les intérêts des différents partenaires, et intégrer pleinement ces différents acteurs sociaux aux processus de planification et de prise de décision concernant la gestion et l'utilisation de la réserve de biosphère.
- II.2.** Mieux assurer l'ajustement harmonieux des différentes zones de la réserve de biosphère et leurs interactions
 - II.2.4. Établir un cadre pour la consultation locale où sont représentés les partenaires économiques et sociaux, y compris l'ensemble de tous les intérêts (par exemple, l'agriculture, les eaux et forêts, la chasse et la récolte, la fourniture d'eau et d'énergie, la pêche, le tourisme, les loisirs, la recherche).

Grand objectif IV : Mettre en application le concept de réserve de biosphère

- IV.1 :** Intégrer les fonctions des réserves de biosphère
 - IV.1.5. Élaborer des lignes directrices sur les problèmes de gestion de réserves de biosphère, y compris, entre autres, sur les méthodes pour assurer la participation locale, sur des études de cas présentant différentes options de gestion, et sur les techniques de résolution des conflits.

Annexe 2 : D'autres pratiques dans les réserves de biosphère

Chapitre 1

L'itinéraire de création de la Réserve de biosphère de Cape West Coast (AFRIQUE DU SUD)

La mise en place d'une réserve de biosphère pour la *West Coast* est d'abord proposée dans le plan de structure sous-régional de la *West Coast* en 1995. Suite à une étude de faisabilité sur la création d'une telle réserve de biosphère, le cabinet provincial accepte en 1996 l'idée à condition que le *Cape Nature Conservation* et le *West Coast District Council* évaluent sa viabilité.

Le dialogue pour la création de la réserve de biosphère de Cape West Coast est ainsi lancé. Il comprendra les étapes suivantes :

- La révision du processus dont l'objectif est d'obtenir un préaccord sur le déroulement du processus lui-même et de s'assurer que le processus est en accord avec les recommandations du gouvernement provincial, des comités appropriés et de l'UNESCO.
- Une diffusion d'information à l'aide de moyens variés :
 - Une brochure décrivant le concept de réserve de biosphère, ses fonctions principales et ses bénéfices ainsi que le projet de Réserve de biosphère du West Coast. La brochure a été distribuée à 14000 exemplaires et était disponible sur le site Internet des projets environnementaux d'Afrique du Sud.
 - Des informations dans des journaux variés, ainsi que dans la lettre d'information trimestrielle du West Coast District Council.
 - Des posters lors d'événements locaux.
 - Trois éditions du « bio-bulletin », fournissant des informations à des communautés, envoyées par courrier à tous les acteurs concernés.
 - Des lettres envoyées aux différents départements des gouvernements au niveau local et national.
 - Des présentations ont été réalisées à des organisations diverses.
- Le cadrage : des ateliers ont été organisés, à l'issue desquels les problèmes et inquiétudes concernant l'établissement de la réserve de biosphère ont été identifiés. Une base de données regroupant les différents points de vue soulevés a été réalisée.
- La mise en place d'un comité de gestion en 1998-1999 :
 - En juin 1998 a lieu la réunion de Mamre au cours de laquelle est élu un comité temporaire dont les membres sont issus de la population locale ;

- En juillet 1998, le comité temporaire met en place trois groupes de travail : Gestion, Participation du public et Constitutionnel. Un plan de participation du public est réalisé : il inclut des informations dans les journaux locaux et provinciaux, des posters et l'envoi par courrier de plus de mille invitations personnelles pour la prochaine réunion qui se tiendra à Darling. Un plan de gestion et une constitution ont également été préparés en vue de leur discussion à la réunion de Darling.
- En 1999, deux réunions sont organisées à Darling. Les statuts du comité de gestion sont approuvés et onze représentants des différents secteurs y sont élus : Propriétaires fonciers, Association de locataires, Industrie, Communautés locales, ONG, autorités locales, provinciales et nationales, Agriculture, Tourisme, Environnement et les institutions parastatales.
- Le Comité de gestion devient une organisation à but non-lucratif (*Section 21 Company*).

Un itinéraire de création issu d'un conflit dans la Réserve de biosphère de la Ceinture verte de Sao Paulo (BRÉSIL)

Dans les années 1970, un projet d'anneau autoroutier autour de la ville de Sao Paulo suscite une vive opposition de la part d'une partie de la société civile. Ces opposants se structurent, notamment dans le nord de Sao Paulo et on voit émerger plusieurs ONG et leaders locaux. Cette force d'opposition devient force de proposition lorsque la création d'une réserve de biosphère sur cette zone, qui coïncide avec la ceinture verte de Sao Paulo, est demandée. Les opposants au projet rassemblent 150 000 signatures pour une pétition qui réclame à la fois l'arrêt du projet de périphérique et la création de la réserve de biosphère.

Trois ans plus tard, le mouvement d'opposition soumet une proposition de création de réserve de biosphère à l'Institut des forêts qui accepte de porter le projet. Un des leaders du mouvement est également l'un des responsables de l'institut des forêts et sert de passerelle. Dans le même temps, un projet de création d'une réserve de biosphère qui englobe notamment Sao Paulo (celle de Mata Atlântica) est en cours. Après discussion, les deux projets sont maintenus et une forte articulation est prévue. La ceinture verte de Sao Paulo (et le projet de Mata Atlântica) intègre le Réseau mondial des réserves de biosphère en 1993. Une structure commune héberge les équipes opérationnelles des deux premières réserves de biosphère créées.

En 1995, la Réserve de biosphère organise un atelier avec les acteurs autour de la question suivante : « Qu'allons-nous faire dans la réserve de biosphère désormais reconnue par l'UNESCO ? ». Un groupe de travail, composé à l'issue de cet atelier, propose un système de gestion pour la réserve. La création d'un conseil est envisagée mais ne voit pas immédiatement le jour du fait du manque d'intérêt pour la réserve de biosphère de la part de certaines autorités politiques de l'Etat de Sao Paulo.

En 2000, une nouvelle loi relative aux aires protégées mentionne la catégorie des « réserves de biosphère » et stipule la création d'un conseil dans chaque réserve de biosphère. En 2004, le conseil de la Réserve de biosphère de la ceinture verte de Sao Paulo est établi. Il sera notamment chargé de l'élaboration du plan de gestion.

La Réserve de biosphère de la Sierra Gorda (MEXIQUE) issue d'une initiative locale

Au début des années 1980, Martha Ruiz Corzo s'installe dans la Sierra Gorda avec son mari, qui en est originaire, et ses deux enfants en quête d'un mode de vie plus simple. Pour lutter contre la dégradation croissante de l'environnement de la Sierra Gorda (déforestation, déchets), elle crée avec son mari et quelques amis le Groupe Ecologique de la Sierra Gorda. Ils réalisent d'abord des actions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles et auprès des agriculteurs ainsi que des plantations d'arbres. La campagne porte ses fruits : les habitants de la Sierra Gorda fabriquent des fours plus économes en bois, reboisent les versants de la montagne dénudés par le pâturage, trient leurs déchets... Martha Ruiz Corzo poursuit alors son travail auprès des autorités locales et nationales. Elle lance également un programme de radio hebdomadaire d'une heure qui traite des problèmes environnementaux. Sous la pression de la société civile, la première Réserve de biosphère mexicaine est créée en 1997 et Martha Ruiz Corzo en devient la directrice. Elle sera désignée par l'UNESCO en 2001. Aujourd'hui, des espaces de forêts ont été restaurés et la faune prospère (par exemple, les populations de jaguar et de daim ont augmenté).

L'itinéraire de création de la Réserve de biosphère de Waterberg (AFRIQUE DU SUD)

La création de la Réserve de biosphère de Waterberg a duré plus de trois années (1996-1999) au cours desquelles ont eu lieu plus de quarante réunions formelles ainsi que de nombreux échanges et rencontres informels impliquant l'ensemble des acteurs concernés : les autorités politiques des différentes échelles (nationale, provinciale, locale), les communautés locales et autochtones, les ONG de conservation de la nature, les propriétaires fonciers, etc.

On peut découper cet itinéraire de création en six étapes, bien que certaines d'entre elles aient été conduites simultanément :

- Un processus de collecte d'information (14 mois) : proposition d'une délimitation de la réserve de biosphère, identification des acteurs clés de la réserve de biosphère, collecte des données bio-géographiques et réalisation d'une étude socio-écologique de la zone, identification des activités en cours correspondant aux fonctions des réserves de biosphère ;
- La mise en place d'un programme d'éducation / information au concept de réserve de biosphère (8 mois) ;
- La création d'un comité de coordination de la réserve de biosphère auquel les acteurs clés identifiés participent ;
- La conduite du processus de nomination de la réserve de biosphère (6 mois) : finalisation des aspects légaux, identification du zonage et des actions à mettre en place dans chacune des aires et zones (central, tampon, transition), obtention de l'accord de tous les acteurs clés pour la mise en place de la Réserve de biosphère, ainsi que de leur engagement à participer à sa gestion ;
- L'obtention de l'accord des autorités locales et provinciales (2 mois) ;
- Réalisation de la proposition finale de Réserve de biosphère de Waterberg (24 mois) : évaluation des différentes étapes du processus de création, utilisation des indicateurs de mise en œuvre de l'UNESCO pour améliorer la proposition de réserve de biosphère et rédaction de la proposition de nomination.

Hommes et femmes : des perceptions et aspirations parfois différentes qu'il est nécessaire de prendre en compte, le cas de Nanda Devi (INDE)

Une étude réalisée dans la Réserve de biosphère de Nanda Devi par Rao et al. (2000) montrent des différences notoires de perceptions et d'aspirations entre les hommes et les femmes. Les réponses indiquent que les hommes sont plus influencés par des opportunités économiques et les femmes par les conditions de vie. Par exemple, à la question : « Si la nature, dans la Réserve de biosphère de Nanda Devi, était mise en danger par le mode de vie des habitants vivant à la périphérie de la zone centrale et qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour sa protection, seriez-vous d'accord avec la (ou les) propositions suivantes ? »

- L'expropriation des fermes et des animaux à un prix supérieur à celui du marché, de façon à ce que les résidents changent graduellement d'occupation.
- L'échange de fermes avec des terres agricoles intéressantes dans des zones plus éloignées de l'aire centrale.

Environ deux tiers des hommes seraient d'accord avec les deux propositions alors que les femmes sont respectivement 81% et 62% à s'opposer à la première et à la deuxième proposition.

Une coordination tournante dans la Réserve de biosphère du Rhön (ALLEMAGNE)

La Réserve de biosphère du Rhön, créée entre 1989 et 1991, reflète l'histoire politique de l'Allemagne et les différentes approches de conservation de la biodiversité et de développement durable tenues en RDA et en RFA. Elle recoupe trois länder : la Hesse, la Bavière (ancienne RFA) et la Thuringe (ancienne RDA). Cette division historique du Rhône en trois souverainetés a considérablement façonné les cultures et les paysages. Malgré ces différences, les questions et problématiques communes autour de la gestion de cette même région biogéographique ont permis la création de cette réserve de biosphère.

Le plan de gestion commun aux trois länder ne prévoit pas la création d'une structure de gestion centrale mais plutôt une gestion décentralisée avec des structures dans chaque länder. La coordination de la réserve de biosphère est ainsi assurée à tour de rôle pour une durée de cinq ans.

À l'issue d'un processus de dialogue, la mise en place d'un comité de coordination de la Réserve de biosphère de Waterberg (AFRIQUE DU SUD)

Le comité de coordination de la Réserve de biosphère de Waterberg a été créé à la suite d'un processus participatif de plus de deux ans. Il rassemble les représentants des acteurs clés qui participent à la gestion de l'espace. Il a délibérément été conservé restreint (moins de 20 membres) pour assurer une prise de décision et une mise en place des objectifs aisée (d'autres acteurs participant aux différents comités techniques). Il comprend (en 1998) :

- Des représentants de l'état : 2 représentants du ministère du territoire, de l'agriculture et de l'environnement ;
- Des autorités locales : 1 représentant de chacun des 4 conseils locaux de transition, 1 représentant des chefs traditionnels, 2 représentants des villages de Bakenberg et de Koesdoersrand/Rebone ;
- Des représentants des opérateurs de projets (ex : le Wilderness Trust) ;
- Des représentants des aires protégées existantes de l'aire centrale : 2 représentants du comité de gestion de la Réserve Naturelle de Masebe, 1 représentant du Parc National de Marakele ;
- Des représentants du secteur privé : 2 représentants d'une ONG de conservation de la nature, 2 représentants du secteur agricole, 1 représentant du secteur touristique.

La création de la Réserve de biosphère transfrontière de Pfälzerwald/Vosges du Nord (ALLEMAGNE/FRANCE), un itinéraire de rapprochement

La Réserve de biosphère transfrontalière de Pfälzerwald/Vosges du Nord existe depuis 1998. Les deux territoires ont coo-

péré dans des actions liées à la protection de l'environnement avant la création de la réserve de biosphère. Voici un bref historique de cet itinéraire de rapprochement :

Dès 1985, le Parc Naturel Régional (PNR) des Vosges du Nord et le Verein Naturpark Pfälzerwald s'engagent sur des actions communes telles que la comparaison de leurs écosystèmes, la construction d'un Système d'Information Géographique, la promotion d'un tourisme durable, l'édition de dépliants.

En 1989, le PNR des Vosges du Nord devient une réserve de biosphère. La création d'une réserve de biosphère transfrontalière franco-allemande est alors déjà envisagée : « Une recommandation a été formulée et soutenue qui vise à promouvoir la création en Europe de réserves de biosphère transfrontalières. La réserve de biosphère des Vosges du Nord pourrait un jour entrer dans ce schéma si le parc naturel du Palatinat en RFA devenait, lui aussi, une réserve de biosphère. », Gilbert Long, président du comité MAB France (Dernières Nouvelles d'Alsace, 17 Juin 1989).

En 1992, le Verein NaturPark Pfälzerwald entre à son tour dans le Réseau mondial des réserves de biosphère, ce qui crée des conditions favorables pour une collaboration plus soutenue.

En 1996, les deux réserves de biosphère opèrent un rapprochement supplémentaire avec la signature d'un « protocole d'accord » qui fixe l'objectif de création d'une réserve de biosphère transfrontalière. Le protocole vise à une intégration progressive des politiques des deux réserves de biosphère notamment dans les domaines suivants :

- connaissance, protection et mise en valeur des patrimoines culturels et bâtis (avec un Système d'Information Géographique commun) ;
- l'aménagement du territoire avec la mise en cohérence des plans d'aménagement des deux parcs naturels ;
- la gestion des espaces naturels ;
- la promotion de modes de développement durables, particulièrement pour l'agriculture et le tourisme ;
- le développement de l'éco-citoyenneté des populations locales et des visiteurs à travers des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Un comité de coordination pour la collaboration entre les deux réserves de biosphères frontalières est créé. Il est composé :

- des présidents du PNR des Vosges du Nord et du Verein Naturpark Pfälzerwald,
- de trois délégués de chacune des structures,
- de représentants régionaux des deux pays,
- et des présidents et vice-présidents du conseil scientifique de la Réserve de biosphère, avec voix consultative.

Un comité scientifique à vocation consultative, composé de représentants de chacune des réserves de biosphère est prévu. En 1998, la Réserve de biosphère transfrontalière de Pfälzerwald / Vosges du Nord est reconnue par l'UNESCO à la suite de ce long itinéraire de coopération et de dialogue.

Le Forum du Bois, une plateforme de dialogue entre les acteurs de la ressource dans la Réserve de biosphère de Entlebuch (SUISSE)

Le forum du bois, établi en 2000, est devenu une association active de la réserve de biosphère rassemblant plus d'une centaine d'acteurs locaux impliqués dans le cycle de la ressource « bois » : des propriétaires forestiers, des agriculteurs, des entreprises, des municipalités,... L'objectif est de promouvoir l'utilisation durable du bois comme matériau de construction ou comme source d'énergie.

La création d'un syndicat intercommunal comme produit du dialogue dans la Réserve de biosphère des Cévennes (FRANCE)

La Réserve de biosphère des Cévennes est créée en 1984 sur la base du Parc National des Cévennes. Cette création passe inaperçue auprès des acteurs locaux, notamment de la population locale, du fait de l'absence de processus de dialogue. En 1991, la structure de gestion de la Réserve de biosphère (des agents du Parc National) propose à cinq communes de la Vallée du Galeizon, petit bassin-versant en marge de la réserve de biosphère, d'engager une réflexion sur l'avenir de ce territoire à forte identité culturelle. Pour la structure de gestion, la vallée du Galeizon représente un site pilote « pour mettre en œuvre les principes du programme MAB ». Les élus locaux décident de saisir cette opportunité de dynamiser leur territoire mais insiste sur l'importance que ce projet aboutisse à un programme d'actions concrètes et expriment leur attachement à une démarche participative. Le processus de dialogue s'engage avec la tenue de plusieurs réunions publiques et la création de quatre groupes de travail (agriculture et forêt, tourisme et patrimoine, architecture et paysage, emplois et services) réunissant les élus des cinq communes, les associations de la vallée et les représentants des principales administrations ou organismes concernés. Des études complémentaires sont également menées grâce au financement du Ministère de l'Environnement et du Comité national MAB France. Ces deux années de concertation aboutissent à l'élaboration d'un « plan d'action pour la conservation et le développement de la Vallée du Galeizon » dont les trois axes sont un maintien et un développement de la vie des communes, une meilleure gestion de l'espace et une valorisation des ressources naturelles et patrimoniales. La volonté de la part des élus de mettre en œuvre concrètement ce plan d'action a débouché sur la création d'une structure intercommunale, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Conservation de la Vallée du Galeizon (SIACVG), appuyé techniquement par la structure de gestion de la Réserve de biosphère des Cévennes.

CHAPITRE 2

La recherche de technologies « mixtes » pour la sylviculture dans la Réserve de biosphère du Manicouagan-Upashika (CANADA)

La recherche en collaboration de la réserve de biosphère et d'une entreprise forestière de technologies visant à la fois à assurer la rentabilité économique de l'activité et à limiter les impacts négatifs sur le paysage est un bon exemple du lien entre conservation et développement qui peut constituer un support du dialogue.

L'attribution de concessions forestières à des communautés locales ou à des entreprises dans la Réserve de biosphère Maya (GUATEMALA)

Lors de la création de la Réserve de biosphère Maya en 1990, les communautés locales vivant dans la forêt se sont organisées au sein de l'Association des Communautés Forestières de Petén (AFOCOP) pour défendre leurs intérêts. A l'issue d'un processus de négociation de plusieurs années, les premières concessions forestières leur ont été attribuées en 1994 et aux vues des résultats satisfaisants, le processus s'accéléra dès 1997.

Aujourd'hui, la majorité de la zone tampon est gérée dans le cadre de ces concessions attribuées (pour 20 ans) à quatorze communautés et à deux entreprises. Les concessionnaires doivent entretenir les limites externes de la parcelle, éviter l'invasion des concessions par des groupes en quête de terres et assurer un contrôle et une vigilance relative aux incendies de forêt, à la collecte illicite de bois, à la chasse et à la dégradation des ressources.

D'autre part, les concessions bénéficient d'une certification par un organisme international indépendant, basée sur le respect de pratiques sylvicoles durables.

Ce réarrangement institutionnel a permis une meilleure conservation du milieu forestier grâce à la participation contributive des communautés locales.

L'effet « boule de neige » du dialogue dans la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre (CANADA)

Depuis les années 1980, et encore d'avantage avec la création de la Réserve de biosphère en 2000, le dialogue a pris une place déterminante dans les différentes initiatives et projets au sein du territoire du Lac Saint-Pierre. De sorte que « les gens ont compris qu'à se parler, on réussit de belles choses »¹. La Réserve de biosphère ayant joué un rôle déterminant dans la mise en place de ce « milieu dialoguant »², elle constitue aujourd'hui un interlocuteur privilégié des autres acteurs du territoire. Elle a, par exemple, été consultée pour un projet d'agrandissement portuaire et un projet de dragage sur l'initiative des porteurs de projet. Le dialogue a permis d'établir un véritable climat de confiance au sein de la Réserve de biosphère.

¹ et ². Normand Garriepy

Le programme d'« éco-formation » dans la Réserve biosphère de la ceinture verte de Sao Paulo : soutien à l'émergence d'initiatives locales (BRÉSIL)

En 1994, un programme de formation des jeunes aux activités liées au développement durable est initié dans la Réserve de biosphère de Sao Paulo. D'un projet pilote à San Roque en 1996, le programme rassemble aujourd'hui douze centres d'éco-formation coordonnés par un agent de la Réserve de biosphère. Ces centres, situés dans les quartiers défavorisés des villes partenaires, offrent l'opportunité à des jeunes d'acquérir des compétences dans le domaine du développement durable. Les thèmes abordés pendant les deux ans de formation sont nombreux : écotourisme, éducation à l'environnement, agriculture écologique, gestion des déchets, etc. Le cycle de formation comprend quatre étapes :

- un enseignement général de dix semaines composé de cours, d'ateliers, d'échanges ;
- un projet destiné à mettre en pratique les connaissances et compétences acquises ;
- à ce stade, les jeunes formés deviennent éducateurs pour la nouvelle promotion et pour un public varié ;
- Enfin, ils deviennent responsables de l'encadrement de projets.

Une pédagogie qui encourage la convivialité, l'autonomie, et la responsabilité est privilégiée pour permettre aux jeunes formés de prendre confiance en eux, en leurs possibilités.

Des structures ont ensuite été créées pour permettre aux jeunes de transformer leur « éco-formation » en « éco-job ». Le centre d'éco-formation de Santos a par exemple créé une ONG, gérée conjointement par des jeunes issus du programme et des techniciens, destinée à développer des projets faisant appel à des éco-jobs ou à en faciliter l'émergence. Des formations à la création et à la gestion d'entreprise sont également réalisées par la Réserve de biosphère : une agence d'écotourisme a par exemple été créée par des jeunes issus d'un centre d'éco-formation à San Bernado.

La conservation à travers un développement durable des communautés locales dans la Réserve de biosphère de Dana (JORDANIE)

Plusieurs centaines de personnes appartenant à des communautés sédentaires ou nomades vivent dans la réserve de biosphère et sont partiellement ou entièrement dépendantes des ressources de cet espace, principalement pour le pâturage des moutons et des chèvres.

Pour assurer à la fois la conservation de la biodiversité (en limitant le surpâturage) et une amélioration des conditions de vie des communautés locales, la structure de gestion de la Réserve de biosphère de Dana, l'ONG Royal Society for the Conservation of Nature (RSCN), a ainsi travaillé (sous l'impulsion d'un projet financé par le FEM), en partenariat avec différents acteurs (communautés locales, services d'état, secteur du tourisme, scienti-

fique,...) à la création de revenus par des usages alternatifs et durables des ressources et de l'espace : production et commercialisation de fruits secs, culture de plantes médicinales, revalorisation de l'artisanat,...

Une marque d'origine géographique « Wadi Dana » a également été mise en place dans ce sens. Son slogan « Aider la nature, aider la population » reflète la volonté d'intégrer les fonctions de conservation et de développement durable de la réserve de biosphère.

Ces différentes actions de coopération avec les communautés locales ont par ailleurs entraîné une évolution positive de leurs perceptions vis-à-vis de la Réserve de biosphère.

L'école de la nature de Lapalala, un centre d'éducation à l'environnement dans la Réserve de biosphère de Waterberg (AFRIQUE DU SUD)

Mise en place par le *Wilderness Trust*, l'école a pour objectif de développer une prise de conscience et une connaissance de l'environnement naturel, de la biodiversité, ainsi que des relations entre nos modes de vie (l'environnement social, politique et économique) et le milieu naturel (l'environnement biophysique). De nombreuses activités sont proposées tel que des marches d'interprétation de la nature, des études de l'eau, de l'érosion des sols, la découverte des modes de vie des peuples Pedi et San, des séances d'observation de la faune ... Depuis 1985, 3000 enfants ont bénéficié de cette école.

Les « écoles écologiques » de la Réserve de biosphère de Pfälzerwald (ALLEMAGNE)

Dans la Réserve de biosphère de Pfälzerwald, plusieurs écoles (Bad, Landau, Dürkheim) ont été labellisées « écoles écologiques ». Elles réalisent des efforts importants dans l'enseignement des notions écologiques et du respect de l'environnement.

Les marchés de paysans transfrontaliers organisés par la Réserve de biosphère de Pfälzerwald/Vosges du Nord (ALLEMAGNE/FRANCE)

La Réserve de biosphère de Pfälzerwald / Vosges du Nord organise depuis 1999 des marchés réunissant des producteurs des parties allemandes et françaises. L'idée de ces marchés est de promouvoir des produits authentiques, issus d'un territoire de qualité, élaborés de façon artisanale en respectant l'environnement.

Les activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dans la Réserve de biosphère du Rhön (ALLEMAGNE)

L'effort est mis sur la population locale et les touristes, avec une communication qui associe les aspects historiques, paysagers, culturels, écologiques et l'identité locale : il s'agit de « susciter l'enthousiasme pour le futur des zones rurales ». Un groupe de travail commun aux trois länder composant la réserve

de biosphère a été mis en place en 1994 pour coordonner les projets d'éducation à l'environnement et organiser des opérations communes.

Les moyens de réalisation de ces projets varient. Dans la zone bavaroise par exemple, l'éducation environnementale a été confiée à une association et les coûts sont partagés entre le län-der et les collectivités locales.

De nombreuses activités sont proposées comme des randonnées à la découverte des plantes aromatiques, randonnées à la découverte de l'histoire locale, des courses d'élagage des arbres fruitiers, des séances d'observations de chauve-souris, des visites d'élevage de moutons du Rhône.

L'identification des zones éco-fonctionnelles dans six réserves de biosphère d'AFRIQUE DE L'OUEST

Dans le cadre du programme UNESCO-MAB / UNEP-GEF sur le « Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides et semi-arides d'Afrique de l'Ouest », un travail d'identification des zones éco-fonctionnelles a été réalisé dans six réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest. « Le réseau éco-fonctionnel est par définition, «un ensemble de villages et terroirs villageois dont les relations sont induites par des ressources naturelles communes (pastorales, agricoles, cynégétiques et halieutiques) ».

La démarche réseau éco-fonctionnel part de l'hypothèse selon laquelle la gestion d'une ressource naturelle basée sur la communauté d'intérêts des acteurs et des villages assure à celle-ci une viabilité et mieux encore son « appropriation » par les communautés locales. Ce qui, par ailleurs, permet de récupérer les informations sur des zones « homogènes » où les règles d'exploitation et de gestion sont établies sur des bases consensuelles qui tiennent compte des logiques territoriales basiques et des exigences des législations en vigueur. »

S'appuyer sur la loi pour encourager des acteurs économiques puissants à s'engager dans le dialogue : le cas de la Réserve de biosphère de Manicouagan-Upashika (CANADA)

Le contact avec les industries forestières s'est établi en s'appuyant sur le cadre légal existant. Une entreprise forestière se doit de répondre à une préoccupation soulevée par un groupe de citoyens. Les coordinateurs de la Réserve de biosphère ont exploité ce cadre pour introduire la question paysagère auprès des industries forestières, et proposé ensuite leur collaboration. L'utilisation d'un cadre légal peut en effet inciter des acteurs à s'engager dans le dialogue.

Un projet participatif de conservation et de réhabilitation de la forêt tropicale de la Réserve de biosphère de Xishuangbanna (CHINE)

Avec le soutien de l'agence gouvernementale allemande GTZ (Coopération Technique pour le Développement), un projet de conservation de la forêt tropicale de la Réserve de biosphère de Xishuangbanna a été mis en œuvre. Un des premiers objectifs de ce projet est la planification des usages de l'espace par les communautés locales. Cette planification doit permettre d'améliorer leur compréhension de l'utilisation durable des ressources, les aider à clarifier des objectifs de gestion à long terme des ressources naturelles et faciliter l'utilisation durable des ressources naturelles à l'échelle du village. Elle se déroule en plusieurs étapes :

- L'analyse de la situation actuelle du village et l'identification de leurs attentes de développement,
- La réalisation d'un plan de développement et la conception de procédures d'application,
- L'identification des intrants nécessaires,
- La compréhension de l'état actuel des ressources, des avantages, des capacités techniques, des ressources humaines et de l'aide extérieure souhaitée.
- La mise en correspondance des activités prévues avec les objectifs dans le contexte spécifique du village.

Un autre objectif du projet consiste au renforcement de l'organisation des comités de villages pour faciliter l'accord des villageois concernant les règles d'utilisation et de gestion des ressources naturelles. D'autres phases visent encore à aider les paysans à améliorer leurs conditions de vie et de productions, à mettre en place des suivis participatifs de la biodiversité.

La mise en place d'un système de suivi-évaluation dans la Réserve de biosphère de Sierra Nevada de Santa Marta (COLOMBIE)

Dans le cadre du projet PAIDS (Projet Apprentissage et Innovation pour le Développement Durable) mené par l'ONG *Fundación Pro-Sierra Nevada de Santa Marta*, un système de suivi-évaluation a été mis en œuvre et permet à l'ONG comme aux communautés locales de connaître la situation dans laquelle ils se trouvent, et de réorienter ainsi les actions lorsque cela est nécessaire. D'après l'ONG, « *Le processus de participation pour le développement durable implique que les communautés puissent suivre les changements qui ont été produits dans leur territoire à partir des accords construits et évaluer l'impact que ces changements produisent dans leurs organisations et leurs structures* ».

Une gestion durable grâce à la reconnaissance des droits communautaires dans la Réserve de biosphère de Nanda Devi (INDE)

A Bundyar, un village de la Réserve de biosphère de Nanda Devi, les activités de *trekking* ainsi que les nombreux pèlerins hindous se rendant à Nanda Devi exercent une pression importante sur le milieu naturel : 500 000 personnes passent chaque

année par l'unique sentier qui traverse le village. Des taxes sont prélevées sur les services associés à ces activités (hébergements, commerces, locations de mules) mais elles reviennent à une échelle de gestion supérieure qui ne les réinvestit pas dans la zone. L'entretien du site est ainsi difficilement assuré.

En 2003, une négociation favorisée par la structure de gestion de la réserve de biosphère se conclut par une redistribution des taxes au comité d'éco-développement (CED), organisation communautaire représentant les 84 familles de Bundyar (10% sont reversés au district). Cette reconnaissance des droits communautaires et le partage des bénéfices issus des activités touristiques vont créer une dynamique locale. Le CED engage de nombreuses actions :

- Nettoyage du site et mise en place d'un système de collecte des déchets qui emploie 46 personnes ;
- Mise en place d'écotaxes auprès des prestataires de services ;
- Création d'un service d'assurance pour les usagers du sentier ;
- Mis en place d'un centre d'interprétation qui emploie des jeunes du village.

Les recettes perçues permettent d'engager des actions aux bénéfices de la communauté locale : aide financière à l'école, achat de médicaments, octroi de crédits.

Le CED de Bundyar a reçu « le premier prix pour les institutions communautaires » aux *Uttaranchal State Forestry Awards* » en 2004.

Le réarrangement institutionnel opéré grâce à la renégociation du système de collecte des taxes a permis à la communauté locale d'être responsable, gestionnaire et bénéficiaire du site.

Un label d'origine géographique dans la Réserve de biosphère de Bañados del Este (URUGUAY)

Dans la Réserve de biosphère de Bañados del Este, des dépliants réalisant la promotion de certains produits avec la mention « *productos Bañados del Este* » ont été mis en place. La reconnaissance du territoire comme réserve de biosphère, l'implication des populations locales dans la production et la commercialisation des produits et services, ainsi que des pratiques de production respectant l'utilisation durable des ressources sont les éléments mis en avant dans cette démarche d'éco-labellisation.

Chapitre 3

La construction d'un accord sur une position commune au sein du conseil de la Réserve de biosphère de la ceinture verte de Sao Paulo (BRESIL)

La Réserve de biosphère de la ceinture verte de Sao Paulo s'est créée sur la base du mouvement d'opposition à la construction d'un anneau autoroutier autour de Sao Paulo. Pourtant en

1997 (quatre ans après la création de la Réserve de biosphère), le tronçon ouest est tout de même construit.

En 1998, le Conseil de l'Environnement de l'Etat de Sao Paulo - dont l'avis est décisif - consulte la structure de gestion de la Réserve de biosphère en vue de la construction des trois autres parties du projet. En l'absence d'une instance collective formelle au sein de la Réserve de biosphère, un conseil provisoire est formé. Ses neuf membres rendront un avis très défavorable au projet.

En 2001, l'Etat planifie pourtant la construction des trois secteurs restants. Une consultation est engagée auprès de l'Institut des forêts qui rend à nouveau un avis très défavorable en mentionnant notamment l'existence de la réserve de biosphère. Face à cet avis et à la pression de la société civile, le projet est finalement suspendu.

En 2004, la réserve de biosphère est à nouveau consultée. Cette fois, le conseil de la réserve de biosphère existe. Il représente une large diversité d'acteurs (ONG, secteur industriel, etc.) avec des opinions divergentes sur le projet. Un groupe de travail de quinze personnes est alors créé. Le secrétaire scientifique de la réserve de biosphère conduit le processus et joue le rôle de médiateur.

On peut distinguer plusieurs étapes dans le déroulement du dialogue :

- Acquisition d'une culture commune pour amener le groupe au même niveau de connaissance. Des experts du gouvernement et de la société civile sont mobilisés et le médiateur joue un rôle de traduction, facilité par le fait que les participants sont tous alphabétisés et habitués à l'utilisation des mêmes formats d'action.
- L'amorce du dialogue qui consiste à constater le désaccord entre les acteurs, à obtenir la volonté des acteurs à s'engager dans un processus de recherche d'accord et à construire un préaccord qui cadre la discussion en bornant le champ des solutions possibles.
- Une analyse commune du problème grâce à des visites de terrain et des phases de débat
- La construction d'une proposition unique autour de l'« acceptable commun ». Une première proposition est rédigée par le président de la réserve de biosphère pour servir de support au dialogue. Les débats permettent ensuite d'amender cette proposition. C'est pendant cette étape que le rôle du médiateur est le plus difficile : au fur et à mesure que la construction de l'accord avance, les pressions externes deviennent de plus en plus forte et risque d'entraîner le retrait de certains acteurs – les représentants de secteurs favorables au projet – du processus.

Le document final, qui conserve quelques points de désaccords soulignés comme tels, est finalement signé par tous.

L'itinéraire de gestion du conflit entre la pêche commerciale et la pêche sportive dans la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre (CANADA)

La diminution du stock d'une espèce de poisson emblématique du Lac Saint-Pierre, la Perchaude, est à l'origine d'un conflit d'usage entre la pêche sportive et la pêche commerciale. Un groupe de travail se met en place sur l'initiative du Ministère de l'agriculture et des pêcheries (qui soutient la pêche commerciale) et du Ministère de la Faune (qui soutient la pêche sportive) de la manière suivante :

Un comité « politique » :

Pêche commerciale représentée par :	Médiation assurée par :	Pêche sportive représentée par :
Le Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries	Un médiateur général non spécialiste de la question et le médiateur du comité scientifique	Le Ministère de la Faune
Une association représentant les pêcheurs « commerciaux »		Une association représentant les pêcheurs « sportifs »
Une entreprise halio-alimentaire		Un prestataire qui offre une pêche de loisir à des visiteurs

Un comité scientifique :

Pêche commerciale représentée par :	Médiation assurée par :	Pêche sportive représentée par :
Des scientifiques du Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries	Un médiateur scientifique, spécialiste reconnu	Des scientifiques du Ministère de la Faune

Étape 1 : un préaccord fixe les bornes de l'accord envisageable en excluant les solutions extrêmes.

Étape 2 : le comité « politique » émet une demande d'informations au comité scientifique.

Étape 3 : le médiateur général s'entretient avec chacune des parties pour préparer le dialogue.

Étape 4 : la phase de négociation où le médiateur a agi :

- En traduisant les discours de chacun en termes discutables par tous (ex : la diminution du stock évoqué par un pêcheur correspond à une perte de revenu) ;
- En comprenant les jeux d'acteurs et en combattant les stratégies de mise en échec de certains acteurs fortement opposés ;
- En recentrant le débat sur son enjeu ;
- En facilitant la recherche d'un accord gagnant-gagnant, qui intéresse les deux parties.

Étape 5 : le médiateur arbitre finalement le débat pour dénouer la situation : « je fais le rapport, dans lequel je fais ressortir les éléments de consensus, les éléments de désaccord, puis je donnerais des recommandations au ministre ».

Étape 6 : la reconnaissance du rapport par la table de concertation des élus du Lac Saint-Pierre.

Finalement, Le gouvernement prend une décision en accord avec les recommandations du médiateur issues de la négociation entre les acteurs et approuvées par les autorités publiques locales.

- Agossou, V., Baltissen, G., Béavoqui, L. 1999. Participation villageoise au développement rural : Manuel du praticien. Institut Royal des Tropiques, 84 pp. http://www.kit.nl/net/KIT_Publicaties_output/showfile.aspx?a=tblFiles&b=FileID&c=FileName&d=TheFile&e=465
- Bandura, A. 1995. *L'apprentissage social*. Editions Mardaga, Bruxelles.
- Barret, P. 2003. *Guide pratique du dialogue territorial : Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*. Fondation de France. Coll. Pratiques. 136 pp.
- Barrière, O. 2003. Gestion de l'environnement en pays Bassari (Sénégal oriental) ; réflexion sur un droit de l'environnement au Sénégal. *Revue Canadienne Droit et Société / Canadian Journal of Law and Society*, 18 (1) : 73-101.
- Barbault, R. 2003. La biologie de la conservation dans les réserves de biosphère. *La lettre de la biosphère* (66) :1-2. MAB France. <http://www.MAB-france.org/>
- Barbault, R. 2006. Chercheurs, gestionnaires et autres acteurs de la biodiversité : des partenariats à construire. Bouamrane, M. (ed). *Biodiversité et acteurs. Des itinéraires de concertation. Réserves de biosphère. Notes techniques 1*. UNESCO, Paris.
- Barouch, G. 1989. *La décision en miettes : systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels*. L'Harmattan, Paris. 237 pp.
- Blondiaux, L. 2004. Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche. *Swiss Political Science*, 10 (4) : 147-210. <http://www.chaire-mcd.ca>
- Beuret, J-E. 2006 a). Environnement et Développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère. Rapport technique et Recueil des fiches techniques. UNESCO-MAB.
- Beuret, J-E. 2006 b). *La conduite de la concertation pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. L'Harmattan, Paris. 340 pp.
- Beuret, J-E., Dufourmantelle, N., Beltrando, V. 2006 c). *L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils*. La documentation Française. Réponses environnement. 145 pp.
- Bioret, F. et al. 1995. Méthode d'élaboration de guides d'aide à la gestion pour les réserves de biosphère : application aux réserves de biosphère françaises. *Dossier MAB 19*. Unesco, Paris.
- Bishop, J. 2005. *Creating an "infrastructure for engagement": from why to how*. BDOR Ltd and InterAct Networks. <http://www.interactnetworks.co.uk>
- Borrini-Feyerabend, G., Kothari, A., and Oviedo, G. 2004. *Indigenous and Local Communities and Protected Areas: Towards Equity and Enhanced Conservation*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, xvii + 111 pp. <http://app.iucn.org>
- Bouamrane, M. (ed.). 2006. *Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation. Réserves de biosphère. Notes techniques 1*. UNESCO, Paris. <http://www.unesco.org/MAB/pub.shtml>
- Boureima, A. 2007. Rapport de travail sur les zones éco-fonctionnelles de la Réserve de biosphère de la Pendjari. Programme « Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides et semi-arides d'Afrique de l'Ouest », UNESCO/MAB – UNEP/GEF. http://www.unesco.org/mab/project/savannas/doc_fr.shtml
- Brodhag, C. 2004. Glossaire pour le développement durable. Agora 21. Ecole des Mines, Saint Etienne. <http://www.ecologie.gouv.fr/Glossaire-du-developpement-durable.html>
- Cibien, C. 2006. Les réserves de biosphère : des lieux de collaboration entre chercheurs et gestionnaires en faveur de la biodiversité. *Natures, Sciences, Sociétés* 14 : 84-90.
- Cibien, C. 2007. Un examen périodique des réserves de biosphère, pour quoi faire ? *La lettre de la biosphère*. N. 7 Juillet 2007. Comité MAB France.
- David, A. 2000. La recherche intervention, cadre général pour la recherche en management? Les nouvelles fonctions des sciences de gestion, Vuibert : 193-213.
- Deldicque, M. 2007. Elaboration d'un guide méthodologique - Le dialogue dans les réserves de biosphère : repères, pratiques et expériences. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Agronomie Approfondie (DAA) Génie de l'Environnement – Option « Systèmes de Production et Développement Rural. UNESCO-MAB et ENSAR.
- Etienne, M. 2006. *La modélisation d'accompagnement : un outil de dialogue et de concertation dans les réserves de biosphère*. Bouamrane, M. (ed). Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation. Réserves de biosphère, Notes techniques 1. UNESCO, Paris. <http://www.unesco.org/MAB/pub.shtml>
- European Commission. 2003. Common implementation Strategy for the Water Framework Directive. (200/60/EC). Guidance on Public Participation in relation to the Water Framework Directive. Guidance Document n. 8.
- FAO . 2000. *Egalité des chances et sécurité alimentaire : le rôle de l'information*. Stratégie d'action, Division de l'information. <http://www.fao.org/docrep/x4745f/x4745f00.HTM>
- Génot, J.C. et Barbault, R. 2004. Quelle politique de conservation ? *Biodiversité et changements globaux*. ADPF pp. 162 -191
- German MAB National Committee. (ed.). 2003. *Full of Life. UNESCO Biosphere Reserves – Model Regions for Sustainable Development*. Springer, Bonn.
- GTZ. 2003. Exploiter pour conserver : Comment les animaux d'élevage et plantes cultivées délaissés constituent un potentiel économique pour le développement rural. <http://www2.gtz.de/agrobiodiv/download/ncb-franz.pdf>
- Hatchuel, A. 2005. Pour une épistémologie de l'action, l'expérience des sciences de gestion. Teulier, R. et Lorino P (éditeurs scientifiques). *Entre connaissance et organisation : l'activité collective*. Colloque de Cérisy, La Découverte, Paris. pp. 72-92
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and Courrau, J. 2006. *Evaluating Effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas*. 2nd edition. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xiv + 105 pp. <http://www.iucn.org/themes/wcpa/>
- Jardin, M. 1996. Les réserves de biosphère se dotent d'un statut international: enjeux et perspectives. *Revue juridique de l'environnement*. 4 : 375-385. CNRS, Paris.
- Jones, P.S.; Young, J. ; Watt, A.D. (eds.). 2005. *Biodiversity conflict management: a report of the BIOFORUM project*. 76 pp. <http://www.nbu.ac.uk/bioforum/>
- Kaufman S. 2006. Une taxonomie des dispositifs de décisions et délibérations publiques. Processus et dispositifs d'intervention dans les décisions publiques aux Etats-Unis. *Revue Négociations*. Dossier Négociations et médiation : perspectives croisées n° 2006 (2) : 34-30

- Lass, W., Reusswig, F (eds.). 2002. *Social Monitoring: Meaning and Methods for an Integrated Management in Biosphere Reserves*. Report of an International Workshop, Rome, 2-3 September 2001. Biosphere Reserve Integrated Monitoring (BRIM), Series n°1, UNESCO, Paris.
- Lascoumes, P. 2005. Le développement durable: vecteur d'innovations politiques ? Le développement durable, les termes du débat. Armand Colin. pp. 1-6.
- Latour, B. 2005. Il faut repenser l'écologie politique. Les enjeux sociaux de l'environnement, *Sciences Humaines*, Hors-série n° 49, Juillet-août 2005, pp. 92-93
- Möller, L. (ed.). 2007. *UNESCO Biosphere Reserves : Model Regions with a global reputation*. UNESCO Today, Journal of the German Commission for UNESCO (2), German Commission for UNESCO.
- Mormont, M., Mougnot, C., Dasnoy, C. 2006. La participation, composante du développement durable : quatre études de cas. *Vertigo* 7 (2). <http://www.vertigo.uqam.ca>
- Price, M. (ed.). 2000. EuroMAB 2000. Proceedings of the First Joint Meeting of EuroMAB National Committees and Biosphere Reserve Coordinators. 10-14 April 2000. Cambridge, UK.
- Rao. K. S., Nautiyal S., Maikhuri R.K., Saxena K.G. 2000. Management conflicts in the Nanda Devi Biosphere Reserve, India, *Mountain Research and Development*, 20 (4) : 320-323
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2004. Approche Par Ecosystème (Lignes Directrices de la CBD). Montréal. 51 p. <http://www.cbd.int/doc/publications/ea-text-fr.pdf>
- Smouts M.C. 2005. Le développement durable : valeurs et pratiques. *Le développement durable, les termes du débat*. Armand Colin : 1-6.
- Sourd, C. 2004. *Explique-moi les réserves de biosphère*. Coll. A la découverte du monde. UNESCO/Nouvelle Arche de Noé Editions.
- Thévenot, L. 2006. *Trois familles de modèle d'action*. L'action au pluriel, Sociologie des régimes d'engagement. La Découverte : 8-11.
- UNESCO. 1995. Promouvoir la libre circulation de l'information et le développement de la communication. Stratégie à moyen terme 1996-2001 adoptée par la Conférence générale, XXVIIIème session.
- UNESCO. 1996. *Réserves de biosphère : la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial*. UNESCO, Paris. <http://www.unesco.org/MAB>
- UNESCO. 2000. La solution du puzzle : l'approche écosystémique et les réserves de biosphère. UNESCO, Paris.
- UNESCO. 2000a). Information on the results of the survey on the implementation of the Seville Strategy. Sixteenth Session of the International Co-ordinating Council of the Man and the Biosphere Programme. UNESCO Paris 6-10 November 2000. SC-OO/CONE208/3 add.
- UNESCO. 2001. Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières. Guide méthodologique. Manuels et guides de la Commission Océanographique Intergouvernementale. N. 42. Unesco, Paris.
- UNESCO. 2001a). Seville + 5. International meeting of experts. Compte rendus. Pamplona, Spain. 23-27 October 2000. MAB Report Series N. 69. UNESCO, Paris
- UNESCO. 2001b). Sixteenth Session of the International Co-ordinating Council of the Programme on Man and the Biosphere. UNESCO Headquarters, Paris 6-10 November 2000. Final report.
- UNESCO. 2002. First EuroMAB Training workshop on Conflict Management in Biosphere Reserves. Réserve de biosphère des Vosges du Nord, France, 3-8 septembre 2002. Rapport final. Unesco, Paris.
- UNESCO. 2002a). *Biosphere reserves: Special places for people and nature*. UNESCO, Paris.
- UNESCO. 2003. *Réserves de biosphère: Des lieux privilégiés pour les hommes et la nature*. UNESCO, Paris.
- UNESCO. 2004. Dialogue entre les civilisations. Le nouveau Courrier. Janvier 2004. Numéro spécial. UNESCO, Paris.
- UNESCO. 2005. Réserves de biosphère – Avantages et opportunités. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001424/142453f.pdf>
- UNESCO. 2005a). Rapport du Bureau du Conseil International de co-ordination. Paris, 27-29 Juin 2005.
- UNESCO. 2007. Rapport du Bureau du Conseil International de Co-ordination. Paris, 18-20 Septembre 2007.

Liste indicative de sites Internet

- <http://www.genreenaction.net/> - Portail d'informations et de ressources du réseau francophone Genre en Action. Ce réseau a pour objectif de permettre à toutes celles et ceux impliqués dans les questions de développement au nord et au sud de s'informer, de se former et d'échanger sur les enjeux et la pratique de l'approche « genre et développement ».
- <http://www.chaire-mcd.ca/> - Site de la Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie. Les travaux de la Chaire s'intéressent aux transformations des différentes sphères institutionnelles caractérisant les sociétés modernes et à l'émergence de nouvelles formes de la citoyenneté, de la communauté politique, de la démocratie et de la justice sociale.
- <http://www.enbi.info/forums/enbi/index.php> - Site du Réseau Européen d'Information sur la Biodiversité (ENBI).
- <http://www.institut-gouvernance.org/> - Site de l'Institut de Recherche et de débat sur la Gouvernance (IRG).
- <http://www.interactweb.org.uk/> - InterAct est une alliance de praticiens expérimentés, de chercheurs, d'écrivains et de décideurs politiques engagés à inscrire les approches participatives, délibératives et coopératives dans le débat, la prise de décision et l'action au Royaume-Uni.
- <http://www.iucn.org/themes/ceesp/> - Site de la Commission sur les Politiques Environnementales, Sociales et Economiques (CEESP) l'Union Mondiale pour la Nature (IUCN) : voir notamment les thèmes sur les communautés Locales et autochtones, l'équité et les Aires Protégées (TILCEPA) et sur la gouvernance, l'équité et les droits (TGER).
- <http://www.ivry.inra.fr/tsv/> - Le Site de l'Unité « Transformations Sociales et Politiques liées au Vivant » de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA).
- <http://www.c3ed.uvsq.fr/gecorev/> - Site du colloque sur la gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement, du local au mondial : Pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs.

<http://www.comedie.org/> - Site du programme sur la « Concertation et la MEDIation pour l'Environnement et le développement local » (COMEDIE) dont l'objectif est d'appuyer les initiatives locales de concertation ou de médiation dans le champ de l'environnement, du développement local et de la gestion du territoire, afin de les rendre plus efficaces et de diffuser une culture du dialogue.

http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/concertation_zaf/ - Site du guide en ligne sur la « Concertation – Action entre entreprises et collectivités locales » de la fédération des parcs naturels régionaux.

<http://www.nbu.ac.uk/bioforum/> - Site du projet Bioforum concernant la gestion des conflits entre conservation de la biodiversité et développement économique.

<http://www.unece.org/env/pp/> - Site de la Convention d'Aarhus, convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement en Europe.

<http://cormas.cirad.fr/> - Site de CORMAS/CIRAD, site consacré à la modélisation des relations entre les sociétés et leur environnement. Présentation des démarches d'utilisation des systèmes multi-agents (Sma) qui sont des outils de simulation pour l'étude de la dynamique des interactions entre ressources et sociétés et utilisation des jeux de rôle. Développement d'outils de modélisation qui permettent de simuler des interactions sur plusieurs échelles et réflexion méthodologique sur l'usage de ces outils.

Liste indicative de guides sur la participation des acteurs dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles

Agossou, V., Baltissen, G., Béavoqui, L. 1999. Participation villageoise au développement rural : Manuel du praticien, Institut Royal des Tropiques, 84 pp. Disponible sur : http://www.kit.nl/net/KIT_Publicaties_output/showfile.aspx?a=tblFiles&b=FileID&c=FileName&d=TheFile&e=465

Barret, P. 2003. Guide pratique du dialogue territorial : Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local, Fondation de France, Coll. Pratiques, 136 pp.

Beltrán, J. (ed.). 2000. Indigenous and Traditional Peoples and Protected Areas: Principles, Guidelines and Case Studies. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK and WWF International, Gland, Switzerland. xi + 133pp.
<http://www.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAG-004.pdf>

Beuret, J.-E., Dufourmantelle, N., Beltrando, V. 2006c). L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils. La documentation Française, Réponses environnement, 145 pp.

Borrini-Feyerabend, G., Kothari, A. and Oviedo, G. 2004. Indigenous and Local Communities and Protected Areas: Towards Equity and Enhanced Conservation. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xviii + 111pp.
<http://www.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAG-011.pdf>

FAO. 1997. Participation in practice : Lessons from the FAO People's Participation Programme.
<http://www.fao.org/sd/PPdirect/PPre0044.htm>

Hocking, M., Stolton, S. and Dudley, N. 2000. Evaluating Effectiveness: A Framework for Assessing the Management of Protected Areas. 2nd edition. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. x + 121pp.

<http://www.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAG-014.pdf>

Mouterde, F. (sous la direction de). 2005. Guide du débat citoyen. La Documentation Française, Paris, Service d'Information du Gouvernement

Ridder D., Mostert E., Wolters. H. A. (eds.) 2005. Apprendre ensemble pour gérer ensemble : améliorer la participation à la gestion de l'eau, HarmoniCOP, 111 pp.

<http://www.harmonicop.uos.de/handbook.php>

Sources et références bibliographiques des encadrés des réserves de biosphère étudiées

Cape West Coast (Afrique du Sud)

Dossier de nomination : Cape West Coast biosphere Reserve (1999)

<http://www.capebiosphere.co.za/>

Waterberg (Afrique du Sud)

Dossier de nomination : Waterberg biosphere Reserve (2001)

Rhön (Allemagne)

Biosphere Reserve periodic review : Rhön Biosphere Reserve (2004)

Nauber, J. and Pokorny, D. 1991. Establishment of biosphere reserves in Germany : a case study of the Rhön biosphere reserve.

UNESCO. 2001. Enquête sur les mécanismes institutionnels.

UNESCO. 1999. The Rhön Biosphere Reserve – from planning to realization. UNESCO Workshop in Malaga / Sierra de las Nieves, 16-20 June 1999.

Pokorny, D. 1995. The Rhön Biosphere Reserve : Biosphere Reserve Management for Sustainable Development. UNESCO, International Conference on Biosphere Reserves. Commission B : Biosphere Reserve Management, Sevilla, 20-25 March 1995.
<http://www.biosphaerenreservat-rhoen.de/englisch/indexengl.html>

Pfälzerwald / Vosges du Nord (Allemagne / France)

Dossier de nomination : Pfälzerwald biosphere Reserve (1998)

Protocole d'accord en vue de la création de la Réserve de biosphère Vosges du Nord – Pfälzerwald (1996)

<http://www.biosphere-vosges-pfalzerwald.org>

Oberlausitzer Heide – und Teichlandschaft (Allemagne)

Examen périodique (2007)

Région du W (Bénin, Burkina Faso, Niger)

Dossier de nomination W (2002)

Boureima, A. 2007. Rapport de travail sur les zones éco-fonctionnelles de la Réserve de biosphère du W. Programme « Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides et semi-arides d'Afrique de l'Ouest », UNESCO/MAB – UNEP/GEF
http://www.unesco.org/mab/project/savannas/doc_fr.shtml

Ceinture Verte de São Paulo (Brésil)

Dossier de nomination (2002)

Beuret, J-E. 2006 a). Environnement et Développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère, Rapport technique et Recueil des fiches techniques, UNESCO/MAB.
<http://www.iflorestal.sp.gov.br/rbcv/index.asp>

Lac Saint-Pierre (Canada)

Beuret, J-E. 2006. a). Environnement et Développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère, Rapport technique et Recueil des fiches techniques, UNESCO/MAB.
<http://www.lacsaintpierre.com/index.html>
<http://www.biosphere-research.ca/>
http://www.biosphere-canada.ca/reserves/lac_saint-pierre/default.asp

Long Point (Canada)

Examen périodique : Long Point Biosphere Reserve (2001)

Whitelaw, G., Craig, B., Jamieson, G. and Hamel, B. 2004. Research, Monitoring and Education : Assessing the “logistics function” of four Canadian Biosphere Reserves. Biosphere Reserve in Canada: Exploring ideals and experiences. *Environments : a journal of interdisciplinary studies*, 32 (3).
http://www.biosphere-canada.ca/reserves/long_point/default.asp
<http://www.biosphere-research.ca/>

Georgian Bay (Canada)

Dossier de nomination Georgian Bay Biosphere Reserve (2004)

Association canadienne des réserves de la biosphère (ACRB). 2005. Réserves de la biosphère au Canada. Bulletin n° 17, janvier 2005.
<http://www.biosphere-research.ca/>
<http://www.georgianbay.ca/>

South West Nova (Canada)

Beuret, J-E. 2006a). Environnement et Développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère. Rapport technique et Recueil des fiches techniques, UNESCO/MAB.
<http://www.biosphere-research.ca/>
<http://www.biosphere-canada.ca/>
http://www.biosphere-canada.ca/reserves/southwest_nova/default.asp

Manicouagan-Upashika (Canada)

Dossier de nomination (2007)

Beuret, J-E. 2006a). Environnement et Développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère. Rapport technique et Recueil des fiches techniques, UNESCO/MAB.
<http://www.biosphere-research.ca/>
<http://www.biosphere-canada.ca/>

Fanjingshan (Chine)

Examen périodique: Fanjingshan Biosphere Reserve (2000)

Xishuangbanna (Chine)

Examen périodique: Xishuangbanna Biosphere Reserve (2004)

Zhaolu, W., Xiaokun, O. 1995. The Xishuangbanna biosphere reserve : a tropical land of natural and cultural diversity. Working papers n° 2. South – South cooperation programme on environmentally sound socio-economic development in the humid tropics.

Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie)

UNESCO. 2002. Biosphere reserves: special places for people and nature. UNESCO, Paris.

UNESCO. 2003. Réserves de biosphère: Des lieux privilégiés pour les hommes et la nature. UNESCO, Paris.

Tribin et al. 1999. The Biosphere Reserve of Sierra Nevada de Santa Marta Colombia. Working Paper n° 30. UNESCO, South-South Co-operation Programme, Paris.

Examen périodique : Sierra Nevada de Santa Marta Biosphere Reserve (2001).
<http://www.prosierra.org/>

Seaflower (Colombie)

Dossier de nomination : Seaflower Biosphere Reserve (1998)

Howard, M. W. 1997. Report on Biosphere Reserve Environmental Education Course, CORALINA

Howard, M. W. 1997. Report on Community Educational Workshop, CORALINA

CORALINA. 1999. Actividades con la comunidad del proyecto: levantamiento de estudios y acciones para la conformacion de la Reserva de biosfera en el archipiélago

UNESCO. 2001. Enquête sur les mécanismes institutionnels.

Menorca (Espagne)

Castro F. S. 1994. An overview of the Spanish network of biosphere reserves. Comité espagnol MAB. Madrid. 157 pp.

Castello I. V.; Ignasi J. ; Lopez L. A. 1993. Coordination mechanisms in the Spanish biosphere reserves. *Nature and Resources*, (29) 1-4 : 12-16.

Examen périodique : Menorca Biosphere Reserve (2006)

Montseny (Espagne)

Castro F. S. 1994. An overview of the Spanish network of biosphere reserves. Comité espagnol MAB. Madrid. 157 pp.

Castello I. V.; Ignasi J. ; Lopez L. A. 1993. Coordination mechanisms in the Spanish biosphere reserves. *Nature and Resources*, (29) 1-4 : 12-16.
<http://www.diba.es/parcsn/parcs/videos.asp?parc=0&m=268>

Mont Ventoux (France)

Entretiens auprès de M. Ken Reyna, Coordinateur de la Réserve de biosphère du Mont Ventoux et de M. Nicolas Bondil, thésard à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).
<http://www.mab-france.org/>

Cévennes (France)

SIACVG. 1992. Plan d'action pour la conservation et le développement de la vallée du Galeizon. Juillet 1992. Syndicat intercommunal pour l'aménagement et la conservation de la vallée du Galeizon (SIACVG)

EuroMAB. 1988. Local Involvement and Economic Dimensions in Biosphere Reserve Activities. Proceedings of the 3rd EuroMAB Biosphere Reserve Coordinators Meeting. Ilomantsi and Nagu, Finland, 31 August-5 September 1998. 365 p.
<http://www.mab-france.org/>

Camargue (delta du Rhône) (France)

Examen périodique (2006)

Etienne M. et collectif ComMOD. 2005. La modélisation comme outil d'accompagnement. *Natures, Science, Sociétés* 16 (2).

Maya (Guatemala)

Beuret, J-E. 2006 a). Environnement et Développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère, Rapport technique et Recueil des fiches techniques, UNESCO/MAB.
<http://www.conap.gob.gt/>

Nanda Devi (Inde)

Beuret, J-E. 2006. a) Environnement et Développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère. Rapport technique et Recueil des fiches techniques, UNESCO/MAB.

Rao.K.S., Nautiyal S., Maikhuri R.K., Saxena K.G. 2000. Management conflicts in the Nanda Devi Biosphere Reserve, India, In Mountain Research and Development, vol.20, n°4, 320-323

Dana (Jordanie)

UNESCO. 2002. Biosphere reserves: special places for people and nature, UNESCO, Paris.

UNESCO. 2003. Réserves de biosphère: Des lieux privilégiés pour les hommes et la nature. UNESCO, Paris.

Irani, K. ; Johnson, C. 2000. The Dana Project, Jordan. Protected Areas in the North Africa/Middle East Region. PARKS. 10 (1), IUCN.

Mananara Nord (Madagascar)

UNESCO. 2002. Biosphere reserves: special places for people and nature, UNESCO/MAB, Paris

Huttel, C., Toubert, L., Clüsener-Godt, M. 2002. La Réserve de biosphère de Mananara Nord, un défi pour la conservation et le développement intégrés. UNESCO, Paris. 188 pp.

Raondry, N., Klein, M., Rakotonirina, V. S. 1995. La Réserve de biosphère de Mananara-Nord (1987-1994) : Bilan et perspectives. Documents de travail, n°6. Programme de coopération Sud - Sud pour un développement socio-économique respectueux de l'environnement dans les tropiques. UNESCO, Paris.

UNESCO. 2001. Enquête sur les mécanismes institutionnels

Argeneraie (Maroc)

GTZ . 2003. Exploiter pour conserver : Comment les animaux d'élevage et plantes cultivées délaissés constituent un potentiel économique pour le développement rural.

<http://www2.gtz.de/agrobiodiv/download/ncb-franz.pdf>

UNESCO. 2002. Biosphere reserves: special places for people and nature. UNESCO, Paris.

UNESCO. 2003. Réserves de biosphère: Des lieux privilégiés pour les hommes et la nature. UNESCO, Paris.

Sierra de Huautla (Mexique)

Dossier de nomination : Reserva de la Biosfera Sierra de Huautla (2006)

Sierra Gorda (Mexique)

Dossier de nomination Sierra Gorda (2001)

<http://www.sierragordamexico.org/es/>

Dyfi (Royaume-Uni)

Auteur : Peter Frost, Administrative Contact for Dyfi Biosphere Reserve. Countryside Council for Wales, Maes-y-Ffynnon, Fford Penrhos, Bangor. LL57 2DN Gwynedd. United Kingdom
<http://www.ecodyfi.org.uk/>

Entlebuch (Suisse)

Dossier de nomination 2001

UNESCO Biosphere Entlebuch Lucerne Switzerland : Conservation – Development, (2002), Regional Management Entlebuch Biosphere Reserve Switzerland. <http://www.biosphere.ch>

Sinharaja (Sri Lanka)

UNESCO. 2001. Enquête sur les mécanismes institutionnels.

UNESCO. 2002. Biosphere reserves: Special places for people and nature. UNESCO, Paris.

UNESCO. 2003. Réserves de biosphère: Des lieux privilégiés pour les hommes et la nature. UNESCO, Paris.

Examen périodique : Sinharaja Biosphere Reserve (2004).

Bañados del Este (Uruguay)

Beuret, J-E. 2006 a). Environnement et Développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère. Rapport technique et Recueil des fiches techniques. UNESCO/MAB.

Southern Appalachian (USA)

Van Sickle, C., Turner, R. S. 2001. The southern appalachian man and biosphere program : a model for management need-based research

Dossier de nomination : Southern Appalachian Biosphere Reserve (1988)

UNESCO. 2002. Biosphere reserves: Special places for people and nature. UNESCO, Paris.

UNESCO. 2003. Réserves de biosphère: Des lieux privilégiés pour les hommes et la nature. UNESCO, Paris. <http://samab.org/>

Can Gio (Vietnam)

Beuret, J-E. 2006 a). Environnement et Développement mis en dialogue dans les réserves de biosphère, Rapport technique et Recueil des fiches techniques, UNESCO/MAB.

ADEATUR :	Association d'Agro et d'Ecotourisme de rocha (Uruguay)
CDB :	Convention sur la diversité biologique
CIRAD :	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CEMAGREF :	Institut de Recherches pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
ENGREF :	Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts
ENSAR :	Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM :	Fonds mondial pour l'Environnement
FPSNSM :	Fondation Pro-sierra Nevada de Santa Marta (Colombie)
GTZ :	Coopération technique allemande pour le développement
IFB :	Institut français de la biodiversité
INRA :	Institut national de la recherche agronomique
IRD :	Institut de recherche pour le développement
MAB :	Programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère
MNHN :	Muséum national d'Histoire naturelle
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG :	Organisation non gouvernementale
PNR :	Parcs naturels régionaux
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIG :	Système d'Information Géographique
UE :	Union européenne
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



www.unesco.org/mab

Depuis trente ans, le Programme MAB, particulièrement à travers le Réseau mondial de réserves de biosphère, initie et soutient des études sur les interactions entre les sociétés humaines et les ressources dans différents contextes culturels et socio-économiques.

La pluralité des objectifs assignés à une réserve de biosphère, la diversité des acteurs, des institutions et de leurs intérêts font des réserves de biosphère des laboratoires de recherche et de formation pour la prévention et la gestion des conflits liés aux enjeux de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

La richesse et la diversité des pratiques et des expériences de dialogue présentées dans cette note devront être enrichies par la contribution des autres réserves de biosphère, pour être mieux partagées au sein du Réseau Mondial et dans toutes les régions du monde. La Division des Sciences écologiques et de la terre, à travers son programme intergouvernemental MAB, souhaite ainsi contribuer de manière substantielle aux enjeux de la gestion de la biodiversité, au sein d'espaces à usages multiples, dans un objectif de développement durable.